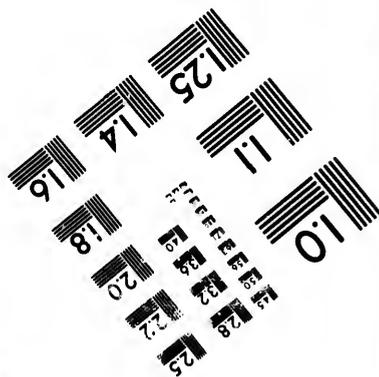
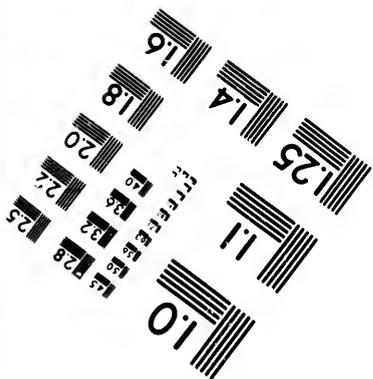
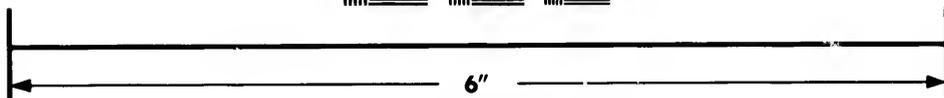
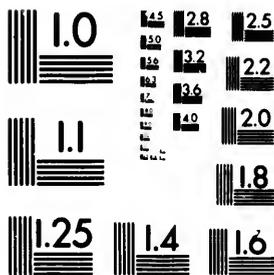


**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

18
20
22
25
28
32
36

**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

01
05
10
15
20
25
30
35
40
45
50
55
60
65
70
75
80
85
90
95
100

© 1982

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distortion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire
- Only edition available/
Seule édition disponible
- Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

The to th
The pos
of th
film
Orig
begi
the
sion
othe
first
sion
or ill
The
shall
TINU
whic
Map
diffe
entir
begi
right
requ
meth

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

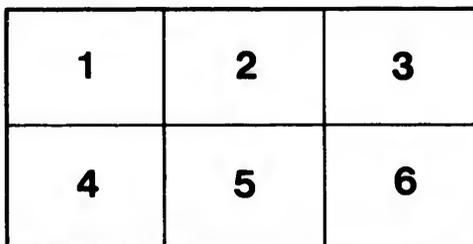
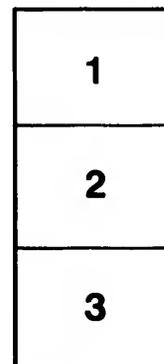
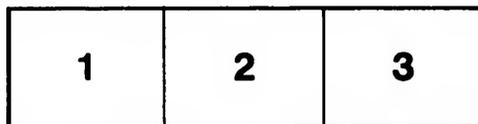
National Library of Canada

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

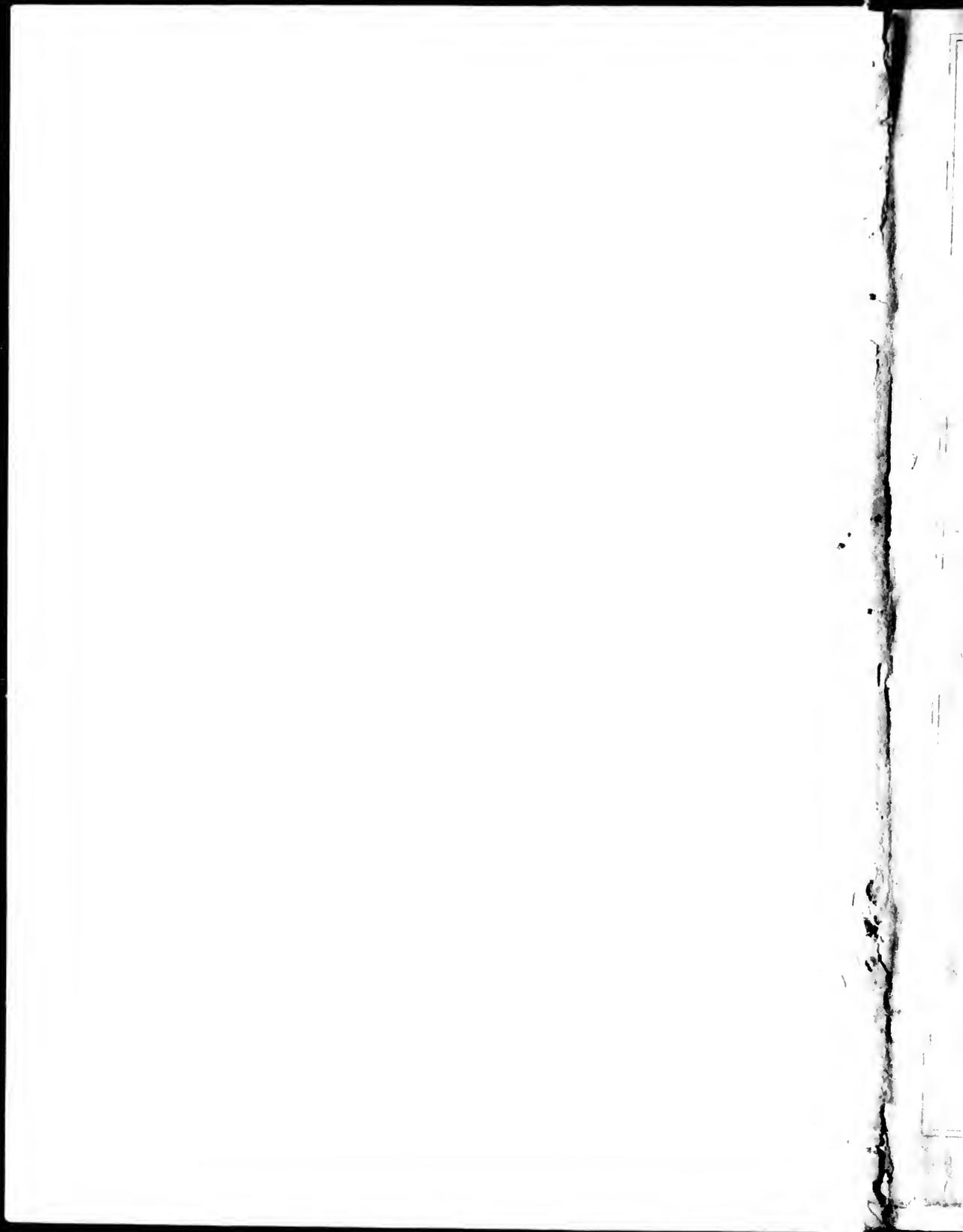
Bibliothèque nationale du Canada

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaît sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.



Prix, 50 cents. Par la poste, 56 cents.

L E

GIBET DE REGINA

LA VÉRITÉ SUR RIEL

SIR JOHN A. MACDONALD ET LE CABINET D'OTTAWA
DEVANT L'OPINION PUBLIQUE

PAR

UN HOMME BIEN RENSEIGNÉ



New-York

THOMPSON ET MOREAU, ÉDITEURS-IMPRIMEURS

51 ET 53, MAIDEN LANE

1886

En vente chez tous les principaux libraires et marchands de
Journaux des États-Unis et du Canada.

OPINION DE LA PRESSE

Du COURRIER DES ETATS-UNIS, New-York, 1er Février 1886.

LE GIBET DE REGINA. — Sous ce titre, les éditeurs Thompson et Moreau, de New-York, viennent de faire paraître un volume rempli d'intéressants détails sur la récente insurrection du Nord-Ouest canadien, sur les injustices et les spoliations qui l'ont amenée, sur les cruautés de la répression et les sauvages excès qui l'ont suivie. L'ouvrage est destiné particulièrement à mettre en relief la figure de Louis Riel, le supplicié de Regina, à montrer sa vie de dévouement patriotique, à réhabiliter sa mémoire indignement outragée, et à venger la mort de la victime en stigmatisant le crime des bourreaux. Ce livre sera lu avec avidité par tous ceux qui, ayant suivi au jour le jour le drame sanglant de la révolte des Métis, n'ont pu dégager qu'imparfaitement le sens politique des péripéties émouvantes de la lutte, et il restera comme un monument rappelant sans cesse aux Canadiens-Français la date du 16 Novembre 1885, « qui est celle, » comme il est dit dans la Préface, « où a été infligé le plus odieux outrage à leur nationalité, à leur race, à leur foi et à leur dignité. »

Du IRISH WORLD AND AMERICAN INDUSTRIAL LIBERATOR,
20 Février, 1886.

LE GIBET DE REGINA, OU LA VÉRITÉ SUR RIEL. — Dans ce livre, qui traite du dernier soulèvement dans le Nord-Ouest, des causes qui l'ont déterminé et des conséquences qui l'ont suivi, Mr. Napoléon Thompson passe en revue d'une façon compréhensible et saisissante la politique anglaise dans cette portion de notre continent où elle exerce encore une influence sans contrôle. . . . Les crimes et les cruautés de la bureaucratie et de la soldatesque anglaises et les persécutions exercées contre les Métis y sont peintes sur le vif et dans un langage vigoureux et incisif.

M. Thompson engage les Canadiens-Français et leurs amis à promulguer un programme insistant que « les Métis soient réinstallés dans le patrimoine dont on les a dépouillés, et qu'ils » soient indemnisés absolument comme les victimes de 1837-38 ; » que les sectaires de « l'Ordre » Orangiste, qui est une menace pour l'ordre et la légalité, qui est incompatible avec les notions » les plus élémentaires du droit et de la décence, doit être forcé à comprendre qu'il lui faut battre » en retraite, » et doit être frappé d'un décret le déclarant hors la loi, en retirant à ses disciples le suffrage et le privilège d'occuper aucune position officielle dans les corps municipaux, le gouvernement local ou fédéral. « La férocité des chiens, » dit-il, « est bien le sujet de règlements sanitaires par » tous les Conseils municipaux, pourquoi n'aurait-on pas le droit de se protéger contre la rage » des Orangistes ? » **LE GIBET DE REGINA** n'est pas seulement un intéressant recueil historique des événements qui se sont déroulés au Canada, mais par suite des suggestions qu'il contient, cet ouvrage est appelé à contribuer largement à l'inauguration d'un mouvement plus important que ne s'en est encore vu dans ce pays et qui tendra à en hâter sa séparation complète d'avec l'Angleterre.

Du NEW YORK SUNDAY NEWS, le 7 Février 1886.

. . . . C'est le titre hardi d'un ouvrage de 200 pages, sorti des presses de Thompson et Moreau, 51 Maiden Lane. Ce livre contient beaucoup qui donne matière à réflexion.

r 1886.

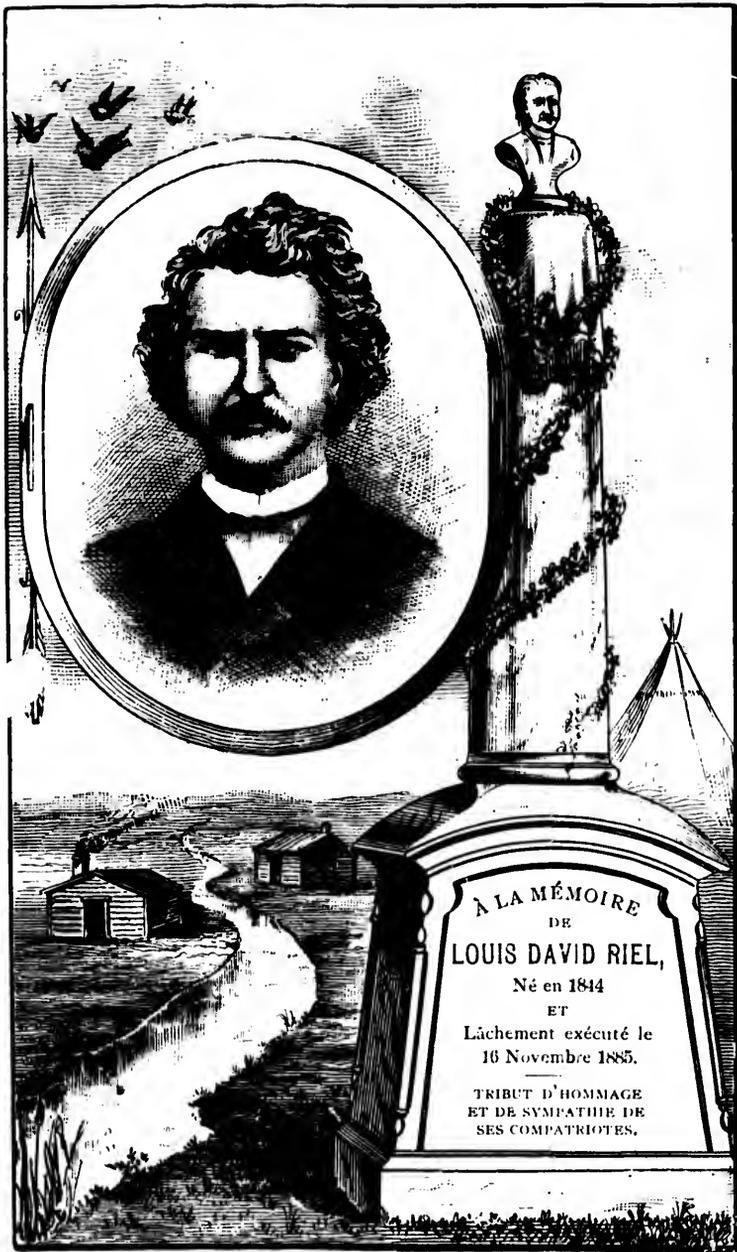
t, de New-York,
insurrection du
es cruautés de la
èrement à mettre
vouement patrio-
le la victime en
c qui, ayant suivi
nparfaitement le
ument rappelant
, » comme il est
leur race, à leur

RATOR,

traite du dernier
uences qui l'ont
uisissante la poli-
fluence sans con-
glaises et les per-
age vigoureux et
r un programme
bouillés, et qu'ils
ires de « l'Ordre
avec les notions
n'il lui faut battre
es disciples le suf-
, le gouvernement
nts sanitaires par
r contre la rage
recueil historique
qu'il contient, c'
s important qu
avec l'Angleter

6.

s de Thompson et
exion.



GI

SIR J

LE

GIBET DE REGINA

LA VÉRITÉ SUR RIEL

SIR JOHN A. MACDONALD ET LE CABINET D'OTTAWA
DEVANT L'OPINION PUBLIQUE

PAR

UN HOMME BIEN RENSEIGNÉ



New-York

THOMPSON ET MOREAU, ÉDITEURS-IMPRIMEURS

51 ET 53, MAIDEN LANE

.....
1886

FC 3217

.1

A 53

65

Copyright, 1886, by THOMPSON & MOREAU, New York.

Droits réservés.

PREFACE.

NEW YORK, 17 Novembre 1885.

MON CHER M. THOMPSON :

C'en est fait !

Louis David Riel n'est plus !

L'histoire du monde compte dans ses pages un sanglant épisode de plus.

Désormais, le 16 Novembre 1885 sera pour les Canadiens-Français la date de la plus vile insulte qui ait été jamais infligée à leur nationalité, à leur race, à leur foi et à leur dignité.

L'humanité et la civilisation viennent d'être bafouées et odieusement outragées par Sir John A. MacDonald et le Cabinet d'Ottawa. La Justice a été souffletée ! L'Orangisme a eu sa journée. Vous doutiez encore, il y a quelques jours, que la haine infernale du machiavélique Premier Ministre de la Puissance du Canada, oserait aller jusqu'au bout dans ses plans assassins contre Riel. Aujourd'hui le doute n'est plus possible ; Riel a payé de sa tête son ardent amour pour son pays.

Vous m'avez demandé de mettre par écrit, quelques faits racontés dans notre dernière conversation.

Soit !

Vous trouverez dans le manuscrit ci-joint ma franche et honnête opinion sur cette douloureuse affaire, ainsi que la narration de faits dont j'ai été témoin pendant les cinq ans que j'ai vécu au Manitoba.

Faites de ces pages l'emploi que vous jugerez convenable, et quoi qu'il advienne, soyez sûr que je ne suis que trop heureux de joindre ma voix à l'imprécation universelle soulevée par la brutale exécution du Métis français, Louis David Riel.

A vous, etc.

UN HOMME BIEN RENSEIGNÉ.

Au Peuple américain :

C'est au lendemain de l'exécution de Riel que je recevais la lettre ci-dessus. Comme tant d'autres, je m'étais cramponné à l'espoir que le crime aujourd'hui commis

ne le serait pas, puisqu'il n'aurait jamais dû l'être. Mais l'événement a démontré que les amis de la justice et du droit, les humanitaires enthousiastes, étaient destinés à éprouver un cruel désappointement. En effet, on ne pouvait s'attendre à ce que les clameurs haineuses, aveugles et insensées l'emportassent, dans les délibérations du Cabinet d'Ottawa, sur l'opinion unanime du monde civilisé qui plaidait Justice et Clémence !

Après une lecture attentive, je me suis décidé à publier, sous forme de livre, le manuscrit en question, parce qu'il repose sur des faits indéniables ; parce que l'exactitude de ces faits, tout comme les événements dont il y est question, est garantie par des hommes qui ont suivi attentivement les diverses phases par lesquelles a passé le Nord-Ouest canadien avant de former partie intégrante de la Puissance du Canada.

On trouvera, sans doute, que ces pages sont écrites avec une grande véhémence de langage ; mais, comment pouvait-il en être autrement ? L'auteur, témoin de la plupart des actes de brigandages qu'il décrit, des spoliations officielles et des dénis de justice commis au détriment des Métis, a pu apprécier la morgue qui les a incités, l'inepte incurie qui les a permis et la couardise qui en a facilité la consécration. Était-il possible de peindre avec des phrases à l'eau de rose le crime systématiquement organisé ?

Quoiqu'il en soit, le lecteur américain — consciencieux par tempérament, investigateur par caractère et

logique par principe — trouvera dans ces pages matière à réflexion.

D'un côté, il se trouvera en face d'une politique louche et mesquine, d'une insouciance à la fois incompréhensible et criminelle, et d'une inexorable et lâche animosité. Il y verra toutes ces petites gens d'âme se prêtant la main pour écraser des droits acquis, oublier, quand on ne les niait pas, des promesses aussi solennellement faites qu'hypocritement répétées ; enfin, il y verra les instincts les plus sordides coalisés entre eux pour faire violence à tous les principes d'humanité invariablement reconnus et respectés par les nations ayant des titres à se dire civilisées.

D'un autre côté, le lecteur américain verra une race isolée mais énergique — victime de honteux outrages et d'abominables calomnies — combattant contre des forces supérieures pour la revendication de ses droits et la protection de la famille et de ses foyers.

Loin de moi la pensée de faire ici aucune remarque désobligeante pour le public américain relativement à la similitude *prima facie* qui existe entre la carrière de Riel et celle de Washington.

Tous deux, apôtres des droits de l'homme, se sont insurgés contre le même arbitraire séculaire ! Tous deux ont combattu le même despotisme implacable !

Malheureusement, cette similitude ne va pas plus loin !
Et pourquoi ?

Parce que Washington fit la lutte et vainquit avec l'aide de la France !

Et parce que Riel a succombé, et n'a été finalement défait que, grâce à l'intervention d'une Administration américaine !

N'est-il pas consolant de pouvoir logiquement dire : Que les gouvernements sont toujours responsables envers le peuple, mais que les peuples ne sont pas toujours responsables de leur gouvernement ?

*
* * *

En présence d'une tombe si fraîchement fermée, des paroles d'amertume n'ont assurément pas de place. Toutefois, je me permettrai d'adresser quelques observations au peuple américain : . Lorsque, il y a plus d'un siècle, vous combattiez si vaillamment pour votre existence ; lorsque, plus tard, des expéditions de pirates étaient organisées sur le territoire canadien (au su et au vu de Sir John A. MacDonald, qui était alors, comme aujourd'hui, premier ministre du Canada) pour piller des villages de la frontière américaine et assassiner leurs paisibles habitants ; et, plus encore, lorsque vous appeliez aux armes, non seulement les fils du sol, mais l'humanité entière, pour défendre les plus grandes institutions des temps anciens et modernes, je vous le demande, peuple américain, qui a répondu à votre cri d'alarme ?

Assurément pas les hommes que représentent si

véritablement le parti au pouvoir à Ottawa, parti auquel le Président Cleveland a si gracieusement accordé le droit de transit, armes et bagages, sur le sol américain, permettant ainsi aux plus enragés ennemis des Etats-Unis d'anéantir avec plus de certitude ces courageux Métis qui, las de persécutions et d'outrages, étaient résolus à marcher sur les glorieuses traces de vos ancêtres !

Pour un Orangiste, ou, mieux encore, pour un disciple tory de Sir John A. MacDonald — qui, il ne faut pas l'oublier, était alors aussi omnipotent à Ottawa qu'il l'est aujourd'hui — qui se serait fourvoyé jusqu'au point de combattre pour le maintien de votre glorieuse République, on pourrait citer des milliers de Canadiens-Français qui ont vaillamment combattu sous le drapeau étoilé avec tout le désintéressement d'un généreux enthousiasme. Cette lutte a creusé bien des tombes chez nous comme chez vous ; mais nous en sommes fiers et comme vous nous les honorons ! Votre succès définitif, dans cette lutte gigantesque, a causé bien des déboires dans les cercles officiels d'Ottawa, aussi bien que dans les rangs orangistes ; mais une Administration américaine s'est trouvée pour répandre le baume sur tous ces cuisants regrets en faisant indirectement amende honorable !

* * *

Un coup d'œil rétrospectif dévoilera la cause de toutes ces récriminations, de toutes ces difficultés.

Les Canadiens-Français ont découvert et colonisé le pays qu'ils habitent. Entraînés dans une guerre qu'ils ne pouvaient empêcher, puisqu'elle avait été déclarée contre un ennemi puissant sans qu'on les consultât, ils furent honteusement abandonnés à leurs propres ressources et finalement sacrifiés à la sensualité d'un roi du Droit Divin, qui avait plus d'amour pour le cotillon d'une concubine que pour le drapeau de la France. Malgré tout, ils se firent assurer, par traité en premier lieu, et plus tard à la force du poignet, tous les droits revendiqués par Riel et ses frères Métis, droits qui avaient été systématiquement foulés aux pieds par le Cabinet d'Ottawa.

Les Métis sont les descendants de ces intrépides pionniers Canadiens-Français que la passion des voyages et des découvertes poussa jusqu'aux sauvages prairies du Nord-Ouest, où ils s'établirent, menant une vie moitié de chasse moitié agricole, suivant dans cette dernière occupation les coutumes et l'idiosyncrasie de leurs ancêtres, qui déjà avaient converti en une série de jardins les deux superbes rives du St. Laurent.

Ces Métis appartiennent à cette race d'hommes énergiques qui furent les premiers colons des Etats de l'Ouest, à une époque où la colonisation dans ces pays sauvages signifiait bien autre chose que de labourer la terre et d'expédier les récoltes aux ports maritimes. Ces pionniers courageux ont été les parrains et les fondateurs de la plupart des grandes villes de l'Ouest.

Proverbialement hospitaliers, doux, paisibles et sou-

mis aux lois, l'égoïsme est inconnu à leur vocabulaire. Fiers, fidèles, prévoyants et travailleurs — ce précieux héritage de vertus et de qualités est chez eux religieusement transmis de génération en génération et le plus humble d'entre eux ne l'a jamais aliéné.

Comme leurs frères Canadiens-Français, ils vivaient sur un sol découvert par leurs ancêtres et fertilisé à la sueur de leurs fronts. Comme vous, étrangers à tout sentiment de jalousie, ils invitèrent tous les hommes de bonne volonté à s'établir au milieu d'eux avec la garantie morale et législative que l'honnêteté seule, sans acception de croyance ou de nationalité, était tout ce qu'exigeait l'Etat; et, moralement et constitutionnellement, l'Etat n'a ni motifs ni droits d'exiger davantage.

En lançant une invitation aussi généreuse, entièrement dénuée de toute arrière-pensée, nous ne nous attendions pas à voir implanter au milieu de nous les préjugés, l'intolérance et les rancunes des temps passés. Ce vaste continent n'a pas de place pour d'aussi misérables hillons!

Mais qu'avous-vous reçu en échange de notre large et généreuse hospitalité?

Une oligarchie arrogante et dictatoriale, déterminée à pervertir les tribunaux et à fausser notre législation, et qui, dans le but néfaste d'arriver à l'omnipotence, s'est évertuée à transplanter sur notre sol vierge des haines sans nom, à susciter l'animosité entre les races, à fomenter l'intolérance religieuse, a fini, pour couronner son dia-

bolique monument d'infâmie, par livrer au bourreau la tête d'un des enfants du sol, parce qu'il avait eu la témérité de protester bravement contre les dénis de justice dont ses compatriotes étaient victimes et de défendre le toit qui abritait sa propre famille.

* * *

Voilà les hommes qui, sur le point de se voir infliger le châtimeut bien mérité de leurs crimes, ont reçu aide et secours d'une Administration américaine !

Tous les gens raisonnables admettent que les Etats, tout comme les individus, se doivent entre eux une certaine somme de bienveillante courtoisie ; mais je ne sache pas que le bandit, dans ses tentatives criminelles, ait aucun droit à l'appui du bon citoyen ; ou qu'un gouvernement qui s'est placé, comme celui du Canada, au-dessus de la loi en dépouillant les Métis et en les leurrant ensuite, ait le moindre droit, afin de poursuivre sa politique de guet-apens, à la courtoisie d'un gouvernement ou d'un peuple qu'il a voulu étrangler au moment le plus critique de son histoire.

Je suis quelque peu enclin à croire qu'en cette circonstance, la bonne foi de l'Administration américaine a été surprise. Il est à propos et justifiable, toutefois, surtout en prévision d'éventualités très possibles, que la situation soit bien élucidée, afin d'éviter à l'avenir la ré-

pétition d'une aussi maladroite complaisance de la part de l'Exécutif.

* * *

Mes lecteurs américains comprendront aisément pourquoi j'ai jugé convenable de publier LA VÉRITÉ SUR RIEL. Ce livre sera une révélation pour plusieurs, qui ne pouvaient se former une opinion juste sur la question en litige, à cause du système de mensonges et de calomnies inauguré par le Cabinet canadien, et partout propagés par ses créatures. Je dis *en litige* à dessein, parce que la question du *status* des Métis du Manitoba et de la Saskatchewan est loin d'être réglée. Il n'y a jusqu'à présent qu'une chose qui soit *régulée* d'une manière définitive, c'est l'avenir du Cabinet de Sir John A. MacDonald.

Quoi qu'il en soit, je me considérerai amplement dédommagé de mes peines si, grâce à ce travail, la vérité se fait jour sur une race qui a été calomniée sans pitié après avoir été persécutée sans miséricorde, et sur un chef chevaleresque, immolé sur l'échafaud pour assouvir la soif sanguinaire d'un Ordre dont le premier acte aura laissé une tache indélébile sur la civilisation — immolation accomplie malgré la clameur indignée de tous les hommes qui ont au cœur des notions de conscience, de justice et de droiture.

* * *

A mes compatriotes de toutes les origines :

Un outrage inqualifiable vient d'être commis au préjudice de toute une race. Il incombe aux hommes justes et bien pensants, indépendamment de toute origine ou de toute croyance, de s'unir pour que justice soit faite.

La honte pèse également sur tous, d'où la nécessité d'un effort commun pour effacer l'affront.

Riel et les Métis ne se sont pas insurgés contre les institutions établies du pays, aussi longtemps que ces institutions ont été légalement et justement mises en vigueur. Aiguillonnés et affanés, ils se sont révoltés contre une tourbe de vils spéculateurs et de voleurs éhontés, qui administraient le pays non pour l'intérêt général, mais dans leur intérêt personnel et celui de leurs favoris, avec lesquels ils partageaient les dépouilles.

Le Cabinet de Sir John A. MacDonald et ses satellites ont plus fait, tant par omission que par commission, pour attirer le mépris sur vos institutions, que jamais Loge Orangiste en état de grâce n'a pu faire pour troubler la paix de votre milieu.

Pour laver cette souillure, pour éviter et mettre à néant la possibilité de redoutables complications, il est urgent que les treize faux Ministres qui ont si honteusement forfait à leur devoir soient chassés du pouvoir.

La situation de votre pays est tout à fait exceptionnelle. Il ne peut prospérer et avancer dans la voie du progrès s'il a pour le diriger des hommes qui, traîtres au conservatisme bien compris et bien raisonné, marquent

une race et une croyance comme devant être offertes en holocauste à *ses ennemis jurés* !

De pareils hommes se sont rendus incapables de remplir aucune charge de confiance ou de responsabilité, surtout dans un pays partagé et peuplé comme le vôtre.

Ils sont le danger permanent, la menace constante !

Déjà, deux d'entre eux, mesurant la profondeur de l'abîme dans lequel se trouvent aujourd'hui enterrées leurs aspirations politiques, ont essayé des explications extra-parlementaires.

Le mutisme avant le forfait, la faconde après !

Ce n'est pas avec la botte qu'on se débarrasse de pareils êtres, c'est avec le balai.

Toutefois, il est du devoir de chacun de veiller à ce que la besogne soit radicalement faite.

* * *

Aux Canadiens-Français :

Que dire des trois ministres canadiens-français qui ont nom *Langevin, Caron, Chapleau* ?

Les deux premiers ont été faits barons, ils portent la livrée anglaise ; mais le dernier . . . quelle place dans un pareil trio pour un commandeur de la Légion d'Honneur !

Quel touchant spectacle que celui de Chapleau, décoré de la croix de la Légion d'Honneur, et signant l'arrêt de mort de son compatriote, Riel, — arrêt qui lui était

demandé par les Orangistes, les pires ennemis de sa race ?

Décoré par complaisance, — comme tant d'autres, hélas ! — il a voulu sans doute faire une action d'éclat et justifier ainsi ses parrains de lui avoir décerné l'insigne honneur de la décoration. — Comme ces derniers vont tressaillir de joie à leur prochaine entrevue avec Chapleau, quand ils le verront avec un autre crachat à sa boutonnière, un bout frangé de la corde qui a servi à étrangler Riel. La corde de pendu, ça porte bonheur ! Et Chapleau peut au moins justifier de cette seconde décoration, et à plus d'un titre, puisqu'il a signé l'arrêt de mort et que son frère était l'exécuteur des hautes-œuvres ! C'est par trop d'honneur pour une seule famille !

Si tout cela n'est pas assez écœurant, on pourrait encore faisander les choses davantage, en poussant l'ainé d'un cran dans la hiérarchie de la Légion d'Honneur, et en donnant la rosette au frère cadet !

Mais trêve d'ironies ; la seule rétribution vengeresse serait de rayer Chapleau des cadres de la Légion d'Honneur, qui n'a pas été instituée, que nous sachions, pour récompenser les traîtres au sang français.

Mais comme le temps pour de pareilles récriminations n'est pas tout-à-fait propice, je laisserai aux journalistes français patriotes le soin de demander à qui de droit une explication catégorique sur cette lugubre et sanglante épopée. Quant à nous, Canadiens-Français, si l'on continue à épingler la Légion d'Honneur avec aussi peu de discernement dans notre pays, nous finirons par

croire que l'on veut en faire une section rivale de la fameuse galerie new-yorkaise, où l'on place le portrait de messieurs les coquins.

* * *

« Serrez les rangs ! » Voilà votre devise, votre mot d'ordre. En présence de votre ennemi acharné, de votre ennemi invétéré, arrogant et sans scrupule, vos anciennes divisions politiques doivent cesser. Plus de *bleus* ni de *rouges*, plus de *libéraux* ni de *conservateurs* ; mais des Canadiens-Français sur toute la ligne et prêts à faire leur devoir en vrais patriotes.

Organisez vos forces d'une façon complète et permanente. Vos ennemis pensent avoir facilement raison de votre courage et de votre patriotisme. Déjà ils ont déclaré, avec un sourire de mépris, qu'un subside plus au moins régulier, jeté en pâture par le Gouvernement d'Ottawa à la Province de Québec, refroidirait bien vite l'ardeur de votre indignation.

Vous devez inscrire sur votre programme :

1° Agitation constitutionnelle incessante, aussi longtemps que les ministres mécréants, responsables de tout le mal, n'auront pas été chassés du pouvoir.

2° Les Métis devront être réinstallés dans le patrimoine dont on les a dépouillés, et indemnisés absolument comme les victimes de 1837-38.

3° L'Ordre Orangiste, qui est une menace, non-seulement pour votre langue et votre foi, mais qui est en

même temps une menace pour l'ordre et la légalité ; qui est incompatible avec les notions les plus élémentaires du droit et de la décence, doit être forcé à comprendre qu'il lui faut battre en retraite. — Votre seule garantie est de le frapper d'un décret le déclarant hors la loi, et de refuser à ses sectaires le suffrage ainsi que le privilège d'occuper une position officielle de quelque nature, sous —

- 1^o Votre gouvernement local ;
- 2^o Votre système municipal, et
- 3^o Le Gouvernement fédéral.

Les communautés ont le droit inhérent de promulguer des lois pour leur protection. La férocité des chiens est bien le sujet de règlements sanitaires par tous les Conseils municipaux, pourquoi n'aurait-on pas le droit de se protéger contre la rage des Orangistes ?

Si, après une agitation constitutionnelle, vous ne parvenez pas à vous assurer de ces sauvegardes ou de leur équivalent, je ne vois pas en vérité qui doit vous retenir dans la Confédération des Provinces.

Car, vos ennemis, enhardis par leurs récents triomphes, non seulement continueront leur œuvre de persécution, mais ils pousseront la haine de votre race jusqu'à ses dernières limites, et, de reculade en reculade, vous finirez par tomber dans l'insignifiance et la dépendance où ils ont juré de vous conduire.

La gratitude chez ces hommes, comme toutes les belles qualités d'ailleurs, est lettre morte. Voyez comment a été traité l'élément conservateur Canadien-Français, par

Sir John A. MacDonald, après plus de trente ans de soutien non interrompu? Soutien auquel il doit tout, même l'occasion de vous trahir!

Non! vous n'avez rien à espérer de ce côté. L'heure des temporisations est passée; celle de l'action a sonné! Et il vous faut exiger tout, avec dignité et fermeté. Mais, soyez sur vos gardes, car vous avez affaire à un ennemi à la fois rusé et lâche.

* * *

Si vous faites preuve de détermination et de fermeté, les auteurs des atrocités du Manitoba et de la Saskatchewan, les architectes du gibet de Regina recevront le châtiment de leurs méfaits! Vous aurez en outre augmenté vos titres à la considération du monde entier, qui a les yeux sur vous; vous pourrez jouir, sans plus craindre d'être molestés, de la récompense due à votre patriotisme désintéressé et du fruit de votre travail honnête; et vous transmettez à vos enfants, intact et sans tache, l'héritage qui vous a été légué par vos valeureux ancêtres: Un pays libre, où règne la paix et le bonheur!

Vous avez non-seulement les sympathies du monde civilisé, mais de puissants éléments de civilisation vous sont acquis, *et ils sauront vous appuyer en temps opportun!*

« FAIS TON DEVOIR, ET NE CRAINS RIEN! »

Un de vous,

NAPOLÉON THOMPSON.

NEW-YORK, Janvier 1886.

le
o
R

e
cl
N
m
1
g
F

e
a
d
j'

LA VÉRITÉ SUR RIEL.

I.

Bien des gens qui ne connaissaient qu'imparfaitement les choses dont ils parlaient, ou sur lesquelles ils écrivaient, ont trop librement exprimé leur opinion sur le sort de Riel.

Il serait difficile, en effet, sinon impossible à quiconque ne s'y est pas trouvé mêlé intimement, de voir clair dans l'état de choses qui a convulsionné la partie Nord-Ouest de l'Amérique anglaise depuis le soulèvement des Métis ; soulèvement dont le prologue date de 1869, et qui vient d'avoir en 1885 son dramatique épilogue dans la pendaison de Riel, le chef reconnu des Métis Français.

Pour convaincre mes lecteurs que j'ai quelque droit à exprimer mon opinion sur cette triste question, je dirai, avant d'aller plus loin, que j'ai vécu dans le Nord-Ouest de 1869 à 1874, et que, par la position officielle que j'occupais alors sous le gouvernement Canadien, je fus en

relations directes et en contact très intime avec presque tout ce qui s'est passé au Manitoba pendant cette période de cinq années. J'irais même jusqu'à dire que, pendant tout ce temps, je fus souvent appelé à donner, comme fonctionnaire, mes vues sur quelques questions politiques très importantes, et que, comme ce qui suit n'est qu'une narration exacte et impartiale des faits, complètement dénuée de toute préférence ou sentiment personnel, l'honnêteté du but que je poursuis, en écrivant ce livre, ne pourra être mise en doute.

J'ai été témoin de tout ce que je vais raconter. J'ai participé à beaucoup des faits relatés ici, et je laisse au monde le soin de juger la conduite suivie par les ministres du gouvernement de la Puissance du Canada dans leur politique à l'égard des Métis français, et de décider si les ministres Canadiens sont oui ou non responsables, non-seulement de l'injuste et barbare exécution du Métis Louis David Riel, mais encore des événements qui l'ont amenée.

Riel peut-il être accusé de rébellion ?

On ne peut nier que Riel fut pour le cabinet de la Puissance du Canada une cause continuelle d'ennui et d'anxiété depuis 1869, mais était-il à blâmer pour cela ? Était-il un révolutionnaire invétéré et systématique, ou bien un homme qui, ayant conscience de ses droits comme sujet anglais et homme libre, se refusait à permettre que

ses concitoyens et lui fussent foulés aux pieds sans pitié par le talon de fer des gouvernants canadiens ?

Sa mort sur l'échafaud érigé par ordre de Sir John A. MacDonald et son Cabinet a-t-elle été une expiation juste et méritée, ou bien a-t-elle été un crime froidement préparé et perpétré pour servir un but personnel et politique ?

Je ne prétends pas tout savoir sur cette lugubre affaire, et je n'espère pas non plus changer la face des choses au Canada, mais la publication de ce que je sais suffira, je l'espère du moins, à jeter une lumière différente et nouvelle sur les événements qui ont eu lieu au Manitoba et dans la Saskatchewan, de 1868 à 1885.

Comment les Métis ont été traités pendant des années.

Les Métis ont été, en effet, une race bien malheureuse pendant de longues années. Bien avant l'achat des droits territoriaux par le gouvernement Canadien à la Compagnie d'Aventuriers Anglais (mieux connue sous le nom de Compagnie de la Baie d'Hudson), en 1869, ils furent les instruments directs de la fondation de l'immense et incalculable fortune qui fit de la Compagnie de la Baie d'Hudson une des plus puissantes corporations qui aient jamais existé.

La chasse et l'industrie du trappeur étaient leurs seules ressources. Les nombreux entrepôts de la Compagnie

étaient, en tout temps, bondés de peaux de grande valeur apportées par les Métis. Les riches fourrures de toute sorte étaient achetées à des prix dérisoires par les officiers de la Compagnie ; l'exploitation déshonnête était pratiquée de la façon la plus active : un billet de banque, quelques livres de farine ou de porc salé, un petit baril de poudre et de plomb, un vêtement ordinaire ou un équipement incomplet payaient un lot de pelleteries rares valant cent fois le prix insignifiant des articles donnés en échange, et la Compagnie de la Baie d'Hudson pouvait fournir chaque année à tous les marchés d'Europe d'immenses quantités de fourrures ainsi achetées aux pauvres et candides Métis.

Ceci, pris à un certain point de vue, n'était que très naturel et rien de plus ni de moins qu'une transaction ordinaire. Mais, lorsque ce vaste et riche pays fut épuisé, lorsque le buffle eût presque complètement disparu, lorsque la loutre, la marte, le castor, l'hermine et tous les autres animaux à fourrure de ces régions devinrent plus rares d'année en année, les directeurs de la Compagnie de la Baie d'Hudson songèrent à se débarrasser de leurs possessions, désormais sans valeur, en vendant leurs droits territoriaux au gouvernement Canadien, et cette transaction fut accomplie sans que les Métis en eussent connaissance.

Ce n'étaient que des Métis après tout ! Pourquoi le Gouvernement ou la Compagnie de la Baie d'Hudson

auraient-ils pris la peine de les avertir qu'ils avaient été vendus et achetés comme du bétail ?

Mais ces gens simples, inoffensifs et paisibles, comprirent qu'aucun gouvernement, aucun pouvoir sur terre n'avait le droit d'acheter une population composée de chrétiens, comme un lot d'animaux vivants ! Ils virent clairement un danger pour leurs foyers, leurs femmes et leurs enfants dans cette arbitraire invasion canadienne ; ils comprirent que leurs droits, comme hommes vivant sur le sol libre de l'Amérique, avaient été méconnus et violés.

Riel, que son éducation et son intelligence naturelle avaient placé au premier rang parmi ses concitoyens, fut choisi pour leur chef, et toute la population Métis prit les armes pour empêcher le gouvernement canadien de pénétrer dans le pays.

Mr. MacDougall, le premier lieutenant-gouverneur nommé par le cabinet de la Puissance du Canada, sommé de s'arrêter avec son état-major à Pembina, fut obligé de battre en retraite et de retourner à Ottawa, sans même avoir vu le siège de son gouvernement.

Riel était-il un rebelle, alors ? Si oui, il faut avouer que sa rébellion avait un but noble et généreux : celui de défendre sa terre natale, ses concitoyens, sa mère, ses sœurs et le tombeau de son père, contre une invasion arrogante et non justifiée !

Le Gouvernement provisoire.

Un Gouvernement provisoire fut formé par les Métis et s'installa à Fort Garry. Riel fut élu président à l'unanimité. Des résolutions furent rédigées et envoyées au Cabinet canadien. On ne leur accorda pas la moindre attention.

L'expédition de la Rivière Rouge.

Les ministres de la Puissance du Canada commencèrent alors à voir clairement qu'il fallait enfin faire quelque chose. Une expédition fut décidée, et quatre mille hommes furent bientôt prêts à partir pour le Manitoba.

Le corps expéditionnaire était composé d'un régiment de réguliers, d'un bataillon d'infanterie de Québec, d'un bataillon d'infanterie d'Ontario, d'un nombre suffisant de soldats du génie et d'un service complet de l'intendance militaire.

Le colonel Wolseley, depuis Sir Garnet Wolseley, et maintenant Lord Wolseley, fut nommé commandant en chef de ce pique-nique militaire qui fut appelé Expédition de la Rivière Rouge, et, après avoir franchi un nombre considérable de « portages » et de « rapides », il arriva à Winnipeg avec ses troupes à la fin d'Août 1870.

Riel et ses hommes avaient quitté Fort Garry et le territoire anglais avant l'arrivée du brave colonel, proba-

blement parce qu'ils sentaient que leur cause était perdue, on, peut-être, parce que le jeune chef reculait à l'idée d'exposer son pays et les siens aux horreurs d'une guerre civile longue et sanglante. Le Colonel Wolseley trouva donc Fort Garry vide et abandonné par les Métis, et la première chose qu'il fit, après son arrivée au Manitoba, fut de lancer une proclamation annonçant à la population de la Province, qu'il entendait procéder sans merci contre les bandits (*sic*) qui avaient osé résister à l'autorité de sa Gracieuse Souveraine, la reine d'Angleterre.

Ainsi finit l'expédition de la Rivière Rouge, qui coûta plusieurs millions de dollars au gouvernement qui l'avait ordonnée. Mais, naturellement, pour la réussite d'une si glorieuse entreprise, l'argent n'était rien ! Les bons Canadiens n'étaient-ils pas assez riches pour payer sans murmurer ce qui est aujourd'hui considéré comme une faute sinistre ? Les taxes furent encaissées plus régulièrement que jamais. C'était l'argent du peuple qui payait la plaisanterie, et, ce qu'il y a de plus pénible à dire, c'est que les Canadiens-Français durent aider de leur argent une expédition militaire organisée dans le dessein d'opprimer sans pitié leurs frères Métis du Manitoba.

Ces héroïques Métis, ces fils simples, mais si foncièrement honnêtes des prairies sauvages, qui avaient formé une alliance défensive pour protéger leur pays, leurs femmes et leurs enfants, leur propre sang enfin, étaient

appelés « bandits » par le représentant de ce même Gouvernement qui les avait achetés comme les planteurs de jadis achetaient une plantation avec tout son stock de chair humaine !

Sus à eux ! Tuez-les !

Et voici les merveilleux arguments mis en avant par Sir John A. MacDonald et son Cabinet :

Ces misérables Métis qui ne savaient que chasser, et dont les mains esclaves avaient été pendant des années la gigantesque et inépuisable corne d'abondance qui avait rempli les coffres innombrables de la Compagnie des Aventuriers d'Angleterre, avaient eu l'audace de protester comme des *hommes* contre la violation de leurs prétendus droits !

Ces Indiens ignorants, ces Métis-Français, comme ils s'appelaient eux-mêmes, qui ne pouvaient que prier Dieu avec ferveur, aimer tendrement leurs familles et vivre sans jamais penser à faire du mal à leurs voisins, avaient osé rejeter le protectorat d'un Gouvernement qui, après leur soumission, eût volontiers consenti à leur jeter un misérable lopin de terre comme on jette un os à un chien affamé ! Ce n'étaient, après tout, que des êtres méprisables ; et ils avaient l'impudence de rejeter cette rare occasion de vivre au contact d'une civilisation à la main de fer ! Quelle monstruosité ! Pas de pitié pour eux ! Le Christ est mort pour tous les hommes et pour chacun d'eux : qu'est-ce que cela prouve ?

ou-
de
de

bar

er,
les
on-
la
eu
la-

ne
er
et
ns,
nt
à
cte
ue
je-
li-
de
les
e?



SA GRACE MGR. ALEXANDRE ANTONIN TACHÉ.

Ils furent faits à l'image de leur Sauveur, c'est vrai ; mais ils ne sont que des brutes ignorantes ! Qu'on les force à se soumettre, non par de bonnes paroles ou par la persuasion, mais par la force ; ils doivent plier ou être brisés ! Sus à eux ! Tirez-leur dessus comme sur des animaux sauvages et malfaisants ! Tuez-les ! Et, après que l'œuvre sanglante de votre civilisation sera faite, si quelques-uns de ces mécréants osent encore refuser hommage à notre bienveillante souveraine, quelques planches, une corde . . . et le shérif fera le reste !

Une brochure.

Quelques mois avant l'organisation de l'Expédition de la Rivière Rouge, un événement bien regrettable avait eu lieu dans la Province de Québec.

Le Très Révérend Alexandre Taché, alors Evêque de St. Boniface (Manitoba), et élevé depuis au siège archiepiscopal, publia une brochure dans laquelle il conseillait fortement aux jeunes Canadiens-Français de ne prendre aucune part active dans la campagne projetée. Le pauvre sol du Manitoba n'offrait que peu de chances d'amélioration, la rébellion n'avait pas un caractère sérieux, et les troubles finiraient bientôt, etc., etc.

Cette brochure, contenant ces avis et d'autres de même nature, émanant d'un prélat vénéré à juste titre, fut largement distribuée parmi les Canadiens-Français, et presque tous les prêtres catholiques de la Province de

Québec prêchèrent pour recommander, du haut de la chaire, l'obéissance aux conseils du digne évêque.

L'effet de cette brochure peut facilement s'imaginer. Lorsque commença le recrutement des volontaires, peu de Canadiens-Français s'enrôlèrent. Ces bataillons, forts d'environ 600 hommes chacun (1,200 en tout) ne comp- taient pas dans leurs rangs, après leur formation, plus de 150 Canadiens-Français, c'est-à-dire que quatre-vingt huit pour cent de la force volontaire effective étaient composés de Canadiens-Anglais, presque tous de la Province d'Ontario.

Chacun de ces hommes devait recevoir, comme compensation, 160 acres de terre à l'expiration du terme de son service militaire, et quatre-vingt dix pour cent d'en- tre eux s'établirent au Manitoba. Ainsi, l'élément anglais domina dans la Province dès le commencement, et il en a toujours été ainsi depuis 1870.

Il n'est pas supposable que l'Archevêque Taché ait pensé un seul instant que sa brochure dût produire un effet aussi lamentable contre son propre peuple, et loin de moi la moindre idée de blâme ou de reproche à l'adresse de ce vénérable Evêque. Je crois sincèrement que sa brochure lui fut inspirée par une conviction louable, mais une chose est certaine, indiscutable : le Manitoba et la Saskatchewan ont été, dès le début, sont encore et res- teront sous le contrôle absolu des Canadiens d'origine anglaise ; cette partie de la Puissance du Canada est per- due à jamais pour la suprématie Canadienne-Française !

Ici se posent naturellement deux questions auxquelles il serait difficile de répondre, mais qui offrent néanmoins un vaste champ à la réflexion : Si la Province du Manitoba eût été gouvernée par une majorité prise dans l'élément Français-Canadien, la dernière insurrection aurait-elle eu lieu ? Et, si elle était survenue, *Riel serait-il monté sur l'échafaud de Regina ?*

Je laisse aux hommes politiques éminents et patriotiques Canadiens-Français le soin de méditer sur ces questions et d'y trouver une solution plausible.

Thomas Scott.

L'exécution de Thomas Scott, ordonnée en 1869 par le Gouvernement Provisoire du Manitoba, a été la plus grave accusation formulée contre Riel par les Orangistes du Haut Canada.

Scott était un Orangiste, et ses co-religionnaires ont trouvé dans sa mort une matière inépuisable pour leur haine contre les Canadiens-Français et tout ce qui est Catholique. L'impitoyable pression exercée par eux sur Sir John A. MacDonald, avant l'exécution de Riel, est la preuve convaincante que le fanatisme et la bigoterie qu'on a reprochés si souvent et si amèrement aux Catholiques du Canada, sont bien plus intenses parmi les Orangistes, qui n'ont jamais manqué une occasion de les manifester hautement !

Défense personnelle.

Thomas Scott était loin d'être le bon garçon que ses amis Orangistes ont essayé de faire croire qu'il était. C'était au contraire un homme d'un caractère violent. Il avait à plusieurs reprises menacé la vie de Riel, et on le savait parfaitement capable de mettre ses menaces à exécution. Je sais positivement que Riel lui-même était opposé à l'exécution de Scott, même après que la sentence fut prononcée. Je sais aussi qu'il fit tous ses efforts pour le sauver, mais ses partisans ne firent aucune attention à son intercession.

Tous ceux qui connaissaient bien Scott (et j'ai été en relation avec beaucoup d'entre eux), admettent que la vie de Riel était en danger immédiat tant qu'il serait permis à Scott de parcourir librement le pays.

C'était un cas de défense personnelle, et rien de plus.

Il est probable que je ne retournerai jamais au Canada. Je n'attends de faveur de personne ni d'aucun parti. Je n'ai pas plus de préférence pour les Canadiens-Français que pour les Canadiens-Anglais. Je n'aspire à aucune distinction provenant de source canadienne. Mes sentiments religieux n'ont rien à faire ici. Je n'écris pas comme je le fais pour gagner le bon vouloir de certaines gens. Je me soucie peu que mon opinion soit partagée et

endossée par dix, ou par dix mille hommes. Un acte sanglant a été accompli. Je connais toutes ou presque toutes les personnes qui y ont été mêlées directement ou indirectement, et ce qui sort de ma plume m'est dicté par ma propre conscience. J'écris tout ce que je sais, et je n'exprime mes impressions qu'après avoir vu et entendu.

L'opinion publique, l'humanité et le monde Chrétien jugeront lequel des deux hommes est le plus grand meurtrier, le plus vil criminel : Sir John A. MacDonald, K. C. B., membre du Conseil Privé de sa Majesté, Ministre de l'Intérieur et Premier de la Puissance du Canada, ce moderne Machiavel Chef Suprême d'une des plus importantes colonies britanniques, ce vieillard décrépit et sans scrupule, qui a déjà un pied dans la tombe, ou bien Louis David Riel, ce jeune, énergique et héroïque Métis qui, à l'âge de vingt-six ans, prit les armes pour défendre et protéger son pays natal, et qui, seize ans plus tard, mourait bravement pour sa cause, sans même maudire le nom de l'homme qui avait comploté et ordonné sa mort !

Les troupes au Manitoba.

Après l'arrivée au Manitoba des troupes canadiennes, Août 1870, le pays revint promptement à la tranquillité, et l'installation du Gouvernement canadien progressa régulièrement sous l'habile direction de M. Archibald, premier Lieutenant-Gouverneur de la Province.

Le premier bataillon d'infanterie d'Ontario, presque

exclusivement composé d'Anglo-Canadiens et d'Oran-gistes, eut ses quartiers d'hiver à Fort Garry, c'est-à-dire au beau milieu du cantonnement des Métis français ; et le second bataillon d'infanterie de Québec, dans les rangs duquel se trouvaient seulement 150 volontaires canadiens-français, fut envoyé au Stone Fort, à vingt-deux milles plus loin, et au milieu de la population anglaise de la Province.

Etait-ce là un arrangement bien sage ? Je ne le crois pas ; et les innombrables scènes d'horreur qui suivirent bientôt, prouvèrent que le contraire eût été bien préférable ! Mais le Commandant en Chef, le Colonel Wolseley, le même qui commençait presque sa carrière militaire dans le Manitoba, et qui l'a terminée, récemment, d'une façon si glorieuse au Soudan, avait ordonné qu'il en serait ainsi, et il en fut ainsi !

Ici se présente comme digne de remarque une analogie étrange et fort singulière : Wolseley fut assurément envoyé au Manitoba avec l'ordre positif de pendre Riel, et il ne put accomplir sa mission, *il arriva trop tard !* Quinze ans après, on l'envoyait au Soudan avec une armée forte et imposante et l'ordre de délivrer le général Gordon ; là encore *il arriva trop tard !*

Il n'avait qu'une petite armée, lorsqu'il alla au Manitoba, et à part des myriades de moustiques, il ne trouva personne à combattre ; il retourna vainqueur en Angleterre, et fut créé Général et Sir. Plus tard, on en fit un Lord !

Lorsqu'il alla au Soudan, il avait le commandement d'une grande armée, et là au moins il eut l'occasion de guerroyer. Mais cette fois l'ennemi se montra un peu plus dur que les moustiques, et le résultat fut (malgré les assertions contraires publiées à l'époque par la presse anglaise), défaite après défaite et une retraite au pas accéléré.

Le pire de tout, c'est que le pauvre brave Général Gordon ne vit jamais la figure radieuse de son libérateur manqué . . . et qui pourrait affirmer que ce ne furent pas l'incapacité et la lenteur de Wolseley qui causèrent la mort de Gordon ?

Victorieux lorsqu'il n'avait personne à combattre, Wolseley fut ignominieusement écrasé lorsqu'il rencontra les soldats du Mahdi. Il avait réussi au Manitoba, avec un petit corps de troupes et sans tirer un seul coup de fusil, en qualifiant de « bandits » ses invisibles ennemis ; mais, au Soudan, avec le commandement de milliers d'hommes bien armés, il fut honteusement battu. Néanmoins, il retourna en Angleterre et y fut reçu avec des hurrahs. Sa prochaine récompense (?) sera un titre de Duc et il changera son nom de LORD MOUSTIQUE WOLSELEY en celui de DUC DE KHARTOUM TROP-TARD !

Et, naturellement, il modifiera et embellira son nouvel écusson ducal, en y plaçant en relief et bien visible la tête livide et sanglante du brave Général Gordon !

Atrocités commises par les Volontaires d'Ontario.

Le Corps Expéditionnaire de la Rivière Rouge fut trois mois en route, de Collingwood à Winnipeg, avant d'arriver au Manitoba. Les soldats, réguliers et volontaires, ne reçurent pas un sou pendant le voyage. Cinq ou six jours après leur arrivée, ils touchaient leur solde complète, environ vingt dollars par homme.

C'est alors que commença la lugubre farce. Ces hommes que l'on devait supposer soumis aux règles d'une stricte discipline militaire, parcoururent Winnipeg et ses environs, ivres de rage et de whiskey, hurlant, jurant, blasphémant et la menace à la bouche. Ils se disaient à la recherche des meurtriers de Scott. Ils insultaient et attaquaient sans merci les Métis assez imprudents pour quitter leurs cantonnements et venir en ville s'occuper de leurs affaires. Il n'y avait pas encore de police organisée. Ces soldats, portant l'uniforme de l'armée de Sa Très Gracieuse Majesté, devinrent des brutes ivres et en délire. Ils insultaient femmes et enfants, et battaient sans merci tout Métis assez malheureux pour se trouver sur leur passage. Ils pénétraient souvent dans les maisons isolées, où se trouvaient des femmes et des enfants sans défense. Les outrages qu'ils commirent en maintes occasions sont trop révoltants et trop horribles pour être racontés par écrit ; et tout cela, perpétré au nom de leur Dieu et du Roi Guillaume d'Orange, était considéré comme non avenu par l'officier supérieur commandant à Fort Garry, le

Colonel Jarvis. Il riait avec complaisance et indifférence de toutes ces atrocités plus dignes de cannibales que de soldats dont le devoir était de maintenir la paix et de montrer de la modération et le bon exemple. Qui sait ! le bon Colonel Jarvis regrettait peut-être amèrement, *in petto*, d'être trop vieux pour prendre sa part de ces ébats sanguinaires.

Et, le soir, après être rentrés à la caserne (s'ils n'étaient pas trop ivres pour parler), ces guerriers sans peur et sans reproches racontaient avec un touchant orgueil leurs prouesses de la journée.

Mais les coupables ne furent jamais traduits en conseil pour recevoir le châtimement de leurs répugnants exploits.

Et pourquoi auraient-ils été punis ? Bah ! Pure bêtise ! Les hommes qu'ils avaient laissés à moitié morts sur le terrain, les femmes et les jeunes filles qu'ils avaient lâchement outragées, les enfants qu'ils avaient si cruellement maltraités n'étaient que des Métis français, rien que des Métis Français !

Preuves à l'appui.

Si mes lecteurs, quels qu'ils soient, pensent que j'exagère les faits, je les prierai humblement de s'enquérir de l'exactitude de mes assertions auprès d'hommes comme le Gouverneur Archibald, A. M. Brown, Dr. O'Donnell, le Premier John Norquay, Dr. Bird, l'Honorable J. H. Clarke, le Gouverneur Donald A. Smith, l'Honorable

Capitaine Thomas Howard, l'Honorable Juge Dubuc, John McTavish, etc., etc. Tous ces messieurs (excepté M. Archibald) sont encore vivants et au Manitoba, et je demande à faire observer que la majorité d'entre eux était hostile et opposée à Riel et à son parti.

Faute du Colonel Wolseley.

Pendant que toutes ces violences étaient commises à Winnipeg par les membres du 1er Bataillon des Volontaires d'Ontario, le 2me Bataillon de Québec, sous le commandement du Colonel A. Casault, était tranquillement caserné à Stone Fort, et très peu de cas d'insubordination furent signalés à l'attention du Gouverneur Archibald.

Supposons maintenant que le Colonel Wolseley eût assigné le 1er Bataillon à Stone Fort, et le 2me Bataillon à Fort Garry, quel eût été le résultat de cette disposition des troupes ?

Tout esprit honnête, sensé et impartial peut facilement répondre à cette question. Si les soldats de langue anglaise eussent eu à faire leur service dans un milieu de colons parlant anglais, ils se seraient évidemment très bien compris, et si les Volontaires de langue française avaient eu leurs quartiers au milieu d'une population parlant français, aucun des actes féroces mentionnés plus haut n'aurait eu lieu.

Mais, peut-être le Colonel Wolseley avait-il reçu des

instructions pour agir comme il le fit, et Sir John A. Mac-Donald avait-il ses raisons pour donner des ordres pareils.

Une Simple Question.

Et maintenant, demanderai-je, qui étaient les bandits en tout ceci : Les opprimés qui s'étaient lancés dans une rébellion par pur patriotisme, ou les vandales salariés portant l'uniforme anglais, envoyés pour écraser cette rébellion, et faire honorer et respecter le nom anglais ?

Les premiers étaient presque morts de faim en combattant pour leurs droits, tandis que les derniers étaient payés par le Gouvernement pour piller et tuer.

Le monde civilisé et la postérité répondront.

Les Métis dépossédés par les Spéculateurs d'Ontario.

Quelques mois plus tard, le Gouvernement de la Puissance du Canada réussit à calmer les Métis, en accordant 240 acres de terre à chacun d'entre eux demeurant au Manitoba, à titre de compensation pour avoir dérangé le vieux système des limites riveraines.

Ici commence une période de persécution secrète et préméditée, et de basse spéculation d'un autre genre.

Aussitôt que fut connue dans la Province la décision du Gouvernement, les spéculateurs se mirent à leur œuvre monopolisatrice. Ils commencèrent par se faire les amis des Métis ; ils guettaient leur passage dans la ville

et les y attiraient. Les tigres et les agneaux de la veille se rencontraient au cabaret et trinquaient ensemble. Les rusés spéculateurs traitaient généreusement leurs futures victimes. Beaucoup des Métis ne soupçonnant pas ce qui se tramait en dessous tombèrent dans le piège, et, très souvent, lorsqu'ils étaient sous l'influence de la boisson, ils vendirent leurs lots pour une compensation dérisoire. J'ai intimement connu des habitants bien établis de Winnipeg qui avaient réussi à acheter les titres de propriété de Métis (240 acres) pour vingt, vingt-cinq et trente dollars. Quelques-uns de ces spéculateurs parcouraient le pays depuis le Portage-la-Prairie jusqu'à la Pointe-du-Chêne, et, de façon ou d'autre, ils revenaient de leur tournée possesseurs légaux de grandes étendues de terrain.

Je suis loin de blâmer ceux qui étaient assez adroits pour s'enrichir en si peu de temps. La transaction était légale. Je ne blâmerai pas non plus les Métis qui vendirent leur terre follement, étourdiment, pour un morceau de pain. Ce n'est certainement pas mon affaire. Mais ce que je trouve déshonorant, c'est la manière dont neuf sur dix de ces transactions furent faites.

Supposons que je sache que tel ou tel individu est enclin à la boisson, et qu'après le premier verre de liqueur il est capable de ne plus savoir ce qu'il fait, agirais-je en honnête homme, en allant le chercher au milieu de sa famille, et en le décidant avec des paroles mielleuses et persuasives à faire le premier pas? Après son troisième ou quatrième verre, mon homme signera facilement un

acte, grâce auquel il se trouvera, le lendemain, sans foyer. Et tout ceci aura été accompli moyennant une infime somme d'argent. Une fois le marché conclu, je puis bien être plus riche qu'auparavant, mais je ne vois pas comment je pourrai être plus respectable, mieux mériter le titre d'honnête homme. Aux yeux de beaucoup de gens, dans tous les pays du monde, ceci n'est malheureusement qu'une considération insignifiante, même si l'homme qui a été ainsi dépossédé doit rester avec sa famille sans un toit pour s'abriter.

Mais qu'est-ce que les Métis penseront de nous, gens civilisés, lorsqu'ils se rappelleront leur première expérience de la civilisation ?

Riel offre ses services au Gouvernement. — Ils sont acceptés.

En 1871, pendant l'invasion féniennne, conduite par O'Donahue, Riel, conseillé par l'Archevêque Taché, offrit ses services au Gouvernement pour l'aider à repousser les envahisseurs. Le Gouverneur Archibald traversa la Rivière Rouge et rencontra le chef banni devant la Cathédrale de St. Boniface. L'offre de Riel fut acceptée ; et le même jour, il partit en éclaireur avec deux cents de ses hommes.

L'invasion n'aboutit à rien, et l'ordre fut promptement rétabli dans toute la contrée.

Riel élu à Provencher.

Peu après, Riel fut élu à l'unanimité membre de la Chambre des Communes pour le District de Provencher.

Il alla à Ottawa, et prêta le serment réglementaire entre les mains du Greffier de la Chambre. En apprenant sa présence dans la ville, les Orangistes furieux jurèrent d'assassiner le chef rebelle. On conseilla alors à Riel de quitter Ottawa, et le jour suivant, son siège fut déclaré vacant.

Où trouver une preuve plus frappante de la faiblesse ou du mauvais vouloir d'un gouvernement? Voici un homme, légalement et unanimement élu représentant du peuple, et qu'on empêche d'occuper son siège après qu'il a dûment prêté le serment obligatoire, non parce que son élection était déclarée frauduleuse, mais seulement parce qu'une bande d'Orangistes fanatiques menaçaient sa vie s'il osait remplir ses fonctions comme membre de la Chambre des Communes. Le Gouvernement de la Puissance du Canada, au lieu de le protéger comme Député, faiblit devant les menaces, et céda aux vociférations d'une oligarchie avide de sang.

Couardise du Gouvernement.

Et cela s'est passé au dix-neuvième siècle, dans un pays appartenant à l'Empire Britannique, et dont la Constitution est sous la protection du fameux drapeau, l'Union Jack?

Ah! si Riel avait été un Orangiste, Sir John A. MacDonald aurait eu recours à toutes les forces de la milice canadienne.

Si, au lieu d'être un simple et pauvre Métis, Riel eût été le représentant puissant et riche d'un comté orangiste, il aurait occupé son siège, même s'il en eût dû coûter vingt, cinquante ou cent existences, et malgré toutes les protestations du Canada catholique entier. Mais il n'était qu'un Métis, modeste et sans influence, qui avait osé résister aux ordres autoocratiques du puissant Premier Ministre, et sa vie n'aurait pas été en sûreté, même dans l'enceinte de la Chambre des Communes, où la majesté et la puissance de la Grande-Bretagne sont si pompeusement représentées par les hommes d'Etat les plus habiles et les plus omnipotents de la Puissance du Canada.

QUINZE ANS DE PERSECUTION.

II.

Les causes réelles de la Rébellion de 1869 et de celle de 1885.

Récapitulons les faits principaux qui se sont passés au Manitoba depuis 1869, et voyons si les Métis avaient, oui ou non, assez de motifs pour protester contre les actes du Gouvernement qui les avait traités avec un mépris si révoltant.

1869.

Le 29 Juillet, après avoir appris la transaction qui avait eu lieu entre le Gouvernement canadien et la Compagnie de la Baie d'Hudson, les Métis français tinrent leur première réunion à St. Boniface.

Des résolutions furent votées et un Comité nommé pour demander aux officiers de la Compagnie de la Baie d'Hudson ce que la population du Manitoba avait à attendre de la vente du pays au Gouvernement canadien. Les officiers de la Compagnie rirent au nez des membres du Comité.

Ceux-ci demandaient simplement ce qu'ils allaient devenir, eux et leurs familles, lorsqu'ils passeraient sous la dépendance de leurs acheteurs. Leur humble et juste requête fut traitée avec dédain.

Le 19 Octobre, l'Honorable Wm. McDougall, Lieutenant-Gouverneur nommé par le Cabinet d'Ottawa, et alors en route pour Winnipeg, se vit refuser l'entrée dans la Province par les Métis, qui insistaient pour savoir quel serait leur sort, avant de permettre au représentant du Gouvernement canadien de pénétrer dans le pays. M. McDougall crut prudent de battre en retraite, et il retourna à Ottawa.

Le 3 Novembre, les rebelles (?) s'emparèrent de Fort Garry, l'entrepôt le plus important de la Compagnie de la Baie d'Hudson, et le 8 Décembre le Gouvernement provincial fut organisé et Riel élu Président.

Y avait-il rien de criminel dans ces actes des Métis ? Je ne le pense pas ! Si les Ministres canadiens avaient fait connaître au peuple quelles étaient ses intentions, la rébellion n'aurait pas eu lieu. Si la Compagnie de la Baie d'Hudson avait mis plus de tact dans ses relations avec les Métis, il n'y aurait jamais eu de soulèvement.

1870.

Le 7 Janvier, voyant que la situation devenait sérieuse et que les Métis, si longtemps bafoués, n'étaient pas disposés à se laisser absorber sans protester énergi-

quement, le Gouvernement canadien demanda la médiation de l'évêque Taché, que l'on savait jouir d'une grande influence sur son peuple.

Le très révérend prélat consentit volontiers à servir de médiateur entre le Gouvernement et les rebelles (?), et, le 16 Février, Sir John A. MacDonald autorisa officiellement l'évêque Taché à proclamer, au nom du Cabinet, une amnistie complète et générale, et à promettre aux Métis la protection entière et énergique du Gouvernement.

Pendant que ceci avait lieu, et au moment où tout ce trouble allait cesser, le Major Boulton, prétendant être le représentant autorisé du Gouvernement du Canada, s'efforçait, avec 200 hommes, de faire Riel prisonnier. Riel vit avec raison, dans cette tentative, une violation directe et outrageuse de l'amnistie qui venait d'être proclamée, et se décida, jusqu'à nouvel ordre, à ne plus accorder aucune confiance aux promesses de Sir John A. MacDonald. Ce fut peu après, le 4 Mars, que Thomas Scott fut exécuté. J'ai déjà dit, et je le répète maintenant, que Scott méritait son sort, et je défie tout être vivant ayant connu positivement quelle sorte d'homme prêt à tout était ce Scott, de prétendre que sa mort n'était pas une mesure de sûreté publique ; j'irai plus loin, et je dis que seulement ceux-là qui ont un but intéressé à appeler cette exécution un meurtre commis de sang-froid, peuvent oser nier le fait que cet acte ait été de la part de

Riel, comme je l'ai dit déjà, absolument et exclusivement une affaire de

Défense personnelle.

Après son arrestation et avant sa mise en jugement, on demanda plusieurs fois à Scott de quitter le pays, il refusa avec persistance, et dit tout haut en plusieurs occasions qu'il resterait au Manitoba jusqu'à ce qu'il ait envoyé une balle dans la tête de ce..... de Métis français Riel. Ses amis lui conseillaient de se tenir tranquille et d'attendre patiemment, comme les autres gens de la Province, le rétablissement de l'ordre et de la paix. Non, il insistait pour « avoir la vie de ce bâtard. »

La boisson avait fait de Scott un être enragé et dangereux, et, au Manitoba aussi bien que partout ailleurs, lorsqu'on rencontre un serpent venimeux, le mieux à faire est de lui écraser la tête.

La presse orangiste a dit et redit que le Gouvernement de Riel n'était pas légal ; que le tribunal qui avait jugé et condamné Scott n'avait ni pouvoir juridique ni autorité, et que, par conséquent, son exécution fut un meurtre.

Voyons cela :

Ce gouvernement *de facto* avait-il été formé et organisé par le peuple ?

Indubitablement, oui !

Riel avait-il le droit de nommer une cour de justice pour juger un individu ?

Evidemment, oui !

Et cette cour de justice avait-elle le droit de prononcer une sentence ?

Sans aucun doute, oui !

Je sais bien, je suis tout-à-fait sûr, que ce qui précède fera hurler une certaine classe de gens : les apôtres cra-moisés fanatiques de Guillaume d'Orange, par exemple, mais je n'en insisterai pas moins sur ce point :

Scott méritait un châtinement exemplaire et sévère, et, en supposant que Riel et les membres de son Gouvernement aient pris sur eux une grande responsabilité en laissant mettre à mort, ce qui suit met fin à tous plaidoyers de ce chef.

Le 24 Juin 1873, Lord Kimberly, Secrétaire des Colonies, répondant à une demande officielle signée par Lord Dufferin, alors Gouverneur-Général du Canada, notifia au Cabinet de la Puissance du Canada que le Gouvernement Impérial avait accordé pleine amnistie en faveur de Riel et de ses partisans.

Que peut-il rester à dire maintenant ? Si, en réalité, Riel avait commis un meurtre en 1869, hypothèse très douteuse, il fut pardonné complètement en 1873 par le Gouvernement Impérial de Sa Majesté la Reine de la Grande Bretagne.

Le 9 Mars, l'évêque Taché revint d'Ottawa, et, au nom des Gouvernements Impérial et de la Puissance du Canada, promit amnistie complète à tous les insurgés en général, à Riel et Lépine en particulier, et plein pardon

pour TOUTES OFFENSES commises pendant l'insurrection, y compris l'exécution de Scott.

Le 24 du même mois, le Père Ritchot, le Juge Blake et Mr. A. Scott furent envoyés à Ottawa comme délégués des Métis, et ils revinrent au Manitoba, le 17 Juin, annonçant que Lord Dufferin et Sir Clinton Murdoch avaient donné l'assurance, au nom de Sa Majesté, que l'amnistie serait *pleine et entière* ! Le 12 Juillet, l'évêque Taché recevait une lettre de Sir George E. Cartier, Ministre de la Milice, corroborant et confirmant l'assertion des délégués, relativement au caractère absolu de l'amnistie. Le 24 Août, les troupes, sous le commandement du Colonel Wolseley, arrivaient à Fort Garry, et, malgré toutes les assurances pacifiques et solennelles du Gouvernement d'Ottawa, le Commandant-en-Chef lançait la proclamation mentionnée plus haut, appelant « bandits » les hommes qui, cinq mois auparavant, avaient reçu l'assurance d'un plein pardon du Gouvernement Impérial. Qui fut coupable de cette abominable trahison ? Le Gouvernement Impérial ? Le Cabinet de la Puissance du Canada ? ou le Colonel Wolseley ? Je ne sais pas ; mais je sais qui furent les trop nombreuses victimes de ce guet-apens infâme et sans précédent, de cette vile et basse perfidie. Avec l'arrivée des troupes commença le règne terrible de terreur que j'ai déjà décrit rapidement.

1871.

Le 3 Octobre, le Lieutenant-Gouverneur Archibald lança une proclamation demandant des Volontaires pour repousser l'invasion fénienne. Oubliant quels torts cruels on leur avait faits, Riel offrit ses services et ceux de ses partisans au Gouvernement.

M. Archibald accepta, passa en revue les Volontaires métis à St. Boniface, et Riel partit immédiatement avec deux cents hommes.

Dans une lettre officielle, adressée à Sir John A. Macdonald, M. Archibald constatait franchement les loyaux sentiments montrés par la population entière de la Province, et affirmait que son succès à la protéger contre l'invasion fénienne était entièrement dû à la politique de modération adoptée par lui envers les Métis. Sa lettre contenait le passage suivant, que nous livrons à la réflexion des gens impartiaux et d'esprit droit : « Si les Métis français avaient été poussés aux extrémités, O'Donahue, le chef Fénian, qui avait été membre du gouvernement de Riel et qui comptait beaucoup d'amis parmi les Métis, aurait été rejoint par toute la population du pays situé entre Pembina et la Rivière Assiniboine, la partie anglaise de la Province aurait été pillée et les colons anglais massacrés jusqu'au dernier. »

Riel et ses partisans étaient-ils donc des rebelles dans l'âme, des rebelles irrépessibles ?

Leur conduite loyale en ces conjonctures difficiles ne

prouvait-elle pas que si les membres du Cabinet de Sir John A. MacDonald avaient mieux compris un peuple qu'ils avaient si fort maltraité, et depuis si longtemps, ils auraient pu avoir en eux les sujets les plus fidèles et les plus sûrs de la Puissance du Canada.

Des procédés bons et équitables auraient suffi à les rendre, pour toujours, fortement attachés et fidèles à la couronne britannique.

Mais ils n'obtinrent jamais pareil traitement de la part du Gouvernement canadien, et le dernier qu'ils ont reçu par la mort de Riel, a coupé irrévocablement tout lien possible d'amitié avec ses bourreaux.

Le 27 Décembre de la même année (1871), après qu'une pleine et entière amnistie eut été proclamée, après que Riel et ses Métis eurent prouvé qu'ils consentaient à oublier le passé, Sir John A. MacDonald trouva un nouveau moyen d'insulter lâchement le chef des Métis. Dans une lettre confidentielle adressée à l'évêque Taché, il l'avertissait qu'il avait adopté une politique nouvelle et amicale envers Riel.

Dans cette lettre était un chèque de \$1,000 que le prélat était chargé d'offrir à Riel si celui-ci consentait à quitter le pays pour aller aux États-Unis.

Je n'ai pas besoin de dire que le chèque fut refusé.

Le chef Métis dédaigna cette nouvelle et poignante insulte, et il attendit patiemment la prochaine.

1872.

Le commencement de cette année fut rempli pour Riel de tristes et tumultueux événements.

L'élément orangiste, cantonné à Fort Garry, commença ses excursions nocturnes vers St. Vital, la paroisse où demeurait Riel avec sa famille.

Le jeune chef Métis avait bien été pardonné par les gouvernements Impérial et du Canada, mais non par les dignes compagnons de Scott.

Ils visitaient fréquemment la maison habitée par la mère de Riel, et insultaient sans pitié cette femme âgée et sans défense. Ils essayèrent d'obtenir d'elle, par la force, le nom de l'endroit où son fils se cachait. Ils menaçaient de mettre le feu à la maison, et allèrent même jusqu'à battre la pauvre femme.

J'ai maintenant à faire une révélation qui expliquera pourquoi quelques-uns de ces coupe-jarrets d'Ontario désiraient si fort trouver Riel.

Ce que je vais dévoiler est si horrible, si répulsif et si révoltant, que mes lecteurs le mettront peut-être en doute ; je n'en dirai pas moins tout ce que j'ai à dire.

On ne m'a pas raconté le fait. J'en ai été le témoin, et je déclare très solennellement que j'écris la vérité, si révoltante qu'elle puisse être. Un homme (?) appelé Frank Cornish, avocat de profession, était venu au Manitoba vers la fin de 1871 et avait ouvert un bureau à Winnipeg.

Il était originaire de London (Ontario), et avait été Maire de cette ville.

Une affaire très scandaleuse, qui fit grand bruit à l'époque dans tout le pays, l'avait obligé à quitter le Haut-Canada.

Il vint au Manitoba, sachant bien qu'il y avait là un champ à exploiter pour un homme de son genre et de son calibre. C'était un ardent orangiste, et il fut bientôt connu de tous ses coreligionnaires.

Ce fut dans la salle du tribunal que je le rencontrai pour la première fois, une semaine environ après son arrivée à Winnipeg. Aussi longtemps que je vivrai, je me rappellerai la première impression qu'il me fit.

C'était un homme assez solidement bâti. L'expression de sa figure avait quelque chose du loup et du renard mélangés. Ses yeux, atrocement louches comme sa conscience, avaient un air de cruauté difficile à décrire.

C'était un politicien astucieux et retors, un parleur facile mais violent.

J'appris peu après son apparition au Manitoba, que, quoique professant une inimitié irréconciliable envers Sir John A. MacDonald, il lui était dévoué corps et âme, et toujours prêt à faire les sales besognes du Premier Ministre. Il devint bientôt très populaire parmi les ennemis et les persécuteurs de Riel, et, plus tard, il fut élu Maire de Winnipeg.

Un soir, je m'en allais à pied d'un des hôtels de la

ville chez un de mes amis qui demeurait sur le bord de la Rivière Rouge.

Il était environ neuf heures ; la neige avait tombé dru pendant le jour, et je ne pouvais pas entendre le bruit de mes propres pas.

En tournant un coin de la route, le son de plusieurs voix frappa mon oreille, et j'entendis distinctement le nom de Riel.

Je m'arrêtai naturellement, et j'écoutai sans voir les gens qui parlaient ; ils m'étaient cachés par le coin démoli d'un mur de séparation.

En écoutant attentivement, je reconnus la voix de Frank Cornish, et voici le rapport exact de la conversation engagée :

Cornish était en train de parler : — Je vous dis que Riel doit maintenant être chez lui. Je sais qu'il est arrivé aujourd'hui de Pembina, et qu'il restera avec sa mère jusqu'à demain matin. C'est le moment de le pincer.

— Qui nous garantit que l'argent sera payé, après la chose faite ?

— C'est moi, il y a deux mille dollars à partager entre vous quatre.

— Oui, dit une autre voix, et vous en gardez trois mille pour vous. C'est nous qui allons faire la besogne, en courir tous les risques, et à nous quatre nous n'aurons pas autant que vous qui n'aurez rien fait.

— Peu importe ce que je garde pour moi, dit Cornish, de toutes façons il n'y a pas de risques. Riel n'est après

tout qu'un maudit rebelle. Sir John A. MacDonald ne sera que trop content d'en être débarrassé. Il ne poursuivra personne. Maintenant, est-ce entendu ?

— Eh ! bien, nous allons partir tout de suite ; mais rappelez-vous-le bien, si on nous inquiète, vous nous tirerez de là.

— N'ayez pas peur, et n'oubliez pas ceci : Je ne veux pas son corps, la tête suffira. Vous avez votre sac et vos masques. Vous êtes bien armés ; maintenant, allez, je vous attendrai toute la nuit dans mon bureau.

Quelques moments après, je vis quatre hommes traverser l'Assiniboine juste en face de Fort Garry et se diriger du côté de St. Vital.

La conversation ne finit pas là ; Cornish et un autre homme causaient encore.

— Êtes-vous sûr que le chèque sera payé ? demandait l'homme.

— J'en suis sûr ; tout ce que l'individu venu de Toronto demande, c'est la tête de Riel. Il payera le chèque contre réception.

A ce moment j'entendis un rire.

— Mais allons-nous en, continua Cornish, il fait trop froid pour moi ici ; il y a un bon feu au bureau et du bon whiskey, venez.

Et les voix devinrent plus faibles et de plus en plus indistinctes. Les deux hommes s'en allaient vers la ville.

Je résolus aussitôt de faire échouer cette infâme conspiration. Je connaissais bien le sous-chef de la police

cheval, Richard Power, jeune homme qui a trouvé plus tard la mort dans l'exercice de ses fonctions. Il ne me fallut pas quinze minutes pour courir à son bureau.

Heureusement je l'y trouvai.— Power, lui dis-je, vous et moi pouvons empêcher un grand malheur ; voulez-vous venir avec moi et faire ce que je dirai ? Je vous expliquerai tout en route.

Il savait que de semblables paroles, venant de moi, n'étaient pas dites sans un motif sérieux. Dix minutes plus tard, il avait attelé son meilleur cheval à son traîneau ; et, tous deux armés d'un bon revolver *Smith & Wesson* et d'une carabine *Snyder*, nous filions comme le vent vers la paroisse *St. Vital*.

En chemin, je lui dis tout ce que j'avais entendu. Le brave garçon et moi arrê tâmes notre plan de conduite. Il n'y avait que deux choses à faire : arriver à la maison de *Riel* à temps pour l'avertir du danger qui le menaçait, ou, si nous arrivions trop tard, faire que les assassins ne pussent pas accomplir leur dessein meurtrier.

La maison de *Riel*, à *St. Vital*, était à sept milles de *Fort Garry*. Environ à mi-chemin, nous vîmes les quatre hommes arrêtés sur le côté droit de la route, fumant et buvant. Nous ralentîmes le cheval, en passant à côté d'eux, pour voir si nous pourrions saisir des bribes de leur conversation.

Power et moi étions complètement enveloppés de fourrures, et il n'y avait pas de danger qu'on nous reconnût.

Un des hommes s'adressa à nous et nous nous arrê-
tâmes.

— Eh ! voyageurs ! Allez-vous loin ?

— Jusqu'à Pembina, répondis-je, et vous ?

— Oh ! dit l'homme en riant, nous sommes en partie
de plaisir. Voulez-vous trinquer avec nous ?

— Non, merci ! Nous avons ce qu'il nous faut.

— Eh ! bien, au revoir, messieurs, nous vous souhaitons
bon voyage.

— Bonne chance aussi pour vous ; nous vous souhai-
tons beaucoup de plaisir dans votre partie.

— Comptez dessus, que nous nous amuserons, dit un
des autres individus ; au revoir !

Nous fouettâmes le cheval et laissâmes les quatre
bandits derrière nous.

— Bon ! dis-je à Power, les routes sont couvertes de
neige, ces hommes ne seront pas à St. Vital avant une
heure environ. Tout va bien, nous avons tout le temps
devant nous, mais tâchons d'y arriver le plus vite
possible.

La course de Fort Garry à St. Vital ne nous prit pas
plus de dix-huit à vingt minutes. En arrivant à la maison
de Riel, nous vîmes de la lumière aux fenêtres. Les clo-
chettes de notre cheval avaient été entendues des gens à
l'intérieur.

Un homme, un Métis, vint à la porte et nous demanda
en français qui nous étions et ce que nous voulions. Je
lui répondis dans la même langue, et lui dis que nous

étions des amis, et que nous avions des nouvelles graves à communiquer.

— Si vous êtes des amis, entrez et soyez les bienvenus.

Nous sautâmes de notre traîneau et, en entrant dans la maison, nous vîmes trois Métis français assis autour de la cheminée. Riel était l'un d'eux.

Sa mère et une autre femme Métis étaient dans un coin de la chambre.

Je m'étais trouvé avec Riel plusieurs fois auparavant.

Quand ils nous virent, les Métis se levèrent de leurs ~~chaises~~ mais les mouvements de leurs mains semblaient se disposer à chercher dans leurs poches, montrèrent qu'ils étaient préparés à toute aventure.

Il avait été décidé, entre Power et moi, que c'était lui qui parlerait. Je ne me souciais pas, à ce moment, d'être reconnu par le jeune chef Métis.

— M. Riel, dit mon compagnon, nous sommes venus à vous, ce soir, comme des amis, et lorsque vous connaîtrez la cause de notre visite, vous verrez que vous n'avez rien à craindre de nous.

— Je ne crains rien ni personne, répondit Riel, mais parlez ! Qu'est-ce qui vous amène ici ?

— Si dans dix minutes vous n'avez pas quitté cette maison, continua Power, votre vie sera en grave danger.

Et il lui dit alors tout ce que nous avions découvert au sujet des quatre hommes qui étaient en ce moment en route vers la maison, et quelles étaient leurs intentions.

— Laissez-les venir, dit un des amis de Riel, nous sommes prêts à les recevoir, et, s'il le faut, nous montrerons à ces gens que la tête de Riel est encore solide sur ses épaules.

Riel fit signe à son ami de se taire.

— Je vous remercie de grand cœur, messieurs, de ce que vous avez fait pour moi, mais je suis fatigué de cette lâche persécution ; pourquoi quitterais-je ma maison et fuirais-je comme un poltron ? Quatre assassins me cherchent, dites-vous ; très bien, qu'ils passent le seuil de cette porte, ils me trouveront ici. J'attends.

Alors, j'intervins, et je lui fis comprendre que mon ami et moi étions venus pour empêcher, si c'était possible, un crime de se commettre, que nous ne doutions pas de son courage, mais que les moments étaient précieux, et que la seule présence de sa mère devait le convaincre que ce n'était en ce moment ni l'heure ni le lieu d'un combat.

— Oui, ajouta Power, si vous persistez dans votre résolution d'attendre ces hommes, vous aggraverez simplement votre situation, et très probablement vous nous compromettrez, nous qui sommes venus, poussés par un sentiment d'amitié, vous prévenir du danger qui menaçait votre vie.

Riel comprit la force de ce dernier argument, il nous serra la main, et, en cinq minutes, ses amis, sa mère et lui avaient quitté la maison et s'en allaient vers la Rivière Sale, à cinq milles plus loin.

J'ai appris ensuite qu'ils avaient passé la nuit chez le Père Ritchot, à St. Norbert.

Après leur départ, mon compagnon et moi résolûmes de voir ce qui allait arriver. Nous conduisîmes le cheval et le traîneau derrière une grange, à peu près à trente yards de la maison ; et, la carabine à la main, nous attendîmes l'arrivée des quatre bandits.

Nous n'avions pas attendu dix minutes, que nous vîmes quatre ombres venant de la grande route, et se glissant comme des serpents vers la maison.

Lorsqu'ils virent qu'il n'y avait pas de lumière à l'intérieur, ils firent le tour du petit bâtiment et, lorsqu'ils se rencontrèrent devant la porte, ils manifestèrent hautement leur désappointement.

— Je suis sûr qu'il n'y a personne, dit une voix, le feu de la cheminée éclaire la chambre, et vous pouvez voir par les fenêtres du derrière de la maison, qu'il n'y a pas âme qui vive là-dedans.

— Peut-être qu'ils dorment, dit un autre.

— Non, répondit le premier, j'ai vu les lits, ils sont vides.

— Nous ferions mieux d'attendre, alors ; peut-être qu'il va venir.

— Attendre ! Je veux être damné, si j'attends. Riel ne viendra pas cette nuit.

— Si nous mettions le feu à la maison, continua un autre.

— Bonne idée, ajouta celui qui n'avait pas encore parlé, amusons-nous un peu !

La scène était éclairée par une lune magnifique, dont la réverbération sur la neige rendait tout aussi clair que pendant le jour.

Je dis à mon ami Power : — Si ces démons essayent de brûler la maison, que pensez-vous que nous ayons à faire ?

— Tirez dessus comme si c'étaient des loups, fut sa réponse.

— Très bien ! Prenez pour vous les deux qui sont sur la gauche et laissez-moi les deux autres, mais soyons de sang-froid, et, quoiqu'il arrive, attendez jusqu'à ce que vous ayez entendu mon premier coup de feu, et alors allez-y.

Il ne répondit pas, mais je l'entendis armer son Snyder, et j'en fis autant.

Pendant ce temps la conversation continuait dans le camp ennemi, et nous entendions distinctement celui qui paraissait être le chef dire :

— Non, c'est de la bêtise, nous ferions mieux de retourner à Winnipeg, sans laisser de traces ici ; personne ne soupçonnera que nous y sommes venus ; nous reviendrons une autre fois, et nous aurons meilleure chance.

Quelques moments après, ils avaient disparu.

Je n'ai jamais pu découvrir qui étaient ces quatre hommes et je ne sais pas comment ils prirent leur fiasco ; mais ce que je sais, c'est que jamais auparavant, dans leur

existence, ils n'avaient été plus en danger de mort que ce soir-là. S'ils avaient seulement frotté une allumette pour fumer leurs pipes, c'étaient certainement quatre hommes morts.

Frank Cornish, le lendemain, se mit en bordée et ne dessoûla pas d'un mois.

Maintenant, quel était l'homme d'Ontario qui vint à Winnipeg pour avoir la tête de Riel et qui était prêt à la payer cinq mille dollars ? Je n'ai pas besoin de dire que les orangistes de Toronto, ou qui sait, peut-être Sir John A. MacDonald lui-même, pourraient répondre à cette question mieux que moi.

Et, s'il y a une justice au ciel, ceux qui furent impliqués dans cette sauvage conspiration auront à rendre un terrible compte de leur infamie.

Au commencement de Février de la même année (1872), les amis de Riel décidèrent que lui et Lépine devaient quitter la Province jusqu'à nouvel ordre, et le 14 du même mois, ils partirent sous la protection d'un peloton de police, envoyé par le capitaine Louis F. de Plainval, qui commandait alors la Police à cheval provinciale.

Les élections générales de 1872, dans tout le Canada, furent, sous beaucoup de rapports, une surprise pour le monde politique de la Puissance du Canada.

Sir Georges Etienne Cartier, qui avait tant de titres à la gratitude et à la fidélité de ses concitoyens, fut battu dans le district Est de Montréal, qu'il avait représenté si longtemps à la Chambre des Communes.

Mr. Jetté, son concurrent, emporta l'élection.

Sir Georges E. Cartier se trouva sans avoir un siège au Parlement, et le Cabinet dont il était, avec Sir John A. MacDonald, le membre le plus éminent, fut, de ce fait, mis dans une situation très critique.

Riel avait été nommé dans le Comté de Provencher, Manitoba. Apprenant la défaite de Sir Georges à Montréal, il se démit généreusement en sa faveur, et, grâce à cet acte d'abnégation personnelle, Sir George E. Cartier—sur l'appui duquel reposait l'existence de l'Administration de Sir John A. MacDonald — trouva un siège, sans lequel il ne pouvait continuer à être membre du Ministère.

Je ne puis réellement voir dans une conduite semblable l'acte d'un rebelle invétéré, et Sir John A. MacDonald aurait dû s'en souvenir, avant de remettre la corde aux mains du shérif de Regina.

Ces chers agneaux orangistes !

Les élections au Manitoba donnèrent lieu aux scènes les plus révoltantes de sauvagerie et de cruauté que l'on ait jamais vues dans un pays civilisé.

Les Orangistes de Winnipeg prirent tous part à la lutte.

Avant de déposer leurs bulletins, ils avaient été, selon une coutume immémoriale, généreusement abreuvés de liqueurs.

Armés jusqu'aux dents, ils parcouraient la ville, empêchant les Métis de voter.

Frank Cornish était leur chef.

Le capitaine Louis F. de Plainval, Chef de la Police à cheval provinciale et représentant l'autorité de Sa Majesté, fut battu par eux et faillit perdre la vie parce qu'il remplissait son devoir.

En moins de six minutes, il reçut six blessures horribles et fut laissé pour mort sur le terrain. Il resta entre la vie et la mort pendant quinze jours, et il se passa plus d'un mois avant qu'il fût déclaré hors de danger. Plusieurs hommes de la police furent aussi blessés avec leur commandant.

Le soir et le lendemain, la ville était complètement au pouvoir des émeutiers orangistes.

Les bureaux du *Manitoban*, feuille alors hostile au parti Orangiste, furent incendiés et mis à sac.

Ceux du *Métis*, organe de la population française, furent aussi détruits.

On envahit, on pilla les maisons particulières; et tout cela se passait pendant qu'une garnison de deux cent cinquante hommes attendait tranquillement des ordres à Fort Garry.

Et comme toujours les émeutiers orangistes ne furent pas inquiétés. Le Gouvernement avait réellement peur d'agir.

Voici un petit épisode qui donnera une idée du res-

pect et de l'amour des Orangistes pour les lois et les institutions établies.

Le Dr. Bird, un honorable citoyen de la ville de Winnipeg, avait été élu membre du Parlement local, et choisi comme président de cette Assemblée. La clientèle du Dr. Bird était nombreuse, car il était fort estimé de la population. Vers une heure du matin, on vint appeler le Docteur pour un malade demeurant à environ deux milles en dehors des limites de la ville. Il fit atteler son cheval au traîneau par son domestique, et se mit en route pour cette visite professionnelle. L'individu qui était venu le chercher avait disparu après avoir donné l'adresse du malade. A un mille environ de la ville, le Docteur fut arrêté par six hommes masqués qui le jetèrent hors de son traîneau, le déshabillèrent, l'enduisirent de poix et de plumes, et, après l'avoir roué de coups, le laissèrent pour mort dans la neige. Heureusement le Docteur, qui était de robuste constitution et d'une force vitale très grande, réussit à remonter dans son traîneau et à rentrer chez lui.

Le lendemain, les sicaires de Guillaume d'Orange se vantaient hautement d'avoir été les auteurs de cette lâche attaque, commise à titre de vengeance, parce que le Docteur, en tant que président du Parlement et dans l'exercice de sa prérogative législative, avait déposé son vote prépondérant contre une mesure arbitraire proposée par les membres orangistes du susdit Parlement local.

Le fait ci-dessus montrera aux citoyens honnêtes et respectables, de combien d'honnêteté dans la lutte, et de

combien de droiture constitutionnelle sont capables les séides de l'Orangisme. Naturellement, en cette occasion encore, le Gouvernement s'aplatit devant les violateurs de la loi, devant les prévaricateurs des droits constitutionnels qui avaient outragé non-seulement un citoyen privé, mais encore un dignitaire choisi par le peuple pour occuper une des charges les plus importantes sous le régime de la Couronne britannique.

Après la mort du très regretté Sir Georges E. Cartier, Riel fut de nouveau réélu par acclamation, dans le même comté de Provencher ; mais, comme je l'ai dit plus haut, il ne put occuper son siège, simplement parce que les Orangistes ne voulaient pas de lui à la Chambre des Communes et que le gouvernement était trop lâche pour le soutenir.

Un Tribunal Arbitraire.

Le 15 Octobre, sans le moindre prétexte, le moindre motif, la Cour du Banc de la Reine du Manitoba mettait Riel hors la loi.

Je défie qui que ce soit de donner aucune raison justifiant une mesure aussi extrême de la part de la justice.

Cependant, il y en avait une, une seule pour ce jugement inqualifiable : Riel était un Métis français.

les
en-
de
els
vé,
eu-
me

cier,
ème
aut,
les
des
pour

ndre
était

justi-
ce.
juge-



JOSEPH NORBERT ALFRED PROVENCHER.

Nous publions le portrait de M. J. A. N. Provencher, qui fut envoyé à Manitoba comme Secrétaire du Conseil dont M. MacDougall était Président avec le titre de Lieutenant-Gouverneur. M. Provencher après avoir suivi M. MacDougall dans sa retraite sur Ottawa, revint à Manitoba un an plus tard, et fut témoin d'une très grande partie des faits racontés dans ce livre. Il est aujourd'hui rédacteur au journal *La Presse*, l'un des plus importants journaux français de Montréal, et comme il connaît d'une façon très intime la question du Nord-Ouest et tout ce qui s'y rattache, il n'est pas étonnant qu'il ait mis sa plume au service des Métis français.

Etant celles d'un témoin oculaire, ses vues sur la question ne sauraient manquer d'avoir un grand poids sur l'opinion publique.

fa
la
Qu
se
une
Bel
du
une
si j
de l
viva
gran
tée
don
digr
le p
déve
avai
turb
mili

**Encore amnistié, mais à condition de quitter
le pays.**

Le 12 février 1875, une autre amnistie fut décrétée en faveur de Riel et de Lépine, à condition qu'ils quitteraient la province de Manitoba pour cinq ans.

Après être resté quelque temps dans la Province de Québec, Riel voyagea dans les Etats-Unis, et, en 1879, il se fixa finalement dans le Montana, où il réussit à trouver une place de professeur dans une école des arts et métiers.

En 1881, Riel épousa Mademoiselle Marguerite Bellehumeur, fille d'un Métis français demeurant près du Fort Elliot. Les quatre années qui suivirent furent une période de bonheur paisible pour ce patriote qui si jeune, avait déjà eu l'amère expérience de la cruauté de l'homme et des persécutions.

Aimé et respecté de tous ceux qui l'approchaient ou vivaient près de lui, il finit bientôt par jouir d'une grande popularité parmi ceux qui, connaissant sa vie agitée et tourmentée, pouvaient voir que malgré les haines dont il avait souffert si cruellement, il était réellement digne de la sympathie et du respect le plus profond.

Ils voyaient dans l'homme qu'on avait traité comme le plus vil criminel, un fils modèle, un époux aimant et dévoué, et plus tard un père caressant et affectueux. Ils avaient entendu dire que Riel était un révolutionnaire turbulent, un cerveau brûlé, et, depuis qu'il vivait au milieu d'eux, il avait toujours montré la plus grande

obéissance aux lois établies et un amour profond pour l'ordre et la paix.

Ils savaient que cet homme avait été banni de son pays natal comme un renégat méprisable, et, depuis le jour de son arrivée parmi eux, il s'était montré imbu des principes religieux les plus sages et les plus purs.

Les années 1881, 1882, 1883, 1884 et le commencement de 1885 ont été l'époque la plus heureuse de l'existence de Riel.

Loin de toutes influences extérieures, il dévouait son temps et ses soins à sa famille, et aux devoirs que lui imposait sa tâche de professeur.

Les causes de l'insurrection de 1885.

De 1875 à 1884, un grand nombre de Métis français, dépossédés de leurs terres par les spéculateurs qui infestaient le Manitoba, avaient quitté la Province, pour se rendre dans la région de la Saskatchewan, et avaient commencé à fonder des établissements dans ce nouveau territoire.

Là, les persécutions qu'ils avaient subies au Manitoba les suivirent de plus belle. Ceux de ces Métis qui avaient pris possession d'un emplacement pour y établir leur famille, furent chassés par des gens qui prétendaient avoir acheté régulièrement ces mêmes propriétés aux autorités d'Ottawa ou de Winnipeg.

Les Métis furent poursuivis et chassés de place en

place et bientôt obligés de vivre où ils pouvaient, sous la tente ou dans les wigwams.

La pauvreté et la famine s'évirent bien vite parmi cette population d'opprimés, pendant que les spéculateurs devenaient riches et se construisaient des maisons confortables et d'opulents établissements. Ces pauvres exilés, victimes de la rapacité et de l'extorsion, vivaient comme ils pouvaient avec leurs femmes et leurs enfants.

On a dit souvent aux Etats-Unis qu'une des taches les plus noires de l'histoire américaine, est la manière dont les Indiens furent traités, grâce à la cupidité et à l'impénétrabilité des agents indiens.

Les extorsions ouvertement pratiquées dans la Saskatchewan, par les Hauts-Canadiens et les Anglais, imprimeront sur leurs noms le stigmate indélébile de ruperies abjectes et de pratiques effrontées. Le Gouvernement d'Ottawa fut souvent informé, par des rapports dignes de foi, de tout ce qui se passait dans le Nord-Ouest, mais il ne prêta jamais la moindre attention à ces avertissements.

Des personnes éminentes, convaincues qu'une tempête menaçante approchait à grands pas, firent tout ce qui était en leur pouvoir pour décider le Cabinet d'Ottawa à prendre des mesures immédiates pour venir au secours de la population excitée et affamée de cette partie de la Puissance.

L'indifférence coupable montrée par Sir John A. MacDonal'd et son Cabinet envers le Manitoba et la

Saskatchewan depuis 1878, provoqua souvent l'indignation, non-seulement des Métis français, mais encore celle du peuple de ces deux Provinces. Les Gouvernements provinciaux furent souvent priés de faire des remontrances au Cabinet d'Ottawa, pour lui rappeler sa négligence inqualifiable en ce qui concernait les affaires des territoires du Nord-Ouest.

Des députations furent souvent envoyées à Ottawa qui en revenaient tranquilisées avec des promesses.

Mais ces promesses étaient oubliées aussitôt que faites. Il n'y a guère plus d'une année que l'agitation commença à devenir alarmante au Manitoba.

Des *meetings* d'indignation furent tenus, dans lesquels on discuta sérieusement la question de l'annexion aux Etats-Unis. L'Honorable John Norquay, Premier Ministre pour la Province de Manitoba, fut envoyé à Ottawa avec un ultimatum adressé au Cabinet, et il en revint, presque certain que Sir John A. MacDonald ferait enfin quelque chose.

Jusqu'à présent, je ne vois pas ce qui a été fait ; mais, comme la dernière insurrection a préoccupé toute la Puissance du Canada depuis son début (Mars 1885), les gouvernements locaux des deux Provinces du Nord-Ouest semblent avoir oublié leurs griefs, pour le moment.

En Janvier 1884, je me trouvai avec deux messieurs nouvellement arrivés de Regina et de Winnipeg. Ils m'assurèrent qu'on ne pouvait dépendre l'état de choses dans le Nord-Ouest. La misère et les souffrances de la

population métis étaient littéralement indescriptibles.

Les gens mouraient réellement de faim et se trouvaient à la merci de la Police montée et de l'élément commercial. Les comestibles, tout comme les articles de première nécessité, se vendaient à des prix exorbitants, et le traitement que les autorités faisaient subir aux Métis français était quelque chose d'atroce.

Ces personnes accusaient amèrement la criminelle indifférence des bureaux du Gouvernement et prophétisaient un soulèvement prochain et terrible.

Ces messieurs étaient sincères dans leurs appréciations ; touristes Européens, n'ayant ni esprit de parti, ni intérêt d'aucune sorte à grossir ou diminuer le véritable état des choses, l'impartialité de leurs jugements ne peut être mise en question.

Son heureux séjour dans le Montana.

En 1884, Riel vivait heureux au sein de sa famille dans le Montana. Depuis trois ans, il s'était soigneusement tenu en dehors de toute association politique. Dieu avait béni son mariage et l'avait rendu père de deux charmants enfants.

La tendresse qu'il montrait pour sa femme, son fils et sa fille, faisait l'admiration de tous ceux qui le connaissaient. L'homme dont le cœur avait été bouleversé par une vie agitée, se remettait graduellement sous l'influence

de l'amour infini que lui montrait sa jeune femme qui l'avait rendu père deux fois.

Il avait oublié ses souffrances passées et les persécutions endurées pour le bien de son pays et de ses concitoyens. Entre l'amour de sa femme et les sourires de ses jeunes enfants, il se laissait aller à espérer que les jours orageux étaient enfin passés pour lui ; et son âme était remplie d'une confiance infinie dans la miséricorde et la protection du Ciel.

Las de persécutions, les Concitoyens de Riel implorent son aide.

En Juin 1884, Riel reçut la visite de quelques Métis influents, Gabriel Dumont, Moïse Onellette et deux ou trois autres. Ils avaient fait près de quinze cents milles pour aller le voir.

Ils lui racontèrent la pauvreté et la misère de ses frères Métis dans la Saskatchewan, la façon dont les traitaient les employés du Gouvernement, la famine qui les décimait, l'insolence et la cruauté des spéculateurs d'Ontario qui avaient illégalement dépossédé de leurs terres un grand nombre de Métis.

Ils firent un appel chaleureux à son patriotisme, à son amour bien connu pour sa race.

Riel les écoutait. Il sympathisait avec tout ce qu'ils disaient, mais il parla de sa résolution de ne plus se mêler de politique. Son expérience du passé avait été une leçon trop dure pour lui.

Gabriel Dumont lui dit que ses frères malheureux n'avaient personne autre que lui (Riel), à mettre à leur tête pour insister auprès du Gouvernement, afin d'obtenir réparation des torts qu'on leur avait faits.

Il en appela à sa noblesse de cœur si bien connue. « Nos familles sont sans pain, dit Dumont à Riel, la Police montée, au lieu de nous protéger contre la rapacité des immigrants d'Ontario, conspire avec eux contre notre tranquillité. On insulte chaque jour nos femmes et nos filles.

» Il n'y a qu'une voix capable de rassembler notre population dispersée, et cette voix, c'est la vôtre.

» Il n'y a qu'un homme parmi nous qui puisse forcer le Gouvernement à écouter nos justes plaintes, et cet homme, c'est vous.

» Vous ne pouvez pas refuser de vous joindre à nous ; votre intelligence, votre énergie, votre influence appartiennent à notre race infortunée. Nous abandonner en ce moment, serait une lâcheté. »

La voix du sang !

Riel réfléchit longtemps, et, cédant enfin aux supplications de ses amis, il se décida à se joindre à son peuple et à combattre une fois de plus pour ses droits.

Finalement, cet homme noble et désintéressé trouva dans son cœur patriotique l'héroïque courage de se séparer de sa femme bien-aimée ; et, le lendemain, il quittait

les caresses de ses enfants et le foyer où il avait été si heureux.

On a dit que Riel était un aliéné ; s'il en est ainsi, sa folie était, certes, d'une nature sublime !

Une comparaison historique.

Son abnégation était stoïque au premier chef, et du même caractère élevé que celle qui fit de Washington le Père de la Patrie.

Le despotisme et l'oppression imposés par le Gouvernement anglais aux colonies américaines avant 1770 furent les principaux motifs de ce gigantesque soulèvement, qui a fait des Etats-Unis d'Amérique la terre sacrée de la liberté et l'une des plus grandes nations du monde. Ce furent aussi les persécutions et la tyrannie de fonctionnaires britanniques envers les Métis français qui firent éclater en 1869 l'insurrection au Manitoba, et, en 1885, celle de la Saskatchewan.

Si Washington n'avait pas réussi à accomplir son but si noble et si digne de louanges, et s'il était tombé aux mains des autorités anglaises, il serait monté sur l'échafaud, comme Riel y est monté à Regina.

Si Riel avait réussi — comme à un certain moment il en fut si près — à forcer le Gouvernement de la Puissance du Canada à faire justice et à respecter les droits des Métis, on l'aurait appelé le Libérateur de son pays.

Washington fut un héros heureux et le fondateur de la nation américaine ; honneur à sa mémoire !

Mais, de même que le nom de Washington vivra à jamais dans l'histoire comme celui du père du grand peuple américain, celui de Louis David Riel existera éternellement dans les cœurs canadiens, leur rappelant l'héroïque martyr qui tomba noblement et bravement pour la cause sacrée de son pays.

On accueille par des baïonnettes l'Agitation constitutionnelle et le Droit de supplique.

De Juillet 1884 à Mars 1885, Riel voyagea dans toute la contrée et parla aux Métis français dans des assemblées publiques.

Il vit alors qu'il n'y avait rien d'exagéré dans les rapports qu'on lui avait faits sur le triste état des choses parmi son peuple

Des pétitions furent envoyées au Cabinet d'Ottawa, et furent reçues avec le même dédain insultant que celles adressées en 1869.

La seule réponse du Gouvernement fut d'augmenter les forces de la Police montée.

Le 20 Mars, une dépêche privée reçue de Prince Albert, représentait l'insurrection comme étant inévitable.

Le Gouvernement nia le fait.

Le 23 Mars, une autre dépêche provenant de la même source, disait que la rébellion avait commencé. De nouveau, un démenti officiel fut publié par les organes du Gouvernement; mais on envoya immédiatement des troupes de Winnipeg à Prince Albert.

L'insurrection de 1885.

Cette dernière insurrection peut être résumée comme suit :

En Mars, le Major Crozier, de la Police montée, était allé à Duke Lake avec de l'artillerie et avait pris de force aux Métis une grande quantité d'avoine. Ainsi commencèrent les hostilités.

Le 2 Avril, survint à Frog Lake le massacre commis par des Indiens ; du 24 Avril au 8 Mai eurent lieu des engagements sérieux, et le 11 Mai la dernière bataille fut livrée à Batoche.

Le 15 Mai, Riel se rendait, et, huit jours après, on l'emprisonnait à Regina.

Le 20 Juillet, Riel comparut devant le Juge Richardson et fut déclaré coupable par un jury composé de six Anglais.

Le 1^{er} Août, on le condamnait à mort et l'exécution était fixée au 18 Septembre.

Son appel était rejeté le 10 du même mois par la Cour du Banc de la Reine, du Manitoba.

Et enfin, après trois remises, la sentence était exécutée le

16 Novembre, 1885,

à 8 heures 23 minutes du matin.

Le Shérif Chapleau présidant à l'exécution.

Je ne veux pas tenter d'exprimer mes sentiments personnels sur cette exécution qui a été accueillie par les protestations de millions de chrétiens, je veux seulement publier l'opinion de la presse sur cette lamentable affaire,

Les extraits suivants de journaux, *ne formant qu'une faible partie parmi des milliers de citations semblables*, prouvent que la conduite de Sir John A. MacDonald et de son Cabinet fut énergiquement condamnée.

Les quelques commentaires que je reproduis parleront assez d'eux-mêmes et montreront à mes lecteurs que l'exécution de Riel a soulevé une indignation générale.

OPINION DE LA PRESSE.

Avant le Crime.

III.

L'obstination ne remplace pas l'honneur.

Que les concitoyens de Riel aient eu beaucoup de sujets de plaintes, est chose admise. On les avait trompés absolument comme nous avons trompé si souvent nos Indiens. Ils étaient heureux et prospères avant que le chemin de fer n'eût été projeté. Puis est survenue une série de persécutions, de mauvais traitements et de mensonges, qui ont fait comprendre à l'Indien qu'on ne voulait plus de lui. Il devint mécontent, agité, furieux et affamé de vengeance. Il chercha son couteau, décrocha son fusil. Ses pétitions furent jetées au panier. Il n'était rien qu'un Indien. Il fit voir alors qu'un Indien exaspéré sait tuer son ennemi. L'injustice persistante de l'homme blanc fut la cause de la révolte. Pas de doute possible à cet égard.

Le premier devoir du Gouvernement est de regarder le

fait en face. Il est puéril de condamner Riel, puis de lui donner un répit, puis de retarder de nouveau l'exécution de la sentence, et enfin de lui accorder un troisième répit. C'est une cruauté que ne devrait pas souffrir un pays civilisé. Sir John est dans une mauvaise position; mais, s'il a le courage de ses convictions, il ne pendra pas Riel. L'obstination ne saurait, en nos temps, remplacer l'honneur. — Du *New York Herald*.

Opinion américaine sur l'affaire Riel.

Le *Central Law Journal* de St. Louis, demande très pertinemment, dit le *New York Herald*: « Que penserait un avocat américain du fait de juger un citoyen, pour le crime de meurtre ou trahison, devant une Cour composée de deux juges de paix et d'un jury de six individus, sans mise en accusation par un grand jury, mais sur la seule base d'une « prévention, » qui n'est pas même faite sous serment? Cette question, posée par un organe éminent de jurisprudence contient sa propre réponse. Pour un citoyen ou un avocat américain, le jugement de Riel n'est qu'une parodie de la justice et sa condamnation une grave illégalité.

On peut aussi se demander: Que dirait-on de Sir John MacDonald s'il envoie Riel à l'échafaud après une pareille parodie de la justice, en face de la recommandation du jury à la clémence, et malgré le fait que le prisonnier est mentalement irresponsable de ses actes? Il

ne peut faire cela sans commettre une faute politique irréremédiable et sanctionner un acte de grande injustice.

Le sentiment et l'opinion de ce pays sont opposés à la pendaison de Riel, parce qu'il n'a pas été jugé comme tout accusé a le droit de l'être ; parce que le jury a recommandé la clémence ; parce que, n'étant pas sain d'esprit, il n'est pas criminellement responsable, et parce que c'est seulement en violentant l'esprit de la loi qu'il a pu être jugé pour trahison. L'opinion sur cette affaire aux États-Unis est impartiale et désintéressée. Sir John ferait bien de la suivre comme un guide sûr pour sa conduite.

Le Sang de Riel restera sur les mains de Sir John.

Nous croyons que Sir John désire sauver Riel. Il sait que c'est un maniaque. Il sait qu'un million et un quart de Français le croient aussi et demandent sa grâce. Alors, pourquoi ne commence-t-il pas immédiatement la sentence ? Parce que les Orangistes d'Ontario ont résolu que Riel serait pendu. Ils haïssent le sang français de Riel, ils haïssent la religion catholique de Riel. Ils sont déterminés à forcer Sir John à l'exécuter, et menacent, s'il refuse, de lui retirer leur appui politique. Les esprits sont donc très montés dans les Provinces. L'attitude du peuple devient dangereusement menaçante. D'après notre correspondant de Montréal, c'est une véritable tempête d'exci-

tation, qui est prête à éclater, et Sir John sera impuissant à la maîtriser.

Si Sir John est un homme à vues larges, courageux et juste, Riel ne sera pas pendu lundi. Si Riel est pendu, son sang restera sur les mains de Sir John — *New York Herald*.

Plus tard, on lit dans le même journal :

La Province de Québec est dans une intense surexcitation, qu'il vaudrait mieux apaiser qu'augmenter. Ne pas pendre Riel, qui peut être emprisonné à vie, est plus judicieux que d'allumer l'hostilité d'un million et quart de sujets de la Reine, en le pendant. Riel n'est rien, la sécurité de la Puissance du Canada est tout.

Nous apprenons, ce matin, par le câble Mackay-Bennett, qu'on va faire une tentative auprès de la Reine, et pétitionner en faveur de Riel. Une pétition a été aussi envoyée à Lord Lansdowne. Ces efforts viennent trop tard. Toutefois, ils confirment l'opinion du *Herald* : que le crime de Riel devrait être mis au rang d'un délit politique, et ne pas être puni de mort.

Si Sir John pend Riel, il aura mérité le mépris du monde civilisé.

On n'a rien à gagner à le pendre.

Le Gouvernement canadien ne gagnera rien en pendant Riel. La trahison peut être une chose odieuse, mais la clémence est le meilleur instrument à employer contre

les rebelles. La Reine Victoria pourrait se servir magnanimement de la prérogative royale et envoyer un pardon par télégraphe. Ce n'est pas de Riel, mais de la cause épousée par lui dont il faut s'occuper. — Du *Times*, de Baltimore.

« Dieu permette que je l'attrappe ! »

Demain, on saura si Sir John MacDonald est un homme d'Etat ou un simple politicien ; s'il est résolu à exécuter Riel afin de se rendre populaire parmi les Orangistes, ou s'il est homme à agir droitement, dût le ciel en tomber.

Sir John, on se le rappelle, disait il y a quelque temps de Riel : « Que Dieu permette que je l'attrappe ! »

Ce n'est pourtant pas le moment pour un grand homme de prendre sa revanche sur un pauvre Métis à moitié fou. La question de vie ou de mort devrait être réglée par le verdict du jury, or ce verdict contenait une demande en grâce. Sir John ne devrait pas oublier ce fait. — *New York Herald*.

**Le manque de flair politique des hommes
d'état canadiens.**

Il est impossible de considérer Riel comme un criminel ordinaire, et simplement comme un malfaiteur qui va payer de sa vie ses crimes contre le droit commun du pays.

Il était le représentant et le chef d'un grand nombre d'hommes qui croyaient avoir de justes motifs de plainte, et Riel n'a fait en pareilles circonstances que ce qu'aurait fait tout autre homme lésé par de mauvaises lois et des actes injustes. En pendant Riel on en ferait un martyr, et le moment est mal choisi pour exhiber dans la Puissance du Canada un être innocent ou qui que ce soit comme victime d'une cause politique. Il n'est pas besoin d'être bien malin en politique pour comprendre que l'exécution de Riel serait une faute du plus haut degré, et, cependant, c'est cette faute qu'on veut commettre, parce que les hommes d'Etat canadiens sont incapables de traiter la plus simple des questions avec un peu de sens commun. — Du *Post* de Washington.

**Les Canadiens se soumettront-ils à un abus
d'influence aussi atroce.**

Les Canadiens ne sont pas faits de l'étoffe que nous pensons, s'ils se soumettent sans protester contre un emploi aussi atroce de l'influence gouvernementale. Deux choses sont parfaitement claires — à savoir, que la recommandation en grâce du jury devrait avoir le pas sur les intérêts politiques de Sir John, et que Sir John lui-même devrait être directement tenu responsable des outrages du Nord-Ouest. Lorsque l'affaire de Riel sera terminée, Sir John à son tour sera placé sur la sellette pour être jugé.

RIEL NE DOIT PAS ÊTRE PENDU.

S'il est vrai, réellement, que Sir John MacDonald et ses collègues insistent sans pitié pour le sacrifice, ils courent le risque de faire du nom de Louis Riel ce que ceux de Louis-Joseph Papineau et de William Lyon Mackenzie ont été bien près d'être : un nom qui servira de ralliement éternel aux ennemis de la domination Britannique au Canada.

SIR JOHN REPOSABLE DE TOUT.

La sentence de Riel devrait être commuée; et Sir John devrait être forcé de donner sa démission immédiatement, vu qu'il est la cause première de l'insurrection. Sir John est sans doute très entêté; voilà des années qu'il est dans la fausse voie, encore aujourd'hui il a tort et s'il pend Riel, il le pendra pour des crimes dont il est, lui, personnellement responsable. — *New York Herald*.

Griefs sérieux.

Il y a beaucoup de circonstances atténuantes à cette rébellion dans la situation faite aux Métis, et dans les mauvais traitements que le gouvernement Canadien leur faisait subir. Cela devrait peser pour quelque chose aux yeux du Ministère, et l'empêcher de commettre *un crime plus grand que celui de Riel*. Aussi, l'exemple donné par les États-Unis à la fin de la guerre, et dont les

principaux républicains sont spécialement fiers, ne devrait pas être perdu pour les Canadiens, surtout, lorsqu'en le suivant, on diminuerait les préjugés de race qui éclatent à présent avec tant de passion. — De l'*Appel* de Memphis.

Une faute coûteuse en perspective.

Sir John MacDonald, s'il pend Riel, commettra une des fautes les plus coûteuses de ce siècle. — Du *Republican* de Washington.

Il en fera un martyr.

Il mourra en martyr, et sa mémoire sera vénéralisée par les pauvres Métis dont il épousa la cause, sans réussir, il est vrai; mais avec la conviction que le droit était de leur côté. — Du *Post* de Hartford.

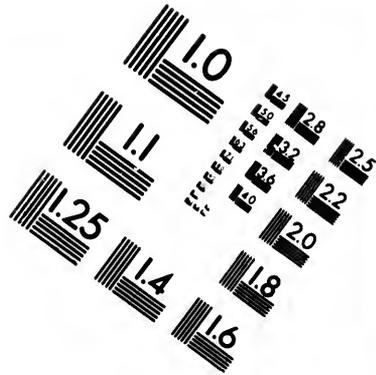
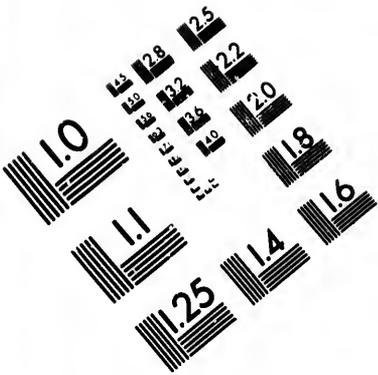
Un défi à la civilisation anglo-saxonne.

Si sa sentence est mise à exécution, si Sir John A. MacDonald persiste à envoyer Riel à l'échafaud, ce sera un défi jeté aux sentiments de civilisation des Américains et des Anglais. — Du *Transcript* de Boston.

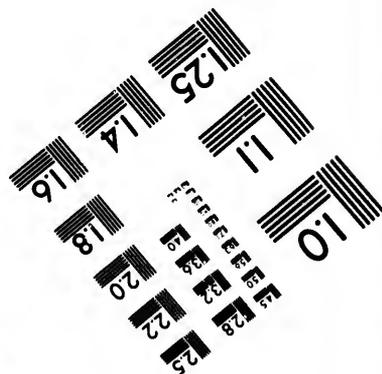
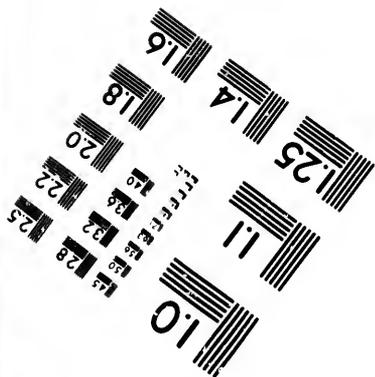
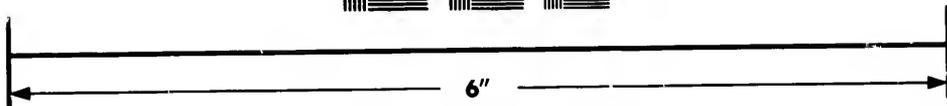
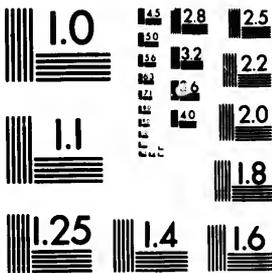
Politique à courte vue.

L'Angleterre fera preuve d'une politique à courte vue





**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

2.5
2.8
3.2
3.6
4.0
4.5
5.0
5.6
6.3
7.1
8.0
9.0
10.0
11.2
12.5
14.0
16.0
18.0
20.0
22.5
25.0
28.0
31.5
36.0
40.0
45.0
50.0
56.0
63.0
71.0
80.0
90.0
100.0

10
11
12
14
16
18
20
22
25
28
31
36
40
45
50
56
63
71
80
90
100

si elle pend Riel, et il faut espérer qu'un jugement plus sage finira par faire décider la commutation de sa peine en simple emprisonnement. — Du *Statesman* d'Austin (Texas).

Prédiction solennelle.

Riel est une pauvre créature dont la disparition ne fera pas grand'faute au monde, mais le jour de son exécution sera un de ceux dont le Gouvernement canadien aura longtemps occasion de se souvenir, comme de l'un des événements les plus malheureux de son histoire. *Notez bien la prédiction.* — Du *Globe* de St. Paul.

Après le Crime.

Reprise des antipathies de race au Canada.

Les détails de l'exécution de Riel, tels qu'ils sont donnés dans nos dépêches spéciales, dit le *N. Y. Herald*, sont en parfaite concordance avec la conduite que les autorités canadiennes ont tenue envers lui, depuis sa capture. Il a été pendu dans un hangar éclairé par une seule petite fenêtre, à travers laquelle le soleil du matin bril-

lait tristement, et par quelques chandelles à lumière vacillante, tenues par les prêtres officiant. L'un d'eux récita à haute voix l'Oraison Dominicale, et la trappe fatale s'ouvrit entre les mots : « Ne nous induisez pas en tentation et Délivrez-nous du mal. » On ne permit à aucun ami d'assister la victime. Mais, quoique seul au milieu d'ennemis, il ne faiblit pas en face de la mort. Il tint la promesse qu'on lui avait arrachée, de ne pas faire de « discours mortuaire. » Quoi que ce soit qu'il ait pu être avant ce moment fatal, il s'y est montré brave et fidèle à sa parole. Peut-on en dire autant du Shérif, si la rumeur est vraie qu'il a accepté, pour faire jouer la trappe, les services d'un homme qui aurait sollicité cette vile besogne, pour satisfaire une haine personnelle ? Peut-on en dire autant d'un des prêtres, présents sur l'échafaud, si le bruit est vrai qu'il n'était qu'un agent secret de Sir John MacDonald, chargé de fermer la bouche à Riel ?

Eh bien ! l'acte est accompli, et le gouvernement impitoyable du Marquis de Lansdowne force le monde à juger de sa sagesse. Nous prédisons qu'il se passera peu d'années avant que ceux qui ont commis cet acte, comprennent et avouent qu'en faisant de Riel aliéné, un martyr, ils ont retardé pour longtemps la réconciliation des races et l'union des Canadiens. Il n'est pas improbable non plus, que la pendaison de Riel donne à la génération actuelle des Canadiens d'origine française, la conviction inébranlable que la réconciliation et la fusion des races

sera chose impossible à accomplir, tant que le Canada restera possession britannique

Que peut dire le Marquis de Lansdowne de ses exploits à harmoniser et fusionner les Canadiens, Français et Anglais? La réponse à cette question se trouve dans les drapeaux en berne et les emblèmes de deuil dont le déploiement est décrit dans nos dépêches spéciales des principales villes de la Puissance. Qu'on lise, en outre, l'opinion réellement unanime du million et quart de Canadiens d'origine française, si bien réflétée par l'un de leurs principaux organes, *L'Etendard*, de Montréal :

« On n'aurait pas dû pendre Riel : Parce qu'il n'était
» pas responsable de ses actes. Parce que son procès n'a pas
» été impartial. Parce que le verdict du jury n'était pas
» de nature à autoriser le Gouvernement à signer son arrêt
» de mort. Et parce que son crime n'était qu'un crime
» politique. »

Une exécution qui tendra à renforcer le mouvement séparatiste.

DUBLIN, 17 Novembre 1885. — L'exécution de Riel, connue par le câble aujourd'hui, a naturellement excité les esprits contre les autorités anglaises. Mr. Gray, Membre du Parlement, s'écrie dans son organe, le *Freeman's Journal*: « On a tout fait pour exaspérer ceux qui sym-
» thisent avec Riel. Son jugement fut une parodie
» judiciaire dont toute nation libre devrait avoir honte. On

- » ne l'a pas stigmatisée, comme cela eût certainement été
- » fait en toute autre circonstance, parce que l'on croyait
- » généralement à une commutation de la sentence capitale.
- » Nous ne prétendons pas deviner quelle a pu être la poli-
- » tique qui a poussé Sir John MacDonald à pourchasser
- » Riel jusqu'à la mort, malgré l'opinion française-cana-
- » dienne contre cette conduite; et nous serons bien trom-
- » pés si cela n'aboutit pas indirectement à renforcer le
- » mouvement séparatiste si chaudement soutenu par des
- » journaux aussi influents que le *Daily Post* de Montréal.»

On l'a rendu presque sacré.

La presse du soir n'est pas aussi avide du sang de Riel que l'étaient les journaux du matin. La *Pall Mall Gazette* dit : « L'exécution des prisonniers politiques, » comme tous les hommes d'Etat nous l'ont enseigné, est » pire qu'une faute. La vie de Riel ne vaut pas moins » ou plus, par elle-même, que l'existence de chacun des » centaines d'hommes qui sont tombés à son appel; mais » un chef qui incarne en lui les espérances et les convie- » tions de milliers de personnes, est presque un être » sacré, et la main du bourreau qui le touche révolte » les sentiments de ses partisans, comme un sacrilège » révolte les sentiments des gens religieux. »

Son amour pour sa patrie.

L'Echo de Londres, rédigé par un membre du Parle-

ment, publie cette conclusion : « Riel était un homme
» faible, et point courageux ; tout mal inspiré qu'il était,
» nous croyons qu'il a été — comme son père le fut
» avant lui — poussé à jouer le rôle qu'il a rempli, par
» son amour pour sa patrie. Le gouvernement de la
» Puissance serait mieux considéré aux yeux du monde,
» aujourd'hui, s'il avait épargné sa vie. »

Une honte nationale.

Le *Globe* de Toronto dit dans un article de fond :

« Un autre acte de la terrible tragédie s'est terminé
lundi matin ; et, on dit que, le 27, huit Indiens seront
aussi pendus. Toutes ces horreurs auraient été évitées, si
Sir John MacDonal'd avait fait son devoir comme Ministre
de l'Intérieur et Premier du Canada. Il n'y aurait pas eu
de rébellion, et on aurait épargné au Canada toutes ces
pertes effroyables d'existences, et, d'après le sentiment
général du pays, une honte nationale. »

LA PRESSE DE LA PROVINCE DE QUEBEC.

BLÂME ÉNERGIQUE DE LA CONDUITE DU GOUVERNEMENT.—
UNE FAUTE POLITIQUE.

Que la pendaison de Riel ait été accueillie avec un
profond mécontentement par la majorité des habitants de

la ville de Québec, il n'y a pas à en douter. La presse et nos hommes publics les plus estimés condamnent l'exécution, comme étant à la fois une faute politique et une cruauté criminelle. *Le Canadien* se fait l'écho du sentiment de milliers d'individus de cette Province, dans un article de fond dont nous publions ci-dessous quelques extraits :

« Le sang est un mauvais ciment, et si la Confédération » n'en a pas d'autre, le coup de vent qui la culbutera n'est » pas loin. Un pays dans lequel le droit de vie ou de mort » s'exerce par l'influence des factions, perd le respect de » l'étranger et la confiance de ses habitants. Si l'orangisme » est l'autorité souveraine — quand il lui plaît — en matière » criminelle, la liberté des personnes, la propriété, les » institutions publiques sont en péril: il n'y a plus de sécurité.

» On nous demande trop de toutes parts: « Que font les » ministres Canadiens-Français, » pour que nous gardions le » silence. Notre réponse sera courte: Sir Hector Langevin » et M. Chapleau ont été vaincus; ils n'ont pas cru devoir » se démettre: quelque parti qu'ils prissent, leur responsabilité était immense: ils ont choisi celle que l'on sait.

» Leur position est exceptionnellement pénible et difficile; ne les répudions pas avant d'avoir entendu leurs » raisons. Nous ne sommes pas déjà trop: gardons nos » forces entières, intactes jusqu'à nouvel ordre, au moins: » c'est une garantie d'avoir le lendemain pour nous. »

L'Événement, un autre organe français conservateur

de la ville de Québec, fait les remarques suivantes dans un article de de fond :

« Nous conseillons le calme dans la terrible crise que nous traversons. Le calme a une force imposante lorsqu'il est soutenu par la détermination d'obtenir justice, dans le but de venger un outrage à temps opportun. L'avenir attendu froidement, patiemment, est toujours gros de ces occasions. L'échafaud de Regina est une tache sur la renommée de l'Empire britannique. Riel a été pendu en dépit de la loi des nations, sur la prière des Orangistes, ce qui met en péril aujourd'hui l'un des plus riches joyaux de la couronne anglaise. »

La Presse de Montréal s'exprime ainsi :

« Riel exécuté passera au rang des martyrs ; il sera l'objet d'un culte et ses adorateurs, s'inspirant de son exemple, chercheront à imiter ses hauts faits. Riel simplement éloigné sera oublié dans quelques mois. »

La Presse rappelle à ses lecteurs les monuments élevés aux victimes de 1837. Elle leur rappelle aussi que, parmi ceux qui avaient échappé à la mort, quelques-uns sont devenus de hauts fonctionnaires publics, des membres du Parlement, et même des Ministres de la Couronne.

Le Monde, citant l'opinion de Mgr. Grandin : « Libre, Riel est dangereux ; pendu, son nom serait un danger. »

« Ces paroles nous semblent donner une note très juste. »

» Nous ne sommes pas de ceux qui considèrent Riel
» comme un héros national, un patriote aux vues désin-
» téressées et aux intentions pures. L'auréole des martyrs
» et des apôtres ne rayonne pas, à nos yeux, sur le front
» de l'agitateur. Mais quel que soit notre sentiment intime
» sur le rôle et le caractère de Louis Riel, nous inclinons
» fortement à faire nôtres les paroles de Mgr. Grandin :
» Libre, Riel serait dangereux; pendu, il le serait encore
» davantage. »

L'Etendard de Montréal remarque dans un entrefilet :

« On parle ici d'ériger un monument à Riel, et de
» faire voter par la Législature de la Province de Québec
» une pension pour sa veuve et ses enfants. »

L'Electeur, l'organe du parti libéral dans le District
de Québec, rédigé par M. Ernest Pacaud, travailleur infatigable dans toutes les bonnes causes, appréciait comme
suit, au matin de l'exécution, la portée de cet événement :

« Enfin, le drame est joué !

» La tête du chef Métis est tombée ce matin sous la
» main du bourreau.

» C'est pour nous un jour de deuil national, car le
» meurtre de ce matin signifie le triomphe des Orangistes
» sur les Canadiens-Français et les catholiques.

» Canadiens-Français, soyons calmes dans cette terrible
» épreuve. Réunissons-nous, mais que ce soit pour nous
» entretenir de notre deuil et de nos communes tristesses ;

» que ce soit pour protester avec énergie, mais avec
» dignité, contre la sanglante injure faite aujourd'hui à
» notre race; que ce soit pour prononcer, comme des
» hommes de cœur et devant la patrie, le serment solennel
» de venger cet outrage et de nous relever du coup formi-
» dable qui nous est porté aujourd'hui. »

« Ah! ne craignons pas de le
» ne craignons pas qu'une telle alliance provoque l'union
» de la majorité du Dominion contre nous.

» N'avons nous pas, dans les autres provinces, des
» alliés sur lesquels nous pouvons compter pour la pro-
» tection de nos droits et de nos privilèges? »

« Quel est donc celui qui pourrait s'étonner de voir
» l'Orangisme triompher aujourd'hui sur le catholicisme? »

» Ignore-t-on que le chef du gouvernement est l'un
» des principaux dignitaires des loges Orangistes? »

» Ignore-t-on que le chef conservateur est tenu par
» serment *d'obéir aux sommations* des loges Orangistes? »

« Aujourd'hui, Sir John obéit aux loges Orangistes et
» porte un coup fatal aux Canadiens-Français et aux
» catholiques.

» Ah! politiques de notre Province, qui avez exploité
» le sentiment de notre brave et honnête population, qui
» l'avez engagée à donner au chef Orangiste la force et
» le pouvoir de nous exterminer, quelle responsabilité
» vous avez!

» Que vous faites payer cher à vos coreligionnaires et à
» vos nationaux l'or et les honneurs dont l'ennemi vous
» a gorgés ! »

Au surlendemain de l'exécution, *L'Electeur* revient à la charge en ces termes :

« Ce qui rend abominable et cruelle la mort de Riel,
» c'est que son exécution a été le resultat d'un calcul
» froid, raisonné. Sir John et ses collègues ne se sont pas
» demandé si le chef des Métis s'était rendu coupable
» d'une offense entraînant la peine capitale : non, cette
» considération a été la moindre pour ces infâmes bour-
» reaux. Réunis en Conseil, nos braves ministres se sont
» consultés, se sont interrogés pour savoir ce qui ferait
» perdre le moins de votes au gouvernement, ou de l'exé-
» cution de Riel ou de la commutation de sa peine.

» C'était un problème difficile à résoudre. Cependant,
» après avoir discuté le pour et le contre de la question,
» Sir John, « l'ami des Canadiens-Français, » a formelle-
» ment déclaré qu'entre les Orangistes et les Canadiens
» catholiques, il opinait en faveur des premiers. Son
» serment, voyez vous ?

» A preuve que ce calcul barbare n'est pas imaginaire,
» nous pouvons citer le cas de M. John White, M. P.,
» un fervent Orangiste. Ce dernier a été par Sir John
» dépêché à Montréal pour informer les députés conser-
» vateurs qu'en sauvant Riel, Sir John perdait le vote
» Orangiste, c'est-à-dire sa majorité dans Ontario. Toutes

› ces précautions prises, le meurtre de Riel fut décrété,
› nos ministres Canadiens-Français, ô honte! y souscrivant
› au lieu de se démettre.

› Pour se donner une contenance, pour pallier leur
› odieuse trahison, nos trois ministres français se faisaient
› chacun son petit raisonnement. Sir Hector assurait à
› Sir John que le sentiment public dans notre Province
› serait outragé; mais, ajoutait-il, ce ne sera qu'un feu de
› paille, une chose de peu de durée. Sur la question du
› scandale du Pacifique, disait encore Sir Hector, un seul
› —Langlais—nous a abandonnés, il en sera encore de
› même à la prochaine session. Après le scandale du Pa-
› cifique les gens de ma Province ont oublié mes \$32,600,
› ils perdront bien vite le souvenir de Riel.

› De son côté, M. Chapleau disait : J'ai dépouillé *ma*
› *province* de son chemin de fer, de ses forêts et de ses
› mines, de toutes ses richesses enfin, et, malgré cet atten-
› tat, les conservateurs ne s'en sont pas moins unis pour
› faire réélire ceux qui m'avaient aidé dans l'accomplisse-
› ment de tous ces forfaits politiques. Spectacle singulier!
› c'étaient surtout ceux qui m'avaient blâmé d'abord qui
› se montraient les plus zélés.

› Enfin, le petit renégat Caron logeait lui aussi son
› petit mot. Avec le cynisme qui le caractérise, il assurait
› à Sir John, en ajustant son œil de verre, que tout était
› correct, que bien qu'il eût fait massacrer, disperser et
› ruiner tous ses compatriotes établis sur les bords de la
› Saskatchewan, les Canadiens avaient volé au-devant de

» lui et lui avaient présenté de jolies adresses enluminées.

» Encouragé par ces propos patriotiques, Sir John
» battait des mains, se réjouissait de la bassesse, du servi-
» lisme et de la turpitude de nos représentants dans son
» Cabinet. Allons ! Langevin, Caron, Chapleau, pendons
» Riel, c'est moi qui vous en convie. Car jamais je ne
» pourrai sans l'effusion de ce sang assouvir la soif de mes
» Orangistes qui vous haïssent et vous méprisent, vous,
» hommes de la province de Québec.

» Pendons Riel, répétèrent en chœur les rénégats qui
» sont censés nous représenter dans le cabinet fédéral.

» Ah ! cette dernière iniquité a mis le comble à la
» mesure, ç'a été la dernière goutte d'eau qui fait ren-
» verser le verre trop plein ! Si nous avons dû avaler cette
» honte, cette ignominie, ce déshonneur national, notre
» peuple va montrer qu'il a encore le cœur à la bonne
» place, qu'il n'oublie pas ceux qui le trahissent d'une
» façon aussi révoltante. Ah ! le jour de la rétribution,
» l'heure de la revanche sonnera bientôt. C'est aux polls
» que nous irons protester à deux mains contre la tache
» ignominieuse que le vieux forban de Sir John vient
» d'imprimer au front de notre peuple si généreux, si
» brave, si fidèle au drapeau britannique.

» Oui, vieux misérable ! vous avez perdu à jamais,
» nous ne disons pas l'estime, vous ne l'avez jamais eue,
» mais la considération des Canadiens-Français qui vous
» conspuent et vous méprisent de toute l'énergie de leur
» âme affligée. A part quelques traîtres et quelques merce-

» naires, il n'y aura plus à l'avenir de bleus ni de rouges,
» l'on ne verra que des Canadiens qui veulent tenir haut
» et ferme notre drapeau. Aux prochaines élections, notre
» Province que vous venez d'outrager protestera contre
» votre crime avec une voix plus ferme, plus unie, plus
» patriotique que jamais auparavant ; elle vous jettera à
» la figure le sang de Louis Riel, de ce noble patriote que
» vous avez fait assassiner lundi à Régina. »

La Patrie, de Montréal, l'un des principaux organes du parti libéral dans le District de Montréal, n'a pas peu contribué à éclairer l'opinion publique sur les agissements du Cabinet d'Ottawa relativement à la question des Métis du Nord-Ouest. Avant, pendant et après le procès de Riel, l'organe libéral a exposé la politique tortueuse et vindicative de Sir John et a mis ses compatriotes en garde contre les menées ténébreuses des Orangistes. Aujourd'hui, oubliant modestement ses appels prophétiques, *La Patrie* flagelle et stigmatise comme ils le méritent les traîtres qui ont berné de vaines promesses les Canadiens-Français. Voici ce que nous trouvons dans ses numéros des 17 et 13 Novembre :

« Riel a été pendu.

» Pauvre victime d'un fanatisme aveugle, il paye de sa vie des haines que dix ans d'exil n'ont pu éteindre.

» De quoi est-elle donc faite l'âme de ces hommes qui n'ont ni cœur ni entrailles, qui ne voient pas, derrière le

sombre gibet, la triste figure des enfants voués au deuil et à la misère.

» Est-il possible que le spectacle d'un cadavre, se balançant au bras noir de la potence, puisse tout étouffer chez un homme et l'emporter dans son cœur sur le sentiment de bonheur d'avoir fait grâce, d'avoir rendu la vie à un homme, d'avoir rendu un père à ses enfants.

» Mais si ces gens là n'ont pas de conscience il y en a d'autres qui devraient en avoir pour eux !

» Qu'ont donc fait les trois hommes que les Canadiens avaient envoyés à Ottawa pour les représenter, pour être les défenseurs de leur nom, de leur foi et de leur race.

» Ils se sont donc, eux aussi, atrophiés au contact morbide de ce vieux mangeur de Français qui a nom Sir John.

» Le contact de l'orangisme les a racornis au point de les rendre insensibles à aucun bon mouvement, pas même à celui de la pitié.

» Ils se sont prêtés de gaieté de cœur à cette sinistre tragédie qui se jouait en partie double.

» D'un côté, ils se prêtaient à la torture de la Province de Québec en faisant miroiter devant les yeux des patriotes la perspective d'une commission médicale dont ils promettaient le salut de Riel.

» Sir Hector Langevin l'avait promise à Rimouski !

» Depuis lors, il n'est pas de fausses nouvelles qui n'aient été inventées pour torturer les pauvres défenseurs et amis de Riel.

» Nous avons dit comédie ou plutôt tragédie en partie double, car en même temps, à Régina, on faisait mourir Riel à petit feu.

» On s'amusait, et les ministres canadiens étaient assez lâches pour s'y prêter, à miner l'énergie de Riel et à l'épuiser en secouant son malheureux cerveau déjà si cruellement atteint par des sursis successifs.

» Ah ! nous savons bien ce qu'ils voulaient ces lâches !

» Ils voulaient anéantir son énergie et l'amener à l'échafaud affaibli par le chagrin, pour pouvoir ensuite insulter encore à son cadavre.

» Bien mal leur en a pris si tel était leur calcul.

» Riel est mort en brave.

» Il est monté sur l'échafaud le front haut, fier d'avoir fait son devoir, confiant dans le jugement de la postérité.

» Ah ! qu'il était beau le pauvre fils des bois, le pauvre Métis donnant sa vie, son cœur pour les siens, pour l'avenir de sa race, tandis que trois ministres Canadiens-Français étaient trop lâches pour abandonner leur portefeuille pour la défense de leur pays.

» De quel argile serions-nous pétris, si nous admettions encore que ces traîtres à notre nationalité, pussent nous tenir ainsi publiquement ?

» Mort aux traîtres ! a dit Sir Adolphe à Winnepeg dans une débauche macabre.

» Les traîtres quels sont-ils ; ceux qui meurent pour leur pays, ou ceux qui renient leur patrie et laissent pendre leurs frères ?

» Est-il rien de plus honteux que de voir un homme, M. Chapleau, qui pendant quinze ans a abusé de notre confiance, a endormi notre courage, profité d'une éloquence malsaine pour nous mener tête baissée dans la voie du déshonneur et qui ensuite nous livre pieds et poings liés au bourreau, abuse du blanc-seing que nous lui avons donné pour conduire à l'échafaud notre frère et ensuite vient nous narguer en disant :

— » Que d'autres résignent, mais moi je ne résigne
» pas. »

— « Paris vaut bien une messe, » disait Henri IV.

» Pour M. Chapleau, Québec ne vaut pas un portefeuille.

» Quelle leçon pour nous ! Comprendrons-nous enfin qu'il ne suffit plus dans la position de lutte où nous sommes de nous laisser aller au cours de la vie et de laisser reposer nos destinées dans des mains que l'or peut paralyser.

» Nous avons été trompés, disent nos députés !

» Nous attendions que les ministres nous appelassent à leur aide !

» Eh bien, nous qui avons travaillé, qui n'avons rien attendu que de nous, nous voulons bien vous croire, quel que mal que vous nous ayez fait.

» Nous oublions vos injures et celles de vos amis.

» Mais à une condition, soyez sincères.

» Nous sommes Canadiens avant tout.

» Ce que nous voulons c'est la grandeur du Canada-français.

» Ce que nous apportons, c'est LA LOYAUTÉ DANS LE CONCOURS ET LA SINCÉRITÉ DANS LES ACTES.

» C'est aussi ce que nous demandons à nos amis.

» A cette condition nous voulons le concours de tous ceux qui veulent travailler de concert à la force et à la grandeur du Canada.

» Mais pas d'arrière-pensée, pas de regrets, ne voyons que l'avenir.

» Pleurons ensemble notre pauvre mort, puis, comptons-nous et *sursam corda!*

» Haut les cœurs ! »

* * *

Au surlendemain de l'exécution, sous l'entête de DEUX VICTIMES, *La Patrie* de Montréal faisait les touchantes remarques qu'on va lire :

« *Date lilia!* »

» Le meurtre de Riel n'a pas frappé seulement un homme injustement condamné.

» Par quelles angoisses a passé une pauvre femme, une mère de famille qui était l'épouse de Riel!

» C'est sur elle que s'est manifestée la férocité de cette succession de sursis qui lui ont fait subir plusieurs morts !

» Mme Louis Riel était enceinte !

» Quelle situation et que de poignantes douleurs !

» Elle est accouchée il y a quelques jours d'un enfant qui n'a vécu que deux ou trois heures.

» Pauvre petit ! Déjà il avait trop souffert avant de naître. Les douleurs de sa mère avaient tari en lui les sources de la vie !

» Le gouvernement qui siège à Ottawa et les vampires de Winnipeg, avec lesquels le renégat Caron se livre à de hideuses bombances ont pu se réjouir doublement.

» Au lieu d'un condamné à mort, ils en ont eu deux.

» Le père et l'enfant.

« Deux victimes de la barbarie la plus féroce et la plus idiote.

» Qui donc est responsable de la mort de ce pauvre petit orphelin qui n'aura pas même connu le sourire de sa mère et dont les caresses n'auront pu soulager les larmes de cette veuve infortunée ?

» Ah ! Il est commode, quand on siège à Ottawa dans un ministère auquel on se cramponne par la fourberie et la trahison, de se dire que, pour rester quelques semaines encore au pouvoir, on peut bien consentir à ce que Sir John A. MacDonald se passe le plaisir de voir se balancer la tête d'un ennemi au bout d'un gibet !

» Qu'est-ce que cela, la vie d'un homme, dit la *Minerve*, quand le meurtre de cet homme est l'enjeu d'une partie électorale, dont on a longuement calculé le point fort et le point faible et quand on se croit assuré de l'impunité ?

» Oui, mais cet homme n'était pas seul !

» Il avait une femme dont vous avez empoisonné la vie !

» Il avait des enfants en bas âge que vous avez rendus orphelins !

» Il attendait un dernier né qui n'a pas pu survivre aux tortures de sa mère et que vous avez tué !

» Vous n'êtes pas seulement des meurtriers politiques, vous êtes des bourreaux d'enfants ! »

* * *

L'Union de St.-Hyacinthe joint sa voix chaleureuse et patriotique à celles de tous ses confrères Canadiens-Français qui ont du cœur au ventre, pour stigmatiser le crime du Cabinet d'Ottawa. Nous lisons dans son numéro du 20 Novembre :

» C'en est fait, le crime le plus monstrueux du siècle vient d'être accompli.

■ ■ » Dire que nous sommes étonnés du dénouement du lugubre drame qui vient de se jouer dans notre malheureux pays ne serait pas exact.

» Non, car la funeste influence qui a présidé aux destinées de notre pays, depuis de longues années, ne pouvait avoir pour résultat final que celui de fouler aux pieds toutes les traditions de l'honneur et de la justice. La politique du vieux bandit qui a su attacher à son char la majorité des politiciens de notre Province n'a jamais été qu'une politique tortueuse, ayant pour base la vénalité et la corruption les plus éhontées, ne visant à rien autre chose qu'à la satisfaction de vils intérêts.

» Lorsque nous protestions contre cette politique, nous étions insultés et repoussés par des compatriotes qui oubliaient les enseignements du passé et ne voyaient pas dans l'avenir les conséquences funestes de leur politique de laisser-faire.

.

» Les Métis ont été maltraités, leurs droits violés et leurs biens ravés, et pendant tout ce temps le Gouvernement est resté dans une lâche inaction. Il ne cherche pas à réparer ses fautes ; au contraire, il prend les moyens de faire disparaître ceux dont l'existence lui rappellerait son ineptie et sa criminelle négligence. Il organise un tribunal inique, fait condamner à mort le chef des persécutés.

» Par toute l'Europe et l'Amérique, une clameur s'élève. Partout l'on dit qu'un délit politique n'entraîne pas la mort, surtout lorsque ce délit a été provoqué.

» Notre pays s'agite, supplie et implore.

» Rien n'y fait. Bien plus, il se trouve des ministres canadiens-français qui, au lieu de se faire les champions de la justice et de l'humanité, prostituent leur honneur et sacrifient leurs compatriotes par lâcheté, manque de cœur et cupidité.

.

» A la douleur de voir la justice et la charité mécon-
nues, l'avenir de notre race en péril, se joint celle de voir
dans nos rangs des traîtres et des misérables qu'il nous
faut flétrir comme des hommes sans cœur, sans âme et

sans patriotisme ; des hommes descendus au dernier degré d'abaissement moral.

» Aujourd'hui, l'œuvre à accomplir est sérieuse, il faut que tous les hommes de cœur prennent leur part de responsabilité dans le grave conflit qui va se livrer. »

* * *

Nous trouvons dans *L'Etoile du Nord* de Joliette (Canada), l'article suivant, qui est marqué au cachet du bon sens, de la raison et du patriotisme éclairé :

« *Consummatum est!* Le crime est consommé ! Le drame est fini ! Le rideau est enfin tombé ! Mais nos yeux sont restés fixés sur la scène où s'est jouée la sinistre tragédie et où Riel, ce pauvre et malheureux Riel, vient d'expié par un supplice infâme le crime d'avoir aimé son pays et revendiqué les droits de ses compatriotes.

» Êtes-vous contents, bourreaux ? Votre œuvre néfaste est accomplie. Et vous, francophobes aux instincts sanguinaires, votre haine est-elle enfin satisfaite ? Que vous faut-il encore ? Riel n'est plus. Vous demandiez sa tête à grands cris, et Sir John, cet autre Hérode, n'a pas eu le courage de la refuser à votre ressentiment. Le sang innocent a coulé sur l'échafaud. Un cœur de patriote a cessé de battre ! Voilà pourquoi tout le Canada français est en deuil ! Voilà pourquoi tous les amis de la liberté, et tous ceux qui désiraient le triomphe de la justice sur

l'iniquité, et qui auraient voulu voir le droit l'emporter sur la force sont aujourd'hui dans le deuil.

» L'orangisme triomphe et les Anglais sont en liesse.

» Riel a été la victime du fanatisme et de la haine.

C'est un martyr de la liberté! Que son nom soit dans la bouche de tous les patriotes, et que le patriotisme qui le guidait anime désormais tous les cœurs vraiment français!

.

» Riel ne devait pas être pendu :

» Parce qu'il avait des motifs raisonnables pour prendre les armes.

» Parce qu'il n'a pas été prouvé qu'il ait été un agresseur injuste.

» Parce qu'il était en cas de légitime défense.

» Parce qu'il s'est rendu lui-même à Middleton qui l'y invitait comme belligérant, et que dans aucun pays civilisé l'on n'exécute les prisonniers de guerre.

» Parce que Riel n'a pas été jugé par ses pairs.

» Parce que l'on n'exécute plus de nos jours les condamnés pour délits politiques.

» Parce que tout le monde bien pensant et animé de vues droites demandait que Riel fût gracié.

» L'on n'a pas tenu compte de ces raisons qui militaient en faveur de Riel! Eh bien! gare à ceux qui ont fermé l'oreille aux sollicitations pressantes de tout un peuple qui demandait grâce! Sir John pourrait encore avoir besoin de la Province de Québec. Il peut être sûr qu'il ne la retrouvera pas ce qu'elle était autrefois vis-à-

vis de lui ; car notre fierté nationale a été profondément blessée et nous en garderons ressentiment. »

* * *

Le *Telegraph* exprime l'opinion d'une grande partie des esprits modérés du pays, dans les termes suivants :

« Ainsi finit le dernier chapitre d'une existence tourmentée et oragense. A la dernière page, le bourreau a écrit son ignominieux *finis*, et la justice humaine est censée satisfaite. Ce serait bien, pour le Dominion, si le volume finissait réellement là, et pouvait être mis de côté, loin des yeux et loin de l'esprit. Mais, nous avons bien peur que cela soit impossible. Aux yeux de milliers — ou plutôt de millions — non-seulement de ses concitoyens, mais d'hommes de toutes races et de tous pays, Riel, le rebelle malheureux, a couronné une carrière de luttes patriotiques pour les droits de l'homme, avec l'aurole du martyr. Dans leur jugement, il est mort victime d'un enchaînement de circonstances dues à un mauvais gouvernement, à la bigoterie religieuse, aux préjugés nationaux et à la soif de vengeance. D'un autre côté, et comme pour encore empirer les choses, leur opinion est qu'on l'a traîné à l'échafaud, sans qu'il jouit de ces facultés d'esprit qui seules pourraient justifier l'application de la peine de mort au criminel même le plus endurei, ce qui ajoute encore une tache plus indélébile au nom Canadien. Il est facile de voir que la prédominance d'un pareil cou-

rant de sympathie envers le malheureux qui a été exécuté aujourd'hui, n'est pas une bien bonne garantie de la continuation de ces relations harmonieuses, amicales, entre les différents éléments et les Provinces de la Confédération, qui sont si essentielles à la paix et à sa prospérité. C'est, pourrait-on dire, comme si on avait enfoncé le coin de la discorde dans la chair frémissante du corps politique ; et, Dieu sait où les troubles s'arrêteront. L'exécution de Riel marque le point de départ d'une course le long d'un chemin bien périlleux ; d'un côté, se trouve une partie de la population canadienne, qui considère le tragique événement comme la juste fin d'une carrière meurtrière et turbulente, et, de l'autre côté, il y a l'autre partie qui le considère comme le martyr d'un héros et d'un patriote, dont le seul crime fut d'être de leur sang et d'avoir trop aimé ses pauvres concitoyens opprimés du Nord-Ouest. On admettra, nous le pensons, que les présages de l'avenir ne sont pas encourageants. On vient de faire une blessure qui saignera pendant des années ; mais espérons que le calme et la prudence domineront dans l'esprit de chacun, et que nous pouvons dire, comme le Président Lincoln dans son mémorable discours de Gettysburg, que » cette nation protégée par Dieu recevra un nouveau baptême de liberté, et que le gouvernement du peuple par le peuple et pour le peuple ne périra pas sur cette terre. »

Riel à l'échafaud.

[La *Gazette de Joliette*, comme d'ailleurs elle l'avoue ouvertement, a toujours loyalement appuyé le régime conservateur, et aujourd'hui ses amis lui ont tourné le dos. Ce qui nous surprend chez une feuille aussi intelligente que la *Gazette*, nous aimerions à ajouter et aussi clairvoyante, c'est qu'elle soit surprise que ses amis dans le Cabinet « n'aient pas jugé à propos de donner leur démission » sur le champ. Même avec la certitude de blesser les restes d'amitié que la *Gazette* peut encore à la rigueur entretenir pour ses anciens amis canadiens-français du ministère, nous lui dirons qu'ils ne sont pas pétris avec cet argile dont on fait des hommes de caractère indépendant et loyal.]

[De la *Gazette de Joliette*, le 17 Novembre 1885.]

Le lugubre drame qui depuis quelque temps, occupait à un si haut degré l'attention publique dans tout le *Dominion* et spécialement dans la Province de Québec, vient enfin d'avoir son dénouement. Riel est monté sur l'échafaud hier matin à huit heures et vingt-trois minutes.

L'espérance manifestée par la très grande majorité de notre population, de voir commuer la sentence de mort prononcée contre Riel, a été profondément déçue. Nous avons conservé jusqu'à aujourd'hui l'espoir que Sir John A. MacDonald, refuserait, au terme de sa carrière politique, de sanctionner une telle exécution.

Nous avons conservé l'espoir que le chef d'un gouvernement que nous avons toujours loyalement appuyé, refuserait d'obéir aux injustes et malsaines exigences d'une certaine classe de notre population.

Nous avons été cruellement trompés. Et ce qui nous surprend le plus dans les circonstances actuelles, c'est que

ceux d'entre les nôtres, qui sont chargés de nous représenter dans le ministère actuel, n'aient pas jugé à propos de donner leur démission immédiate. Car, comme dit la *Minerve*, il n'y a pas à douter que la résignation de nos ministres canadiens-français eût donné une énorme satisfaction à l'opinion publique dans notre province.

Nous avons été aussi grandement surpris de voir que nos députés n'aient songé qu'en dernier lieu à faire connaître à Sir John MacDonald leur désapprobation au sujet de l'exécution de Riel. Ce n'est que le 13 de ce mois, qu'ils se décidèrent à faire connaître leur opinion au chef du cabinet actuel. Il était trop tard : cela aurait dû être fait il y a longtemps.

Aujourd'hui il faut en prendre son parti, et se considérer comme bien avertis, que nous n'avons rien à espérer de cette classe de la population du *Dominion* qui ne demande qu'à manger du Français et du catholique.

Il ne faut pas s'attendre à de la générosité de la part de fanatiques orangistes ou francophobes.

Ces gens-là triomphent aujourd'hui, mais il faut espérer que leur triomphe sera de courte durée.

Si nous parlons comme nous le faisons dans la présente situation, ce n'est pas que nous approuvions Riel d'avoir fomenté la révolte dans le Nord-Ouest. Non, loin de là ; nous reconnaissons ses fautes, mais aussi, d'un autre côté, il nous faut accuser le gouvernement d'avoir commis des injustices vis-à-vis les métis, et la preuve éclatante de

ces injustices c'est le récent règlement d'une foule de réclamations.

Riel est monté hier sur l'échafaud pour expier un crime politique ; le gouvernement ne devait pas à notre point de vue laisser exécuter la sentence ; il devait la commuer ; il ne l'a pas fait ; tant pis pour lui, il en portera toute la responsabilité.

Le gouvernement n'a pas voulu prendre en considération et faire droit à l'opinion de deux millions de Canadiens-Français, tant pis pour lui.

Le peuple qui après tout tient entre ses mains les destinées des gouvernements, gardera bon souvenir de la blessure faite à son amour-propre national. Nous reviendrons encore, dans un prochain numéro, sur ce sujet si palpitant et nous continuerons à exprimer franchement notre façon de voir sur ce fatal événement.

Une action brutale.

La Presse, journal indépendant de Montréal, mais dont les sympathies ont été presque invariablement du côté du Cabinet d'Ottawa, annonçait que MM. Coursol, Desjardins et Girouard, tous les trois conservateurs, avaient écrit à Sir John A. MacDonald, immédiatement avant l'exécution, que si Riel était pendu, ces messieurs lui retireraient leur appui à l'avenir ; le télégramme suivant fut envoyé au Premier Ministre :

MONTRÉAL, le 13 Novembre 1885.

A Sir John A. MacDonald, Ottawa :

L'exécution de Riel, dans les circonstances actuelles, serait une action brutale pour laquelle nous répudions toute responsabilité :

Signé : J. C. Coursol, Député, Montreal East.

Alphonse Desjardins, Député, Hochelaga.

D. Girouard, Député, Jacques-Cartier.

F. Vanasse, Député, Yamaska.

L. H. Massue, Député, Richelieu.

Dupont, Député, Bagot.

A. L. Désaulniers, Maskinongé.

J.-B. Daoust, Député, Deux-Montagnes.

J. S. H. Bergeron, Député, Beauharnois.

J. W. Bain, Député, Soulanges.

P. B. Benoit, Député, Chambly.

Ed. Guilbault, Député, Joliette.

G. A. Gigault, Député, Rouville.

S. Labrosse, Député, Prescott.

L. L. L. Désaulniers, Député, St.-Maurice.

F. Dugas, Député, Montcalm.

En outre de ce télégramme, Sir John MacDonald recevait aussi le suivant :

MONTRÉAL, le 14 Novembre 1885.

A Sir John A. MacDonald, Ottawa :

Je me joins de tout cœur à mes collègues. Dans les

circonstances actuelles l'exécution de Riel serait une action cruelle, et j'en répudie toute responsabilité.

H. HURTEAU, Député de l'Assomption.

Le même jour, M. Amyot expédiait de Québec la dépêche suivante à M. Desjardins, le Député d'Hochelega :

A Alphonse Desjardins, Député :

Vous avez bien fait. Losage et moi avons télégraphié dans le même sens.

G. AMYOT.

On peut voir par les dépêches qui précèdent que la délégation entière de la Province de Québec aux Communes d'Ottawa est dans un état de profonde agitation. Qu'en adviendra-t-il ? demande le *Catholic Record* de London, Ontario.

LA PRESSE PARISIENNE.

Exécution de Louis Riel.

(De *L'Intransigeant*, Paris, 18 Novembre 1885.)

Nous recevons, au dernier moment, la dépêche suivante :

« REGINA, 16 Novembre.

» Louis Riel, chef de la dernière insurrection du nord-ouest du Canada, a été pendu aujourd'hui. »

En assassinant juridiquement l'héroïque chef des Métis canadiens, l'Angleterre vient de commettre une infamie et une faute politique. Elle ne tardera pas à s'apercevoir que Louis Riel est infiniment plus dangereux mort que vivant.

Riel et ses assassins.

(De *L'Intransigeant*, Paris, 18 Novembre 1885.)

Bazaine n'a pas été fusillé, mais Louis Riel a été pendu. Il est vrai que l'un a essayé de livrer et l'autre de délivrer sa patrie.

En revanche, on devine avec quelle satisfaction l'aristocratique Angleterre a savouré le supplice d'un simple Métis, qui était en même temps un Français. Voyez-vous ce sang-mêlé qui se permet de secouer le joug des blancs ! Aussi lui a-t-on versé goutte à goutte le fiel de son exécution. Depuis des mois on différait de jour en jour la construction du gibet, afin de lui rendre la mort plus cruelle en laissant à son enthousiasme patriotique le temps de se refroidir et à son cœur le temps d'espérer.

Toutefois, ses misérables assassins, avant de l'étrangler, ont fait tous leurs efforts pour le déconsidérer aux yeux de ses admirateurs. La lâche Angleterre l'a fait passer pour fou, en vue d'enlever à l'insurrection dont il était le chef tout caractère sérieux ; mais, comme elle avait de

lui une peur atroce, elle l'a pendu tout de même. Il est cependant bien clair que s'il était fou, il n'était pas coupable, et que s'il était coupable il n'était pas fou.

La férocité britannique s'accommode parfaitement de ces contradictions. L'Angleterre a menti à propos de Riel comme à propos d'Olivier Pain, qu'elle prétend être aux Indes et dont elle met la tête à prix en Égypte. On sait maintenant que *l'ultima ratio* de Sa Gracieuse Majesté, c'est l'assassinat.

Dans ces conditions, les peuples asservis, dépouillés et décimés par l'oppression anglaise, n'ont plus à se forger d'inutiles scrupules. L'Angleterre, ses officiers, ses ministres et son gouvernement sont hors la loi. Les Canadiens, comme les Irlandais, sont contre elle en état permanent de légitime défense. C'est, désormais, au plus fort et au plus adroit. La justice, le droit, l'équité, pas plus que le respect de la vie humaine, n'ont maintenant rien à voir avec les vengeances que provoquera inévitablement l'égorgeement de Riel. Si nous apprenions que les juges qui ont condamné le libérateur, comme les ministres qui ont ordonné son exécution, ont été trouvés morts dans leurs lits avec un couteau dans le ventre, nous ne pourrions nous empêcher de répéter ce mot de Jules Ferry aux soldats qui éventraient les fédérés, sans distinction d'âge ni de sexe :

« Allez toujours ! Vous n'en tuerez jamais assez ! »

Les fenians d'Irlande sont décidément dans le vrai : c'est à coups de revolver et de poignard qu'on discute

avec ces assassins de profession. Le meilleur système à employer pour éviter quelque jour des Vêpres canadiennes serait l'annexion pure et simple du Canada par les États-Unis, qui remplaceraient par la liberté et la justice l'asservissement et la spoliation. La doctrine Monroe interdit les conquêtes à la République américaine ; mais soustraire l'État canadien aux exactions, aux vols et aux meurtres commis par ses oppresseurs, c'est accomplir une œuvre de salubrité sociale. Les Anglais pousseront des cris à l'instar des enfants de huit ans violés par leur prince de Galles ; mais comme le fond de leur tempérament est une lâcheté sans nom, ils finiront par battre en retraite au Canada, comme ils l'ont fait au Zoulouland, au Transvaal, au Soudan, en Afghanistan et ailleurs.

Nous autres Français, qui comptons là-bas beaucoup de nos compatriotes, nous serions trop heureux d'apprendre qu'ils ont ainsi échappé aux potences anglaises.

Louis Riel.

[De *La Justice*, Paris, le 14 Novembre 1885.]

.....

C'est en vain que la presse des deux mondes est intervenue. C'est en vain qu'elle a plaidé la cause de cet insurgé, condamné pour un crime exclusivement politique, sur une terre qui s'est fait une spécialité du droit d'asile en matière politique. Il n'est douteux pour personne que si « le crime » pour lequel Louis Riel est con-

danné avait été commis sur le continent, l'Angleterre aurait refusé l'extradition.

Et le conseil privé qui vient de décider l'exécution du Métis franco-canadien n'est que l'exécuteur des hautes-œuvres britanniques.

Car c'est bien le chef du cabinet anglais, Lord Salisbury, qui est responsable. Il se peut que Riel soit victime, en définitive, de la haine légendaire que la race anglo-saxonne entretient à l'égard de la race française. Mais le cabinet britannique avait en réalité le dernier mot dans l'affaire, et c'est sur lui que le sang du condamné retombera.

Aujourd'hui une considération suprême domine ce procès. Des mois — des siècles — se sont écoulés depuis que le verdict a été rendu. Les jours ont succédé aux jours, les nuits, plus longues que les jours, comme dit le poète, ont passé sur la tête du condamné à mort. On a pu dire que le chat — le léopard britannique s'était raptisé pour la circonstance — jouait avec la souris. Ce jeu cruel est sur le point de prendre fin. L'Angleterre va donner le coup de grâce à sa victime.

Ce qui l'emporte aujourd'hui, c'est l'horreur d'une exécution traînant pendant des mois, le bourreau contre-mandé, puis rappelé, la potence dressée, jetée bas, et levant de nouveau ses deux bras.

Il y a quelque chose de plus monstrueux que les crimes des individus, ce sont les forfaits des collectivités. Troppmann assassinant la famille Kinck ne compromet

que Troppmann. Le Canada et l'Angleterre dressant le gibet auquel sera suspendu Riel, la civilisation anglosaxonne tuant froidement un condamné politique, coupable d'avoir affirmé ses convictions les armes à la main, compromettent une nation tout entière. Les conseils de guerre versaillais eux-mêmes n'avaient pas osé rétablir catégoriquement la peine de mort en matière politique. La libre Angleterre vient de la proclamer au Canada. C'est à croire que le ministère britannique veut justifier le parti de la dynamite et de l'explosion. Du moment, en effet, qu'il traite ses adversaires politiques comme des assassins vulgaires, il semble qu'il les invite à faire bon marché du droit des gens et à poursuivre, par tous les moyens possibles, la guerre d'extermination. Cette manière de voir n'a rien qui nous surprenne de la part de la nation qui a décimé dans l'Inde les Cipayes et qui a bombardé Alexandrie, mais elle n'est pas de nature à concilier à l'Angleterre les sympathies des peuples qui placent la liberté individuelle et la justice au-dessus des questions de races et des querelles de partis.

L'exécution de Louis Riel.

[De *La Justice*, Paris, le 17 Novembre 1885.]

On télégraphie de Regina, 16 Novembre :

« Louis Riel, chef de la dernière insurrection du Nord-Ouest du Canada, a été pendu aujourd'hui. »

Il y a une erreur matérielle dans cette dépêche. L'in-

surrection que commandait Louis Riel ne sera pas *la dernière*. Son supplice déjouera la folle espérance des Anglo-Canadiens, qui se flattent trop tôt d'avoir exterminé les « derniers » Métis et les « derniers » Peaux-Rouges. Ces implacables évangélistes ont-ils donc oublié leur bible? Ne voient-ils pas qu'ils viennent de *semmer des dents de dragon?*

* * *

[De *La Justice*, Paris, le 17 Novembre 1885.]

La mort du chef des Métis canadiens a produit en France une émotion qui paraît avoir surpris la presse anglaise. Hier, ses correspondants de Paris en portaient l'écho de l'autre côté de la Manche. Ils auraient mieux fait d'en noter et d'en recueillir les manifestations, si nombreuses en ces dernières semaines, alors qu'il en était encore temps, quand ils pouvaient aider à sauver Riel et étouffer ainsi un germe nouveau d'irritation, de discorde peut-être entre deux peuples dont la bonne harmonie, sinon l'alliance, est nécessaire à la liberté européenne et à la civilisation générale.

Du reste, en dépit de son autorité nominale, ce n'était pas le cabinet de la reine Victoria qui était le véritable souverain, ayant droit de vie et de mort et l'exerçant à son gré, soit pour commuer Riel, soit pour le pendre. C'était le Gouvernement canadien, absolument autonome de fait, sinon de droit, et qui, le jour où son autonomie

serait atteinte, si peu que ce fût, n'hésiterait pas à se séparer ouvertement, à proclamer son indépendance, et qui invoquerait l'appui de la grande République fédérale, sa voisine, pour la garantir et la faire respecter.

Pour comprendre le parti-pris d'implacabilité que le cabinet, présidé par Sir John A. MacDonald, a gardé jusqu'au bout, il faut remonter aux origines de la révolte des Métis. Que revendiquaient-ils les armes à la main? Pour quelle cause Louis Riel vient-il de mourir? — On a parlé à satiété d'Anglo-Saxons et de Français du Canada. Poser la question en ces termes, c'est l'embrouiller. Certes la population française d'origine n'a cessé d'être sympathique au chef des Métis — avant pendant et après le combat. Pourquoi? C'est qu'en général cette population est moins intéressée que sa rivale, d'origine anglaise, à la spoliation et à l'extermination de la race indigène et de ses descendants de sang mêlé. C'est pour leur droit à la vie, pour leur part de terre que luttait Riel et ses compagnons. Et ils n'invoquaient pas seulement le droit naturel. Ils avaient pour eux le droit écrit. Ils ne se soulevaient qu'à la dernière extrémité, quand une fois encore ils se sentaient foulés, pillés, menacés de disparaître; après que le Gouvernement canadien avait violé des engagements solennellement contractés, après qu'il avait refusé de respecter les territoires de chasse des Métis et de leurs alliés de la race indigène.

Le meurtre juridique de Riel est doublement odieux. Il était prisonnier de guerre et on l'a traité en criminel.

C'est que la guerre dont il fut le martyr et le héros, n'était pas seulement celle de la race inférieure contre la race supérieure. Elle était au premier chef une guerre sociale.

Exécution de Louis Riel.

[De la *Bataille*, Paris, le 18 Novembre, 1885,]

Le gouvernement anglais vient de commettre une nouvelle infamie. Le fait n'a rien qui doive étonner, les agissements de l'Angleterre depuis l'année terrible, sa conduite en Egypte, le bombardement d'Alexandrie et tant d'autres exploits nous ont accoutumés à la « générosité » de nos voisins.

.

L'exécution du chef de l'insurrection du nord-ouest est une faute dont les conséquences retomberont lourdement sur le ministère canadien, qui dans cette affaire est le principal coupable. Après avoir, par son incurie, provoqué le soulèvement des Métis, le ministère s'est fait l'exécuteur des vengeances des Anglais.

L'Exécution de Riel.

[De la *Patrie*, Paris, le 17 Novembre 1885.]

Après avoir, à plusieurs reprises, retardé la date de l'exécution de ce malheureux chef de l'insurrection des métis, et en présence des pétitions qui étaient adressées de toutes parts au gouvernement du Canada, il était per-

os,
la
rre

me
les
sa
e et
éro-

. . .
quest
rde-
est
pro-
fait

e de
des
ssées
par-



MARQUIS OF LANSDOWNE,
GOVERNEUR GENERAL DE LA PUISSANCE DU CANADA.

mis d'espérer que le gouverneur lord Landsdowne userait de son droit de grâce.

Il n'en a rien été.

Riel a été exécuté hier matin à Regina et les sympathies que lui a témoignées l'élément français, au lieu de lui être utiles, n'auront peut-être contribué qu'à rendre plus implacables les ministres d'origine anglaise qui gouvernent la Dominion.

Nous avons dit ici même quelle haine tenace et mesquine les Anglais nourrissent contre les Canadiens-Français, petits-fils de ces hardis colons qui allèrent, il y a deux cents ans, planter le drapeau de la France sur ces rives lointaines, fils de ces héros qui, sous les ordres du marquis de Montcalm, ont défendu avec tant de valeur notre belle colonie au siècle dernier ! Les Anglais ne peuvent leur pardonner d'avoir — bien que sujets de la couronne d'Angleterre — gardé pieusement le souvenir de la mère-patrie et d'être restés Français de cœur, de mœurs et de religion. Ces vaineux, au lieu de disparaître, se sont multipliés ; ils étaient quelques milliers à peine ; maintenant leur nombre s'élève à deux ou trois millions et leur influence grandit chaque jour. L'infortuné Riel avait du sang français dans les veines, il était destiné, par cela même, à subir, dans toute sa rigueur, la peine à laquelle il avait été condamné.

La reine, vivement sollicitée de faire grâce, s'est retranchée derrière les lois constitutionnelles du Canada, qui attribuent ce droit au seul Gouverneur-Général de cette

colonie. Mais ce que ne pouvait point la souveraine, la femme eût pu le faire. Elle a su se rappeler que le Canada appartenait à l'Angleterre lorsqu'il s'est agi de féliciter, il y a huit jours, les directeurs du *Canadian Pacific Railway* ; elle aurait intercédé auprès de lord Lansdwone, que la vie de Riel eût été sauvée !

L'exécution de cet infortuné est un défi jeté par l'élément anglais à l'élément français au Canada. Sa mort a produit une vive impression à Montréal et à Québec ; le drapeau français a été mis en berne ; l'agitation est très grande et des désordres graves se produiront certainement. Les étudiants parcourent la métropole du Dominion en chantant la *Marseillaise*, on va brûler en effigie le premier ministre, Sir John MacDonalD, et on craint que la foule exaspérée envahisse les bureaux des journaux qui ont demandé la mort de Riel.

Le gouvernement du Canada a agi avec passion en refusant de faire grâce ; il aura peut-être avant longtemps à regretter de ne point s'être montré généreux.

L'exécution de Riel.

[De *L'Événement*, Paris, le 11 Novembre 1885.]

La dépêche suivante de New-York nous apprend une abominable iniquité.

« NEW YORK, 9 Novembre.

« *Le New York Herald* publie une dépêche de Montréal annonçant que Riel sera pendu demain. »

Les autorités du Canada ne veulent donc tenir compte ni du mouvement unanime de réprobation qui s'est produit à la nouvelle de la condamnation à mort de Riel, ni des protestations de toute la presse française. L'exécution qui aura lieu ce matin à Montréal réveillera au Canada toutes les vieilles haines contre la domination anglaise.

La mort de Riel.

[Du *Figaro*, Paris, le 2 Décembre 1885.]

Rien n'a pu sauver Riel de la haine des Orangistes d'Ontario. Malgré les prières de la presse, malgré les engagements pris par deux ministres, Sir John MacDonal d l'a livré au bourreau, après s'être fait un monstrueux plaisir de prolonger son agonie de deux mois par trois sursis décevants.

L'avant-veille, MM. Langevin et Chapleau, les deux ministres français qui s'étaient engagés à ne pas laisser exécuter Riel, sans qu'il eût été soumis à un nouvel examen médical, essayaient un dernier effort auprès de Sir MacDonal d. Les députés conservateurs de Québec avertissaient le ministre, par leur voix, qu'ils l'abandonneraient s'il n'était pas fait droit aux prières unanimes de la province.

Tous les efforts se sont brisés contre un fanatisme aveugle. L'ordre des Orangistes exigeait de son chef la mort du catholique rebelle. Les avocats de Riel n'ont trouvé devant eux ni ministre, ni diplomate, rien que le

grand-maitre d'une société ténébreuse, serviteur aveugle de ses volontés. Le fanatisme occulte a éteint la justice, même l'esprit politique chez le ministre, à qui son inclémence coûtera sans doute le pouvoir.

Déjà il se désagrège. MM. Langevin et Chapleau devront demain, rendre leurs portefeuilles à Sir John, sous peine de passer pour ses complices.

Vraiment, c'est un triste courage qu'a eu Sir MacDonald d'envoyer à la potence cet infortuné « prophète ! »

Le crime est odieux et la faute est lourde.

Les Métis, qui ont cru en leur chef comme en un saint, ne seront plus seuls à le vénérer comme un martyr. Tout le Canada français s'unit dans un cri de réprobation, de douleur et de vengeance.

A Montréal, le Conseil municipal s'ajourne « en signe de protestation contre l'odieuse violation des lois de la justice et de l'humanité. »

Tout le quartier français a pris le deuil. On a hissé des drapeaux *tricolores* qui flottent à mi-mât : la plupart des maisons d'affaires sont fermées. On ne parle que de représailles, et toutes sortes de menaces terribles sont dans l'air.

A Québec, l'agitation est la même. Tous les habitants ont mis des crêpes à leur chapeau et à leur bras. Une réunion publique, à Saint-Roch, a flétri les Orangistes et sommé les ministres français de quitter le pouvoir. . .

Le calme va-t-il se rétablir, la première émotion passée ? Nous devons l'espérer. Mais il faut se rendre compte

de la haine et de l'exaspération des deux races ennemies. Rappelons-nous ce défi du *Toronto News*: « *Etranglez Riel avec le drapeau français. C'est le seul service que cette guenille peut rendre ici!* »

Les motifs de Sir John.

Le rédacteur du *Courrier des Etats-Unis*, de New-York, dénonce sans ménagement la conduite de Sir John. En réponse aux questions d'un reporter du *Herald*, il a dit hier soir : « Les circonstances qui accompagnent ce drame politique sont sans précédent dans l'histoire. Je ne puis me rappeler un seul cas d'une sentence de mort exécutée en face de tant et de si puissants obstacles. Point n'est besoin de dire que cette exécution n'était pas la punition d'un crime, car les crimes de cette nature ne sont plus punis de mort de nos jours; ce fut une manœuvre politique. Et les dernières révélations semblent prouver que ce fut un acte d'obéissance à un pouvoir secret irrésistible, et que Sir John fut forcé d'exécuter Riel afin de plaire à la faction orangiste. Si cette hypothèse est vraie — et elle semble l'être — l'acte commis est encore plus odieux qu'il l'eût été autrement. Il ferait de Sir John non-seulement le représentant d'une haine implacable de races, mais l'instrument d'un fanatisme laïque. Mais on verra facilement que les calculs de Sir John seront déjoués et qu'il ne recevra pas autant d'appui qu'il l'espérait. Non-seulement les Canadiens-Français,

mais encore les Irlandais catholiques, lui feront de l'opposition. Un autre fait remarquable, c'est que non-seulement le Gouvernement a été très fortement sollicité de commuer la sentence de mort, mais encore que cette sentence n'était pas justifiée par les actes de Riel. C'est ce que le jury avait compris quand il signa le recours en grâce. Combien n'y a-t-il pas d'exemples dans l'histoire d'hommes ayant pris les armes contre un Gouvernement établi, et qui ont été pardonnés ou n'ont subi qu'une peine nominale? Voyez Jefferson Davis, Bazaine, Arabi Pacha ou Cettewayo. Il était réservé au Gouvernement canadien de faire revivre cette barbare coutume condamnée par la civilisation moderne.

» Il est certain que l'histoire révélera les motifs de Sir John. On verra alors que, non-seulement des raisons politiques, mais encore des motifs personnels l'ont forcé à agir comme il a fait. On dira que, sentant son pouvoir décliner, il a cru nécessaire de frapper un coup décisif pour rassurer le Gouvernement britannique sur son dévouement, et aussi finalement dans le but d'obtenir le poste de Gouverneur des Indes, la pairie et une place parmi les conseillers de la Couronne. »

Sympathies irlandaises à New-York pour Riel.

Des résolutions ont été adoptées au meeting régulier de l'Union Irlando-Américaine, tenu hier soir, et dans

lequel l'exécution de Riel fut condamnée comme étant un « meurtre juridique. » La résolution parle du Gouvernement canadien comme d'un « instrument soumis et esclave de la faction fanatique orangiste, » et elle offre des félicitations aux Canadiens-Français pour le « courage déterminé qu'ils ont montré dans leurs efforts pour sauver la vie de Riel. »

op-
le-
de
sen-
ce
en
oire
ment
'une
rabi
ment
con-

le Sir
as po-
cré à
avoir
écisif
son
ir le
place

iel.

gulier
dans

RÉMINISCENCES HISTORIQUES.

IV.

Ce que dit le « Figaro » de Paris.

M. Georges Demanche un des rédacteurs les plus distingués du *Figaro* de Paris, s'exprime comme il suit, dans une de ses lettres, publiées le 10 Novembre, dans ce journal :

« Si Riel ne s'était pas rendu, la lutte aurait été longue, et très probablement que les choses auraient pris une toute autre tournure. Il est indéniable que les Anglais étaient dans un grande anxiété au sujet de ce soulèvement des Métis français, et c'est l'un des traits caractéristiques de la nation anglaise de ne jamais pardonner à ceux qui lui ont fait peur. »

L'éminent écrivain faisait partie de la délégation française qui a visité le Canada, pendant le mois d'Août 1885.

Avant de retourner en France, Mr. Demanche et quelques-uns de ses compagnons poussèrent jusqu'aux Montagnes Rocheuses, et eurent ainsi l'occasion de voir cet immense territoire du Nord-Ouest, que les Métis Français

se sont deux fois efforcés si péniblement d'affranchir de la domination anglaise.

Il termine son article par ces quelques mots : « Tout bien pesé, l'exécution de Riel est un crime de lèse-humanité. »

Et ce crime a été perpétré !

En écrivant que les Anglais ne pardonnaient jamais à ceux qui avaient réussi à les effrayer, M. Demanche pensait sans doute au 30 Mai 1431.

Ce fut, en effet, dans ce jour, que plus de *quarante mille* soldats anglais s'assemblèrent à Rouen pour assister à l'agonie d'une jeune fille de vingt ans à peine, condamnée par eux à être brûlée vive.

Ce fut en ce jour que Jeanne d'Arc, la vierge d'Orléans, expira au milieu des flammes allumées par des mains anglaises.

A elle seule, cette jeune inspirée avait jeté la terreur dans une armée anglaise tout entière.

Ils ne le lui pardonnèrent pas ; elle mourut au milieu des vociférations de la soldatesque britannique, qui avait fui devant elle.

On peut-être bien, M. Demanche avait-il présent à l'esprit l'île de Ste. Hélène, où le géant dont le rugissement avait fait trembler le trône de l'Angleterre, rendit le dernier soupir sous les odieux traitements de son géolier, Hudson Lowe.

Le Corse qui, simple officier d'artillerie, avait battu les Anglais à Toulon, et qui, vingt-deux ans plus tard, alors

qu'il était devenu Empereur, se mesurait avec Wellington à Waterloo, ce Titan appelé Napoléon I^{er}, dont les aigles immortelles avaient harassé le lion britannique, crut un jour pouvoir se fier à l'honneur anglais, à la générosité anglaise.

Il demanda l'hospitalité à son ennemi.

L'Angleterre enferma l'Empereur tombé, à Ste. Hélène.

Ce demi-dieu, qui avait vu le monde à ses pieds, dont un seul regard et un froncement de sourcil terrifiaient les empereurs et les rois de l'Europe, qui avait commandé à tous les potentats de la terre, reçut, comme royaume, un îlot pestilentiel au milieu de l'océan, et en voyant la prison en plein air, choisie pour lui par son hôte britannique, il se souvint des vers de Dante : « Laissez toute espérance vous qui entrez ici. » (*Lasciate ogni speranza, voi ch' entrate.*)

L'Angleterre n'avait pas oublié ! Elle ne pouvait pas oublier !

Albion a été le mauvais génie des Bonapartes.

Le premier, « le grand, » mourut en exil dans une de ses îles, dont l'atmosphère infecte est redoutée même par les mouettes et les goëlands.

Le second, Napoléon III, l'homme de Sedan, a vu son dernier jour sur le sol anglais, qu'on lui avait généreusement ouvert après qu'il eût quitté la France ruinée par sa faute et saignant par tous les pores.

Le troisième, l'héritier au trône de Napoléon I^{er}, fut

tué par les Zoulons, pendant qu'il était au service de l'Angleterre. Il tomba en un lieu isolé et presque inconnu, vêtu de cet uniforme anglais que portaient à Ste. Hélène les geôliers de son grand oncle.

Un preux baronnet.

Après la tragédie de Regina, Sir John A. MacDonald se souvint *subitement* que sa présence était impérieusement requise à Londres. L'importante question des pêcheries devait être soignée, et pensant avec sagesse qu'un changement d'air ne pouvait que lui faire du bien, il se décida à entreprendre ce voyage d'agrément. Qu'ont dû penser ses collègues du Cabinet d'Ottawa ?

Ce fut après tout, pour les fonds publics, une nouvelle occasion d'entrer en danse.

Sir John A. MacDonald, Premier Ministre de la Puissance du Canada, Membre du Conseil Privé de Sa Majesté la Reine de la Grande-Bretagne, ne pouvait pas voyager comme un homme du commun, et, comme on ne pouvait mettre en doute l'importance vitale de son voyage à Londres, le pays devait incontestablement en payer les frais. Il laissa à son Cabinet la tâche de faire face, en son absence, à la tempête populaire. Rude besogne si j'en juge d'après l'indignation publique récemment exprimée dans tout le Bas-Canada.

Car, si le procès de Riel est fini, il y en a un autre à venir, celui de Sir John A. MacDonald et des membres

Canadiens-Français de son Cabinet, qui ont trahi leur race.

Riel a complètement payé sa dette.

Les Canadiens-Français aviseront à ce qu'il en soit de même pour les traîtres.

L'exécution.

(Du *Leader*, le principal journal de Regina.)

Le *Leader* fut toujours hostile à Riel et à sa cause. L'impartialité et la touchante simplicité de la narration suivante m'ont frappé, comme méritant quelques pages dans ce livre. Mes lecteurs seront sans doute vivement intéressés à lire ce récit de la fin du patriote Louis David Riel ; et ils penseront comme moi que cette belle mort a été digne de sa vie héroïque. Voici le compte-rendu publié par le *Leader* de Regina :

RIEL EXÉCUTÉ. — IL MEURT SANS FAIRE DE DISCOURS. —
UNE MORT RAISONNABLE ET BELLE.

REGINA, 16 Nov.—L'aube se leva aussi belle que jamais, sur le dernier acte — l'événement final — de la vie accidentée de Louis Riel. Le soleil brillant dardait d'impitoyables rayons ; la prairie, légèrement teintée d'argent par la gelée, semblait une vaste plaine semée de diamants. Nous étions en voiture avec M. Sherwood, Chef de la Police de la Puissance du Canada, lequel

était arrivé le dimanche soir, avec l'arrêt de mort. Comme nous approchions de l'Hôtel du Gouvernement, deux hommes de la Police à cheval mirent leurs chevaux en travers de notre route, et demandèrent notre passe, qui était rédigée ainsi :

« A M. Gibson : Laissez passer les représentants du
Leader. (Signé) CHAPLEAU, Shérif. »

Lorsque nous approchâmes du pont, nous vîmes qu'il y avait là de la troupe, commandée par un inspecteur ; deux compagnies, l'une au pied. Un des soldats serra la main de M. Percy Sherwood, un ancien ami. Nous échangeâmes quelque mots d'amitié avec M. F. J. Hunter et M. W. C. Hamilton. Notre passe fut visée de nouveau, et nous continuâmes notre route. Arrivés à la prison, nous trouvâmes en dehors les représentants de la presse, le Dr. Dodd, le Dr. Pugsley, MM. Marsh, Gillespie, Dawson, Bole et plusieurs citoyens. La conversation roulait sur le beau temps de cette matinée. Vers huit heures, nous fîmes une trouée à travers les soldats ; avec l'aide bienveillante du Colonel Irvine, nous montâmes l'escalier, traversâmes la prison dans toute sa longueur ; et là, sur le seuil de l'endroit sinistre de l'exécution, nous vîmes Riel agenouillé, son profil se détachant nettement dans la lumière. Nous vîmes encore le Père André, à genoux aussi, un surplis par dessus sa soutane, et nous tournant le dos ; le Père McWilliams, avec une étole jetée sur ses

habits de voyage, agenouillé, et la figure tournée vers nous, tenait un eierge allumé. Dans les mains de Riel était un crucifix d'ivoire, monté en argent, qu'il baisait fréquemment. Le Père McWilliams et le Père André jetaient à tous moments de l'eau bénite sur le condamné. Riel était pâle — mortellement pâle — et sa physionomie paraissait excessivement intelligente.

Le Père André (en français). — Pardonnez-vous à tous vos ennemis, du fond de votre cœur ?

Riel : Je leur pardonne, mon père. Je pardonne à tous mes ennemis pour l'amour du bon Dieu.

Le Père André : Avez-vous aucun sentiment de méchanceté, de haine, contre qui que soit ?

Riel : Non, mon père, je pardonne à tous.

Le Père André : Offrez-vous votre vie en sacrifice à Dieu ?

Riel : Oui, *mon père*.

Le Père André : Mon enfant, la chair est faible et l'esprit est fort ; vous repentez-vous de tous les péchés que vous avez pu commettre, en pensée, parole ou action ?

Riel : Oui, mon père. J'ai commis beaucoup de péchés et j'en demande pardon à mon Dieu, au nom de Jésus, Marie et Joseph.

Le Père André : Vous ne désirez pas parler au public. Vous faites ce sacrifice à Dieu ?

Riel : *Oui, mon père*. Je fais à Dieu le sacrifice de ne pas parler au public, à mes derniers moments.

Le Père André : Dieu a été bon pour vous, mon fils,

en vous donnant l'occasion de vous repentir ; l'en remerciez-vous ?

Riel : Je remercie le bon Dieu de m'avoir permis, dans sa Providence, de faire ma paix avec lui et avec tout le monde, avant de mourir.

Les deux prêtres mirent alors les mains sur sa tête, et prononcèrent l'absolution.

Riel, alors, pria Dieu, avec des accents pénétrants et presque enfantins, de bénir sa mère, sa femme, ses frères, ses amis et ses ENNEMIS. « Mon père, bénissez-moi, » dit-il en levant les yeux au ciel, « selon les vues de votre Providence, qui sont complètes et absolues. » S'adressant alors au Père André : « Voulez-vous me bénir, mon père ? »

Le Père André le bénit, comme aussi le Père McWilliams. Alors il se leva et fut ligoté, pendant que lui et les prêtres priaient. Lorsqu'il fut prêt à marcher à l'échafaud, le Père André lui dit en français : « Bon ! allez au ciel ! » Il embrassa alors le Père André sur la bouche et le Père McWilliams sur les deux joues. Riel dit alors, avant de tourner pour passer la porte conduisant à cette salle construite en bois non équarri, et qui, si le Père André a raison, si Riel était vraiment repentant et si les idées chrétiennes sont une chose vraie, était pour lui le pauvre misérable portique d'un séjour éternel de paix et de béatitude sans fin :

« Je donne ma vie entière comme un sacrifice à Dieu. *Remerciez Madame Forget et Monsieur Forget.* O mon Dieu ! » s'écria-t-il, parlant encore en français, comme il

descendait les escaliers, « vous êtes mon soutien. *Mon soutien, c'est Dieu !* »

Il était alors sur la trappe. On lui passa la corde autour du cou. « *Courage, mon père,* » dit-il.

Le Père André, d'une voix étranglée : « *Courage ! Courage !* »

Ils lui serrèrent la main, comme le fit aussi le Dr. Jukes, et Riel, conservant jusqu'au bout cette politesse qui était un des traits de son caractère, et qui fut si remarquée pendant le procès, dit :

« *Merci, Docteur.* »

Alors il pria en français : « *Jésus, Marie et Joseph, ayez pitié de moi. J'espère encore. Je crois en Dieu jusqu'au dernier moment.* »

Le Père McWilliams : « *Priez le Sacré-Cœur de Jésus.* »

Riel : « *Ayez pitié de moi, Sacré-Cœur de Jésus ! Ayez pitié de moi. Jésus, Marie et Joseph, assistez-moi dans mes derniers moments. Assistez-moi, Jésus, Marie et Joseph !* »

Le Père McWilliams lui présenta la croix, qu'il baisa.

M. le Député Shérif Gibson : « *Louis Riel, avez-vous quelque chose à dire pour que la sentence de mort prononcée contre vous ne soit pas exécutée ?* »

Riel, lorsque le Père André se préparait déjà à monter l'escalier, évidemment anxieux de quitter le lieu de cette scène douloureuse, dit en français : « *Faut-il dire quelque chose ?* »

Le Père André : « *Non.* »

Riel (en français): Alors, je voudrais prier encore un peu.

Le Père André: « Il demande à prier encore un peu plus. »

Le Député Shérif Gibson (regardant à sa montre): « Deux minutes. »

Le Père McWilliams: Dites *Notre Père*; et, s'adressant à M. Gibson, « lorsqu'il en sera à *Délivrez-nous du mal*, alors, dites-le lui. »

M. Gibson donna ses instructions au bourreau, qui mit alors le bonnet blanc sur la tête de Riel.

Riel et le Père McWilliams: « *Notre Père qui êtes aux Cieux, que Votre Nom soit sanctifié, que Votre Règne arrive, que Votre Volonté soit faite sur la terre comme au Ciel; Donnez-nous aujourd'hui notre pain quotidien, pardonnez-nous nos offenses comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offensé, ne nous laissez pas succomber à la tentation, mais délivrez-nous. . . .* »

Le bourreau tira la barre et Riel tomba de neuf pieds.

Les docteurs Dodd et Cotton étaient en dessous. Le nœud, pendant la chute, avait glissé de dessous l'oreille. Le corps tremblait et oscillait légèrement. Le docteur Dodd tâta le pouls.

Le Reporter du *Leader*: « Comment est le pouls, docteur? »

Le Dr. Dodd: « Il bat encore . . . légèrement. »

Le Reporter du *Leader*, s'adressant au Dr. Cotton: « J'espère qu'il ne souffre pas. »

Dr. Cotton : « Oh ! pas du tout. La sensibilité a disparu. »

Le corps cessa d'osciller. Il restait alors pendu, rigide et sans la moindre convulsion. Le Dr. Dodd, regardant à sa montre et sentant le pouls : « Il est mort. Mort en deux minutes. » Le Dr. Cotton mit son oreille là, à la place où avait battu ce cœur infatigable : « Mort ! »

TROIS TRAITRES.

V.

L'amour du pouvoir au-dessus de l'amour du pays.

Sir Hector Langevin !

Sir Adolphe Caron !

L'honorable (?) J. A. Chapleau !

Ces trois noms ont été dernièrement dans la bouche de tout Canadien-Français, et depuis la mort de Riel, les lèvres qui les prononçaient n'ont jamais manqué de les accompagner d'une imprécation et d'une malédiction.

Ils ont été directement alliés à l'exécution, et seront pour toujours associés à l'une des plus sanglantes pages de l'histoire du Canada.

Ils furent ou les complices, ou les instruments de Sir John A. MacDonald.

S'ils étaient ses complices, ils ont cessé d'être Canadiens-Français ; ce sont des rénégats et des apostats ; ce sont des lâches.

S'ils étaient ses instruments, leur incapacité et leur faiblesse les rendent indignes de représenter leur race dans le Cabinet.

Dans l'un ou l'autre cas, ils devraient quitter le Ministère.

Incapables ou traîtres à la cause de leurs concitoyens, leur carrière politique a pris fin avec la vie de Riel.

L'arrêt de mort a été approuvé et ratifié par leur signature ; ils n'ont donc plus droit, désormais, qu'à la réprobation et au mépris de leurs concitoyens.

Leur présence dans le Cabinet, après l'exécution de la fatale sentence, est la preuve irréfutable qu'ils ont assumé la responsabilité complète de la politique sanguinaire du Premier Ministre, et qu'ils sont devenus les *Judas* de leur race.

Criminalité caméléonienne.

En 1875, Ambroise Lépine, un des plus solides partisans et amis de Riel, et qui joua un rôle remarquable dans la rébellion de 1869, fut arrêté et jugé au Manitoba pour le crime de haute trahison.

Les accusations contre lui étaient identiquement les mêmes que celles qui firent monter Riel sur l'échafaud de Regina.

Un jeune avocat de la province de Québec entreprit la défense de l'accusé, et se rendit dans ce but de Montréal à Winnipeg.

Il se nommait J. A. Chapleau, il avait alors trente-trois ans, et déjà sa carrière comme avocat au criminel promettait un brillant avenir.

Il était estimé du barreau Canadien-Français, et ses

amis politiques fondaient de grandes espérances sur ce jeune avocat.

Déjà, à cette époque, son avenir politique était flatteur et sa popularité était un indice certain qu'il arriverait plus tard à une position enviable.

En partant pour le Manitoba afin d'y défendre Lépine, il emportait avec lui les souhaits les plus ardents du Bas-Canada.

Tous les Canadiens-Français suivirent avec le plus profond intérêt les différentes phases du procès dans lequel était impliquée la vie d'un Métis français.

Jamais, auparavant, Chapleau n'avait été plus éloquent et plus convaincant qu'il le fut en cette occasion.

On se souvient encore de son plaidoyer devant la cour, comme de l'un de ses morceaux de plus fiévreuse éloquence.

Il parla des abominables persécutions qui avaient forcé les Métis Français à prendre les armes contre leurs oppresseurs.

Il dépeignit avec une énergie passionnée la misère et le désespoir de ces hommes qui avaient vu leurs foyers pillés, leurs femmes, leurs mères et leurs sœurs violemment outragées, et leurs frères lâchement attaqués.

Il décrivit, les larmes aux yeux, les traitements impitoyables et cruels que leurs ennemis leur faisaient subir.

Il parla de la violation des droits, perpétrée envers ces hommes, en tant que sujets anglais, chrétiens et chefs de famille.

Il protesta avec éloquence contre la froide indifférence déployée systématiquement par le gouvernement, pour tout ce qui touchait les territoires du Nord-Ouest.

Il dénonça solennellement les actes sans nombre de sauvage coquinerie commis par les Orangistes, depuis 1870; et, au nom de l'humanité, de la civilisation et du progrès, sa voix inspirée lança avec un éclat foudroyant la plus vigoureuse des protestations contre la continuation de ces horreurs: déshonneur et honte de l'histoire canadienne.

Il parla avec une dignité noble de la loyauté, de la fidélité des Canadiens-Français envers la Couronne britannique; il redit avec emphase les paroles mémorables de Sir Georges Etienne Cartier: « C'est un Canadien-Français qui tirera le dernier coup de fusil pour la défense de l'Angleterre sur le sol américain. »

La voix de Chapleau eut par toute l'étendue de la Puissance du Canada, un écho patriotique qui vibra pendant longtemps.

Les Canadiens-Français attendaient, haletants, la fin du procès.

Ambroise Lépine fut condamné à mort pour crime de haute trahison, mais, le 15 Janvier 1875, le Comte de Dufferin, alors Gouverneur-Général du Canada, avisa le Ministre de la Justice de la Puissance du Canada et avertit le Secrétaire d'Etat pour les Colonies de Sa Majesté, que « agissant dans l'indépendance de son jugement, et sous sa propre responsabilité, il avait commué une peine capitale, celle d'Ambroise Lépine, en DEUX

ANNÉES D'EMPRISONNEMENT, avec perte de ses droits politiques.»

Quelques années après, on offrait à l'honorable J. A. Chapleau, qui l'acceptait, le portefeuille de Secrétaire d'Etat dans le Cabinet d'Ottawa.

Et, ce même homme, dont la voix avait retenti en 1875 dans le procès d'Ambroise Lépine, comme la trompette de l'archange vengeur d'une race opprimée, n'a pas pu trouver un mot pour défendre Louis David Riel, dont le crime était identiquement le même que celui d'Ambroise Lépine. Et sa signature se voit au bas de l'arrêt de mort, à côté de celle de Sir John A. MacDonal'd, son chef Orangiste. Bien plus, chose horrible à dire, il semble que la main de la fatalité ait dirigé tous les détails de cette immolation inique, afin de mieux stigmatiser le nom de Chapleau !

L'Honorable J. A. Chapleau, Secrétaire d'Etat, était membre du Cabinet qui décida du sort de Riel.

Le Major Chapleau, son frère, grand shérif pour la Province de la Saskatchewan, fut le fonctionnaire qui représenta la justice de l'Angleterre à l'échafaud de Regina, d'où le chef des Métis fut lancé dans l'éternité.

Le premier avait signé l'arrêt de mort !

Le second, instrument salarié, exécuta la sentence !

L'un fut le juge qui condamna !

L'autre, fut l'exécuteur !

On dira peut-être que Chapleau, le Ministre, agit

d'après la voix de sa conscience, et que Chapleau, le grand shérif, ne fit que remplir les devoirs de son office.

Vraiment! Mais un frère assassinerait-il son frère, un fils son père, un père son fils, lorsqu'il leur serait possible de résigner une situation officielle pour échapper à l'odieuse d'une si infâme action?

Jadis, Mademoiselle de Sombreuil but un verre de sang pour sauver son père.

Chapleau, Langevin et Caron n'ont jamais pensé à sacrifier leurs portefeuilles pour sauver la vie de leur frère Louis David Riel. Comment auraient-ils pu sauver Riel, demanderont peut-être ceux *qui ont des raisons* pour essayer d'exonérer ces trois Ministres de la Couronne de l'écrasante responsabilité qu'ils ont assumée?

Comment ils pouvaient sauver Riel? Je ne croirai jamais que Sir John A. MacDonald aurait mis ses menaces à exécution, si les trois membres Canadiens-Français du Cabinet avaient unanimement donné leurs démissions plutôt que de participer en quoi que ce soit à un acte qui a soulevé l'indignation, non-seulement d'un million cinq cent mille Canadiens d'origine française, mais encore des deux tiers des gens de langue anglaise de la Puissance du Canada.

Si Langevin, Caron et Chapleau avaient été animés d'un louable dévouement pour la dignité et le bien de leurs concitoyens, au lieu de n'être dirigés que par des motifs personnels et peu avouables, la vie de Riel eût été épargnée.

Ce que l'Angleterre n'osa faire avec Arabi Païcha, et Cettewayo, le Canada n'hésita pas à le faire avec le Métis français ; aussi, les Canadiens-Français comprennent parfaitement qu'il y a là trois noms voués pour toujours à l'exécration nationale, et ces trois noms sont *Langevin*, *Caron*, *Chapleau*.

J'ai lu dans un des journaux canadiens, que le Gouvernement va publier une brochure pour expliquer et défendre la politique du Ministère dans les affaires du Nord-Ouest.

Cette brochure, dit-on, s'adressera spécialement à la population canadienne-française.

Je suis vraiment impatient de lire les explications promises du Cabinet de Sir John A. MacDonal. Les Ministres trouveront peut-être un écrivain servile, prêt à griffonner, d'après leurs suggestions tout ce qu'ils pourront bien penser ou inventer pour leur défense ; mais ils ne trouveront pas un seul lecteur canadien-français qui voie dans leur brochure une justification de la tragédie de Regina.

Pourquoi n'attendent-ils pas jusqu'à la prochaine session du Parlement avant d'essayer de se justifier aux yeux du pays ?

S'ils sont si fortement convaincus qu'en pendant Riel ils ont strictement agi d'après les lois de la justice, pourquoi sont-ils si anxieux d'expliquer publiquement

leur conduite, tout en retardant, par peur, la convocation du corps législatif, envers lequel ils sont directement responsables ?

La publication promise de cette brochure n'est qu'une nouvelle manœuvre tentée dans le but de gagner aussi vite que possible le bon vouloir et l'appui de quelques partisans honnêtes et hésitants qui, écrasés par cette calamité nationale, ne peuvent pas comprendre encore que les trois Ministres canadiens-français aient pu se rendre coupables d'une trahison si monstrueuse envers leur race.

Quoi qu'il en soit, leur brochure ne fera jamais oublier au peuple la date du 16 Novembre 1885, ni le gibet de Regina.

Qu'on réponde à ce réquisitoire.

Que le Cabinet nie impudemment que les Métis français aient été traités, depuis 1869, avec une indifférence et un mépris cruels ;

Que les Ministres justifient la criminelle négligence dont ils ont été coupables, pour tout ce qui concernait les affaires du Manitoba et de la Saskatchewan ;

Qu'ils expliquent leur incompréhensible indulgence envers les vandales Orangistes qui ont maintenu un règne continu de terreur dans le Nord-Ouest, pendant plus de quinze années ;

Qu'ils nient que les Métis français étaient assassinés, que les demeures des Métis étaient pillées, leurs

femmes et leurs filles outragées, leurs propriétés traitreusement filoutées par les Orangistes ;

Que les membres du Cabinet prouvent que Riel et ses partisans n'avaient pas été trois fois pardonnés par eux ;

Que le Gouvernement réfute l'assertion que la population métis ait été victime de la famine depuis dix ans, pendant que les autorités protégeaient ouvertement de rapaces spéculateurs ;

Que Sir John A. MacDonal*d* explique, à la face du monde, sa haine incessante et avouée contre Riel ;

Qu'il nie qu'il a dit un jour : « Oh ! ce Riel ! si jamais je puis le tenir en mon pouvoir ! » ;

Que les membres de son Cabinet prouvent que le jugement de Riel a été loyal ;

Qu'ils prouvent aussi que le jury n'a pas recommandé le condamné à la clémence du Gouvernement ;

Qu'ils donnent les motifs et les raisons de ces trois inhumaines remises de l'exécution du jugement ;

Que Sir Adolphe Caron répète aux Canadiens-Français, son toast et son discours prononcé à Winnipeg, avant l'exécution ;

Que Sir Hector Langevin explique la part qu'il a prise dans cette affaire et ces déclarations officielles deux fois répudiées ;

Que l'honorable J. A. Chapleau donne aussi les raisons de son dévouement pour Lépine, et de sa complète indifférence pour le sort de Riel ;

Que tous nient le fait que l'exécution de Riel fut déci-

dée pour apaiser les amis Orangistes de Sir John A. MacDonald ; et cela, malgré l'indignation de tout le monde chrétien ;

Qu'ils disent, s'ils l'osent, qu'ils ne sont pas responsables de tous les outrages qui furent la cause des deux rébellions ;

Qu'ils citent un seul exemple prouvant qu'ils ont fait quoi que ce soit pour calmer et soulager la population métis française opprimée et affamée ;

Qu'ils cachent le fait que la paroisse entière de St.-Louis de Langevin ait été complètement spoliée par les spéculateurs orangistes anglais d'une propriété sur laquelle vivaient vingt-quatre familles ;

Que tous les membres du Ministère d'Ottawa inventent des raisons spécieuses pour justifier leur conduite barbare dans l'affaire Riel, ils ne convaincront que ceux qui *ont des raisons* de se laisser convaincre ! La presse dans tous les pays, l'humanité, la civilisation ont condamné l'exécution du patriote Louis David Riel, comme l'un des crimes politiques les plus hideux commis au XIX^e siècle.

Aucune explication ne peut laver le sang qui est sur les mains de Sir John A. MacDonald. Jamais aucune justification n'exonèrera les trois Ministres canadiens-français de leur participation dans le meurtre légal d'un homme de leur propre sang. Le monde a prononcé son verdict.

Les noms des membres du Cabinet d'Ottawa, et spécialement ceux de Sir John A. MacDonald, Hector Lan-

gevin, Adolphe Caron et J. A. Chapleau, appartiennent désormais à la liste des meurtriers.

Et de même que Dieu, en chassant Caïn du paradis terrestre, lui reprocha la mort d'Abel, de même l'histoire et la postérité demanderont à ces trois ministres canadiens-français un terrible compte de la mort de Riel.

Le crime a été commis.

L'expiation viendra sûrement.

On ajoute l'injure à l'injustice criminelle.

On dit que le lendemain de l'exécution de Regina, les ministres en conseil, ajoutant lâchement l'insulte à l'injustice, décidèrent de voter une pension à la famille de Riel.

La seule pensée d'une pareille bassesse sans précédent, est un crime aussi horrible que celui qu'ils ont perpétré.

Louis David Riel, quand et comment avez-vous mérité cette dernière et humiliante insulte ?

Ces cannibales altérés de sang ont brisé le cœur de votre mère, fait de votre jeune femme une veuve, de vos enfants deux orphelins ; et, après ce quadruple crime, ils offrent froidement un morceau de pain en compensation de la vie que vous avez si courageusement perdue sur l'échafaud érigé par leurs mains assassines. Leur générosité ne pouvait trouver d'égale que leur bassesse, et

l'argent qu'ils offrent de donner à votre famille en pleurs, viendrait, en tous cas, des fonds publics.

Ils solderaient leur crime avec l'argent du peuple ? C'est simplement horrible, et il n'y a pas de punition pour une pareille infamie.

Ces dictateurs souillés de sang, peuvent bien, pour un moment, tenir en leurs mains les rênes du pouvoir ; mais ils verront toujours dans leurs nuits sans sommeil le fantôme livide de leur victime.

Le remords, ce « gendarme sans pitié de Dieu, » les poursuivra jusque dans leurs tombeaux.

Ils ont été inexorables pour Riel.

L'opinion publique sera sans pitié pour eux.

Et vous, jeunes poètes canadiens-français, Louis Fréchette et Benjamin Sulte, ne ferez-vous pas résonner votre lyre d'un sublime *De Profundis* national ? Votre muse ne vous inspirera-t-elle pas une ode de louange patriotique pour le Métis Martyr, et une autre d'anathème éternel contre ses bourreaux ?

Oh ! puissez-vous trouver dans vos âmes des accents assez puissants pour immortaliser le nom du héros tombé et pour marquer au fer rouge de l'infamie, devant la génération actuelle et les générations futures, les noms de ceux dont les mains criminelles ont causé sa mort prématurée.

CONDAMNÉ AVANT D'ÊTRE JUGÉ.

VI.

**« Oh ! ce Riel ! Si je peux jamais le tenir
en mon pouvoir ! »**

Tels sont les mots prononcés par Sir John A. Mac-Donald, peu après la seconde rébellion des Métis.

Ces quelques mots, sortis des lèvres du Premier, démontraient une haine inexorable.

Ils contenaient tout un monde de menaces ; et ces menaces ont reçu leur pleine exécution après la reddition du chef Métis.

La froide et impitoyable politique poursuivie par le gouvernement d'Ottawa, ne laisse planer aucun doute sur l'immuable résolution du chef du Cabinet, d'exécuter ses desseins homicides envers Riel.

La composition du tribunal appelé à juger Riel, ne laissait aucun droit d'espérer que le procès serait conduit impartialement.

Le choix de six jurés d'origine anglaise, indiquait clairement que le verdict serait fatal au prisonnier.

Pourquoi aussi ce choix prémédité du juge anglais Richardson ? Pourquoi cette composition d'un jury de six hommes seulement, choisi parmi la population de langue anglaise ?

Riel n'avait-il pas le droit d'être jugé par un jury composé de douze de ses propres concitoyens ?

L'assassin le plus vil, accusé des plus grands crimes ; le parricide, le voleur de grands chemins, le plus vulgaire bandit, ont le droit de demander un jury de douze hommes !

Pourquoi cette exception pour Riel ?

Le général Middleton, commandant de l'expédition contre cette dernière insurrection, envoya un message à Riel, lui disant que s'il voulait se rendre, il pouvait tout-à-fait compter sur la douceur et la clémence du Gouvernement. Comment Sir John A. MacDonald a-t-il tenu cette promesse, faite officiellement par le commandant supérieur envoyé par lui pour combattre la rébellion ?

Riel se rendit ; et, au lieu de trouver pitié et douceur dans ses geoliers, il fut, dès le premier jour de son emprisonnement, traité comme un chien enragé.

Son procès fut une farce, une honteuse trahison, une vilénie révoltante. Du jour où la porte de son cachot se ferma sur lui à Regina, il était condamné.

Cette fois, Sir John A. MacDonald le tenait dans ses griffes. Aucun pouvoir, aucune influence, aucune prière sur la terre, ne pouvait le sauver. Et, malgré tout ce qui fut tenté pour obtenir une commutation de peine,

l'échafaud se dressa sur l'ordre du Cabinet d'Ottawa, et Riel paya de sa vie le crime d'avoir été le fils le plus noble de cette vaillante race de pionniers, qui, sous l'égide de Jacques-Cartier, furent les premiers à apporter au Canada le sublime symbole de la religion et de la civilisation.

Après que le crime eut été décidé par les ministres canadiens, Sir John A. MacDonald se renferma dans une sourde et silencieuse indifférence.

De son cabinet privé, cet homme jeta impudemment le gant à l'opinion publique et à la postérité.

Son goût notoire et irréprouvable pour le whiskey ou toute autre liqueur forte se changea soudainement en une soif inextinguible pour le sang de Riel; et il attendit le lugubre dénouement, face à face avec son implacable conscience. Comme le gibet à Regina, il attendait patiemment mais sûrement sa victime.

On introduisit cependant auprès de lui un vénérable prélat, l'Evêque Grandin, qui, malgré son âge avancé, était venu de la Saskatchewan pour implorer sa clémence en faveur du Métis condamné.

L'evêque demanda une commutation de peine au nom de tout le clergé catholique et du peuple de son lointain diocèse.

Ce vétéran de l'armée de Dieu, ce saint évêque alla même jusqu'à s'humilier, mais sans succès, devant l'homme d'Etat machiavélique. Il le trouva inexorable.

La voix de presque toute la presse du monde entier, parvint aussi aux oreilles de Sir John A. MacDonald, lui

demandant de ne point ajouter une hideuse immolation de plus à l'histoire de l'humanité. Il resta impassible à cet écho de lamentations humaines et universelles. Il se rappelait pourtant aussi qu'en rendant leur verdict, les jurés avaient les yeux pleins de larmes, que leurs voix étaient brisées par les sanglots, en répondant à la question : « Coupable ou non coupable, » et qu'après avoir répondu : « Coupable, » ils recommandèrent tous, chaleureusement, le condamné à la clémence du Gouvernement.

Oui ! Il se rappelait tout cela ; mais son cœur était fermé à tout sentiment de clémence.

Il n'y avait qu'une chose que Sir John A. MacDonald n'eût pas oubliée, c'était ses propres paroles : « Oh ! ce Riel ! si jamais je puis le tenir en mon pouvoir ! »

Et, il l'avait enfin en son pouvoir !

On lui adressa une pétition, signée par plus d'un million cinq cent mille Canadiens-Français, lui demandant d'être miséricordieux et de commuer la peine.

Il ne fit pas la moindre attention à cette pressante supplique.

Cet homme qui est époux et père, apprit que la vieille mère de Riel était écrasée par le chagrin et les angoisses ; que sa jeune femme, sur le point de donner le jour à son troisième enfant, avait le cœur brisé, et se mourait de chagrin, de désespoir ; que ses deux petits enfants demandaient leur père. Ce tigre à face humaine resta sourd à toutes les supplications.

Mais, ses propres coreligionnaires, les Orangistes, étaient admis dans son bureau, nuit et jour.

Ils lui disaient que la vie de Riel était le prix de leurs votes.

Ils insistaient pour que le Métis fût exécuté.

Ils lui rappelaient l'exécution de Scott, et l'adjuraient de le venger.

Le sort de Riel était donc irrévocablement décidé.

Ce Ministre de la Couronne britannique, qui se montrait insensible aux appels, à la clémence, à la pitié, au pardon et à l'humanité, écoutait la voix satanique d'une haine odieuse et malfaisante, et, le 16 Novembre 1885, pour venger la mort de Thomas Scott, un scélérat, il se faisait le bourreau de Louis David Riel, l'héroïque métis canadien-français, dont le seul crime avait été un trop ardent amour pour son pays, et dont le dernier souffle fut une suprême invocation et une prière au Dieu de ses croyances.

Ainsi fut ajoutée une autre page sanglante à l'histoire de la passion et de l'atrocité humaines !

Mais un nom nouveau, celui de Riel, est venu augmenter la lugubre liste des martyrs patriotes dont le souvenir vit pour toujours dans le cœur des générations, et dont le martyre est un enseignement sublime pour les peuples, ainsi qu'un avertissement perpétuel pour les oppresseurs et les tyrans.

La question du moment.

Et maintenant, Canadiens-Français, qu'allez-vous faire ?
Dévorerez-vous honteusement la lâche insulte infligée
à votre noble race par les disciples de Guillaume d'Orange ?

Votre nationalité, votre foi, vos institutions, votre
religion, votre Dieu enfin, ont été souffletés par une main
imprégnée et encore humide du sang de Louis David
Riel, ce fils énergique de votre race.

Allez-vous baisser vos têtes, autrefois si fières, et offrir
silencieusement votre échine nue au knout orangiste.

N'êtes-vous plus fils de ces Titans qui inscrivait sur
leurs bannières : « *Notre religion, notre langue et nos
lois ?* »

Vous avez vu jusqu'où peut aller la haine de ceux qui,
non contents de vivre sur le sol de vos ancêtres, ont tra-
vaillé, travaillent encore et travailleront sans cesse à l'an-
nihilation de tous ceux qui ont du sang français dans
les veines ou la foi catholique dans le cœur.

Ce que vous avez vu n'est rien comparé à ce qu'il
vous faut attendre.

Le nom de Riel ne saurait être oublié après un jour
d'indignation. Il faut qu'il soit, dans l'avenir, le symbole
du patriotisme et de l'abnégation ; il faut que le souvenir
du martyr vive pour toujours dans vos cœurs, comme un
exemple de ce dont sont capables ceux qui tiennent dans
leurs mains les destinées de votre pays.

Une nouvelle époque, une phase nouvelle a commencé

ire ?

igée

ge ?

otre

nain

avid

ffrir

sur

nos

qui,

tra-

l'an-

lans

qu'il

jour

bole

enir

e un

dans

encé



ET SES ASSASSINS.

pour vous. Plus de factions entre vous ! Soyez unis pour toujours, et, lorsque viendra le danger, rappelez-vous le cri de la Garde Impériale, dont votre mère-patrie est si justement fière :

« Serrez les rangs ! »

et, en réponse à l'auto-da-fé offert à ses amis orangistes par Sir John A. MacDonald, élevez un Panthéon canadien où vous inscrirez, en première ligne, le nom glorieux du martyr Louis David Riel, avec l'épithète suivante :

A LA MEMOIRE DE

LOUIS DAVID RIEL

MÉTIS CANADIEN-FRANÇAIS

NÉ EN 1844

À

ST. BONIFACE, MANITOBA

LÂCHEMENT ASSASSINÉ À REGINA PAR LE
CABINET D'OTTAWA ET LE PARTI ORANGISTE

LE

16 NOVEMBRE, 1885.

PASSANT

UNE PRIÈRE POUR LE REPOS ÉTERNEL DE L'ÂME DE CE

MARTYR

ET UNE MALÉDICTION SUR

SIR JOHN A. MACDONALD, LE CHEF DE SES BOURREAUX.

L'ORANGISME.

VII.

QUELQUES REMARQUES.

SERMENTS ET DEVOIRS D'UN ORANGISTE.

Dans l'introduction de son livre intitulé « Histoire de l'Orangisme, ses origines, son élévation et sa décadence, » par M. P., et publié à Dublin par M. A. Gill et Fils, 50, Upper Sackville Street, et à Glasgow par Cameron et Ferguson, West Nile Street, en 1882, l'auteur s'exprime comme il suit :

« Les préjugés n'ont pas d'ennemi plus invincible que la science, et le règne de celle-ci amène le détronement de ceux-là. Contribuer autant que je le puis, avec l'aide de l'histoire, à faire la lumière sur une organisation (l'Orangisme), plus dangereuse que le « Nihilisme, » parce qu'elle se couvre du manteau de la loyauté ; plus destructive que le « Communisme, » parce qu'elle tourne les armes du peuple contre lui-même ; plus dégradante que le « Ribbonisme, » parce qu'elle est l'instrument servile

d'une conspiration autocratique, tel est l'objet auquel je me dévoue et que je m'efforcerais d'atteindre dans ces pages. Mes armes peuvent être rouillées. Elles n'en seront pas moins invincibles Le but est de porter la conviction dans l'âme des honnêtes gens de toutes classes « Aucun peuple, » dit Edmund Burke, « ne peut regarder vers la postérité, qui ne regarde pas souvent en arrière vers ses ancêtres ; » et c'est en cela que je trouve ma justification. Qu'on rougisse de leurs crimes ou qu'on exalte leur héroïsme, la leçon sera la même. Dans leurs erreurs nous pouvons trouver un avertissement et dans leurs vertus un exemple.

« L'AUTEUR. »

En relisant attentivement quelques précieux documents soigneusement choisis par l'auteur de ce livre remarquable, j'ai trouvé ceux qui suivent qui ne manqueront pas de servir d'avertissement permanent pour les vrais Catholiques dans le monde entier, et surtout pour ceux, de quelque origine qu'ils soient, qui vivent dans un pays protégé par le drapeau britannique et régi par les institutions anglaises.

L'injustifiable exécution de Louis David Riel, le Métis français catholique, est un de ces événements solennels et devrait être considéré par les nations comme une opportune leçon, donnée par le Tout-Puissant. C'est seulement en consultant l'histoire qu'un peuple peut apprendre quels ont été ses bienfaiteurs ou ses persécuteurs. C'est

seulement en connaissant ce qui a eu lieu dans le passé, qu'une race peut se prémunir contre ce qui risque de lui arriver dans l'avenir.

La haine des Orangistes envers les Catholiques n'est un secret pour personne, encore bien moins pour ceux qui vraisemblablement liront mon livre et y trouveront de l'intérêt. Il y a cependant quelques faits indéniables sur lesquels il est bon de rappeler continuellement l'attention de ceux dont la vie s'écoule au milieu d'ennemis irréconciliables, et c'est pourquoi j'ajoute ce qui suit à mon livre :

**Premier serment. — Serment originel des
Orangistes.**

« Je jure par les présentes que je serai fidèle au Roi et au Gouvernement, et que j'exterminerai, autant qu'il sera en mon pouvoir, les catholiques d'Irlande. »

Première épreuve. — Epreuve originelle.

« Q. — Où êtes-vous ?

« R. — Dans la Maison d'Esclavage.

« Q. — Où allez-vous ?

« R. — Vers la Terre Promise.

« Q. — Par quel chemin ?

« R. — A travers la Mer Rouge.

« Q. — Pourquoi cette hâte ?

« R. — J'ai peur.

« N'ayez pas peur, car l'homme qui en voulait à votre vie est mort.

« Q. — Voulez-vous la garder ou l'avoir ?

« R. — Je veux la tenir. »

Le serment amendé.

« TEL QU'ON LE REÇOIT DES MAINS DU GRAND MAÎTRE DES LOGES ORANGISTES DE ULSTER. » — (*Thomas Verner.*)

En présence du Dieu tout-puissant, je jure solennellement et sincèrement, que je ne livrerai pas mon secret d'Orangiste, excepté à celui ou à ceux que j'aurai reconnus être des nôtres après m'en être dûment assuré par moi-même, ou sur l'affirmative d'un Orangiste avéré. Je jure aussi que j'obéirai à tout ordre d'assister à une réunion d'Orangistes devant se tenir même à quatre-vingts milles de distance ; je jure que je ne resterai ni assis, ni tranquille, ni neutre si je vois un frère orangiste battu, frappé ou insulté, ou si on essaye de noircir et de détruire sa réputation, mais que, dans ces cas, je ferai tout en mon pouvoir, pour l'aider, même au péril de ma vie. Je déclare, en outre, que je ne mentirai pas pour charger un Orangiste, sachant que cela pourrait lui être nuisible, mais que je l'avertirai de tous dangers autant que possible, que je montrerai un vrai dévouement pour Sa Majesté, et, aiderai si l'on m'y convie, les magistrats civils dans l'exercice de leurs fonctions ; que je ne me mêlerai à aucune

conspiration contre la suprématie protestante ; que je ne ferai jamais ni n'aiderai à faire un Orangiste d'un Catholique Romain ; que je ne l'offenserai pas, *à moins qu'il ne m'offense moi-même, et, alors, je ferai les derniers efforts pour verser la dernière goutte de son sang, s'il n'est ou s'ils ne sont pas des Franc-Maçons authentiques ; que je lutterai dans la proportion de trois contre dix pour secourir un frère orangiste ; et que je ne serai, sciemment, ni un voleur, ni le camarade d'un voleur.* »

Epreuve amendée.

- « Q. — Qu'avez-vous dans la main ?
« R. — Un secret à vous.
« Q. — D'où êtes-vous venu ?
« R. — De cette terre d'esclavage.
« Q. — Où allez-vous ?
« R. — A la terre promise.
« Q. — Avez-vous le mot de passe ?
« R. — Je l'ai.
« Q. — Voulez-vous me le donner ?
« R. — Je ne l'ai pas eu comme cela.
« Q. — Voulez-vous en dire la moitié, ou en donner les premières lettres ?
« R. — J'en donnerai la moitié.
« Q. — Marchez ?
« R. — Delzo, à trouver la Mer Rouge.
« Q. — Quelle Mer Rouge ?

« R. — Le mur de la Mer Rouge.

« Q. — J'ai peur!

« R. — De quoi?

« Q. — Que le secret des Orangistes soit découvert.

« R. — N'ayez pas peur; car celui qui en voulait à votre vie est mort.

« Q. — Avez-vous le grand mot?

« R. — Je l'ai, je suis celui que je suis.

« Q. — Avez-vous entendu le craquement?

« R. — Je l'ai entendu.

« Q. — Quel craquement avez-vous entendu?

« R. — Un craquement de la colline du feu.

« Q. — Pouvez-vous écrire votre nom?

« R. — Je le puis.

« Q. — Avec quelle sorte de plume?

« R. — Avec la lance de la vie, ou la verge d'Aaron qui bourgeonne, fleurit et donne des amandes en une nuit.

« Q. — Avec quelle sorte d'encre?

« R. — Avec du sang papiste. »

Devoirs d'un Orangiste.

« Je jure solennellement et sincèrement, de ma propre volonté et de mon propre libre arbitre, que, de toutes les forces en mon pouvoir, je soutiendrai et défendrai le présent Roi et tous les héritiers de la Couronne, *aussi longtemps que lui ou eux soutiendront la suprématie protestante*, les constitutions et les lois de ces Royaumes,

et que je tiendrai toujours pour sacré le nom de notre glorieux libérateur, Guillaume III, Prince d'Orange ; je jure aussi, que je ne suis ni n'ai été Catholique Romain ou Papiste ; que je n'ai pas été, ne suis pas et ne serai jamais un des Irlandais Unis, et que je n'ai jamais prêté de serment secret à leur société ; et je jure encore, en présence du Dieu Tout-Puissant, que je cacherai toujours et ne révélerai jamais tout ou partie de ce que je vais apprendre ou recevoir ; que je ne l'écrirai, ni ne le calquerais, ni ne l'imprimerai, ni ne le copierai, ni ne le graverai, ni ne le ferai faire sur papier, parchemin, feuille, écorce, brique, pierre, ou de quelque façon que ce soit par quoi il pourrait être connu ; et que je me suis fait maintenant Orangiste, sans crainte, sans être acheté et sans motifs corrompus. Que Dieu me soit en aide ! »

Comment pourrait-on nier, après la preuve authentique ci-dessus, que l'Orangisme est l'ennemi infatigable du Catholicisme, d'après le même principe que la malhonnêteté déteste l'honnêteté ; le vice, la vertu ; le crime, la loi ; la couardise, la bravoure ; et qu'aussi vrai que la scélératesse exècrera toujours la bienveillance et l'humanité, un Orangiste abhorrera toujours un Catholique ?

Le sort de l'Irlande restera dans l'histoire universelle, comme une éternelle malédiction sur la Grande-Bretagne ; et ce que les Irlandais Unis ont eu à souffrir en Irlande, de la part des apôtres Orangistes, les Canadiens-Français et leurs frères, les Irlandais Catholiques, habitant la Puissance du Canada, devaient et doivent le souffrir de

la part de leur ennemi commun, l'Orangisme canadien.

Le serment prêté par un Orangiste, à son entrée dans l'Ordre, ne peut laisser aucun doute sur le but de l'organisation : persécution sans relâche, et, si c'est possible, extermination complète de tous ceux qui appartiennent à l'Eglise de Rome.

Ils jurent de défendre et de soutenir de tout leur pouvoir, le Roi et tous les héritiers de la Couronne, *aussi longtemps que lui ou eux soutiendront la suprématie Protestante.*

Ils jurent solennellement aussi qu'ils *s'efforceront de verser la dernière goutte du sang Catholique.*

Méditez soigneusement ce qui précède, Français-Canadiens et Catholiques Irlandais, et tâchez de voir ce que vous devez attendre, dans l'avenir, d'un gouvernement et d'une dynastie capables d'accepter de pareils serments d'allégeance, et de protéger ceux qui les prêtent, *au nom de Dieu !*

Il n'y a qu'une solution possible à cet incroyable mais indéniable état de choses : le choléra, la petite vérole, les fièvres mortelles, les pestes morbides peuvent ravager votre population et enlever par centaines, vos femmes, vos mères, vos enfants. Le feu peut détruire, en quelques instants, vos demeures et vos biens. La famine peut frapper à votre porte, et la faim entrer dans vos maisons ; mais votre plus redoutable ennemi, celui dont la haine sanguinaire et la fureur impitoyable ne cesseront jamais de vous poursuivre, c'est l'Orangiste, qui s'efforcera de

verser, au nom de Dieu, la dernière goutte de votre sang Catholique. C'est contre cet ulcère incurable de l'humanité que vous devez vous garder, vous et ceux que vous aimez.

« Pardonnez-nous nos offenses, comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offensés. »

Cette prière divine vous était enseignée par vos mères, vous en apprenez la sublimité à vos enfants : et, pendant que chaque soir, vous et les vôtres laissez vos âmes chrétiennes demander à Dieu d'étendre son pardon sur vos ennemis, les loups assermentés de Guillaume d'Orange grincent des dents, les disciples de l'Orangisme chargent leurs fusils et aiguisent leurs poignards, pour être prêts à tomber sur vous à la première occasion ; et soyez assurés qu'ils feront alors tout ce qui sera en leur pouvoir, *pour verser la dernière goutte de votre sang.*

Canadiens catholiques, qui que vous soyez, Français ou Irlandais, souvenez-vous de Riel, et prenez garde à ce que les tigres d'Orange tiennent en réserve pour vous !

Au moment où j'allais terminer ce livre sans prétention aucune, je lis ce qui suit dans un des journaux de New-York, et je ne crois pas que la citation en soit déplacée.

« Plusieurs journaux ont affirmé récemment que Riel
» est d'origine irlandaise.

« Le fait est parfaitement établi par l'abbé Tanguay,
» auteur du *Dictionnaire Généalogique*.

« Voici ce que dit l'éminent abbé écrivain :

« Un émigrant, nommé Jean-Baptiste Reel (pour Riel),
» fils de Jean-Baptiste Riel et de Louise Lafontaine
» (Fountain), naquit dans la paroisse de Saint-Pierre, ville
» de Limerick, Irlande, et épousa, à He Dupas, le 21 jan-
» vier 1704, Louise, fille de François Cottu.

« Leur fils aîné, Jean-Baptiste, fut baptisé le 12 juin
» 1705, au même endroit ; et il épousa en 1732, Marie-
» Louise Frapier ; on l'avait surnommé « Irlande ». De ce
» mariage naquirent plusieurs enfants, entre autres Jean-
» Baptiste, qui épousa en 1782, Marie Collin. Plusieurs
» de leurs enfants vinrent au monde, et furent baptisés à
» Saint-Cuthbert, comté de Berthier, Canada.

« Leur fils, Jean-Baptiste, émigra au Nord-Ouest, où
» il épousa une fille Métis française. Elle le rendit père
» d'un fils, qui fut baptisé sous le nom de Louis.

« Ce Louis épousa Julie Lagimodière, et leur fils fut
» ce même Riel, qui devint le chef de la dernière insur-
» rection. »

Je laisse naturellement au savant abbé Tanguay la
responsabilité de l'assertion ci-dessus, je la reproduis
simplement comme digne de remarque.

Français ou Irlandais, Riel est un martyr, et les Cana-
diens catholiques se souviendront toujours de son nom
et de celui de ses bourreaux.

BIOGRAPHIE ET DOCUMENTS.

VIII.

ESQUISSE BIOGRAPHIQUE DE LOUIS DAVID RIEL JUSQU'EN 1869.

Louis David Riel naquit au Manitoba, en 1846, du mariage de Louis Riel avec Julie de Lagimodière. Son grand-père était un Canadien-Français et sa grand'mère une « franco-montagnaise. »

Son père avait reçu une instruction élémentaire d'un degré assez élevé, et c'est probablement à cela qu'il dut son influence très marquée parmi les Métis français. Il fut pendant trois ans au service de la Compagnie de la Baie d'Hudson ; mais il quitta cet emploi pour continuer ses études avec les Pères Oblats, chez qui il resta deux ans. Il retourna ensuite dans le Nord-Ouest, où il établit le premier moulin à farine qu'on eût jamais vu dans le pays.

On se souvient encore au Manitoba de Louis Riel comme d'un homme d'un jugement sain, d'une grande

bravoure et d'un patriotisme à l'épreuve. Sa tendresse pour sa famille était sans borne, et il comptait ses amis par milliers, non-seulement parmi les gens de sa race, mais encore parmi toute la population de ce vaste et riche pays.

En 1849, la tyrannie des fonctionnaires de la Compagnie de la Baie d'Hudson devint insupportable et féroce.

On traitait avec un souverain mépris les Métis qui, comme nous l'avons déjà dit, étaient pourtant les ouvriers qui édifiaient l'incalculable fortune gagnée (?) par les aventuriers d'Angleterre.

Les lois édictées par les gouverneurs de cette Compagnie, pour le trafic des fourrures, avaient été calculées de façon à pouvoir maintenir toute la population dans une servitude aussi absolue qu'abjecte.

Le commerce avec les Etats-Unis était un crime de la pire espèce et on le punissait sans pitié. On ne permettait pas aux Métis qui, pour se procurer les fourrures, devaient braver toutes sortes de dangers et endurer des privations et des fatigues indescriptibles, de vendre les produits de leurs expéditions annuelles de chasse à personne autre qu'aux officiers de la Compagnie de la Baie d'Hudson.

Les prix fixés pour leurs marchandises étaient ridiculement bas ; mais ceux qu'il leur fallait payer pour leurs provisions et leurs accoutrements étaient arbitrairement très élevés.

Les entrepôts de la Compagnie achetaient à bon compte, et vendaient très cher. On ne permettait pas

même aux Métis d'écrire à qui que ce soit en dehors du territoire britannique.

Ils étaient obligés de remettre leurs lettres décachetées et ouvertes dans les magasins de la Compagnie. Là, elles étaient lues soigneusement par le principal employé, avant d'être expédiées à leur destination.

Le Gouvernement de la Compagnie de la Baie d'Hudson alla même si loin qu'il défendit aux Métis, par une loi, de porter des fourrures ou de s'en servir d'aucune manière. Une telle rapacité paraîtra incroyable; elle a pourtant été édictée par une corporation d'aventuriers, dont les lois et la constitution avaient été ratifiées et étaient protégées par le Gouvernement Impérial de l'Angleterre.

Maintenant, je vous le demande, y a-t-il un homme respirant l'air pur du ciel, qui ne frémissa à la seule pensée d'une pareille barbarie ?

Y a-t-il une créature du bon Dieu, qui oserait consciencieusement condamner les Métis français d'avoir essayé, au péril de leur vie, de briser le cercle de fer qui les étranglait depuis un siècle ? Y a-t-il sur la face du globe, une nation qui blâmera ces fils malheureux et persécutés des prairies sauvages, d'avoir fait un suprême effort pour prouver au monde civilisé que quoique vivant dans l'immensité sauvage d'un pays presque inconnu, ils avaient néanmoins droit à leur place dans les rangs de la fraternité humaine ?

Louis Riel fut le premier à comprendre que de pareils

traitements infligés par la Compagnie de la Baie d'Hudson constituèrent un outrage contre le sens commun et le genre humain.

Il se refusa à croire que les aventuriers d'Angleterre eussent le moindre droit d'être à la fois législateurs, juges et bourreaux.

Il protesta hardiment contre un état de choses qui tendait, lentement mais sûrement, à faire de ses concitoyens, une race persécutée et abjecte.

Aux officiers de la Compagnie, il dénia hautement la prérogative qu'ils s'arrogeaient d'être les seuls et uniques acheteurs et vendeurs, les maîtres de poste légaux et les chefs suprêmes.

On ressentit bientôt dans tout le pays, les effets de ses protestations et l'épisode suivant fut le commencement d'une nouvelle ère pour les Métis.

En 1849, un Métis Français, nommé Sawyer, avait été arrêté sous l'inculpation d'avoir vendu des fourrures à quelques particuliers.

Son procès était fixé au 17 Mai de cette même année (1849).

Ce jour là, et aussitôt après que le juge fut monté sur son siège, Riel entra dans la salle du tribunal, suivi d'une troupe de Métis, et protesta contre l'arrestation de Sawyer, et, après avoir donné les motifs de son action, il mit le prisonnier en liberté. Non content de cela, lui et ses hommes se rendirent au poste de la Compagnie de la

Baie d'Hudson, et forcèrent les officiers à restituer à Sawyer les fourrures qu'ils lui avaient prises.

De ce jour, la liberté des transactions devint un fait accompli ; et c'est le père de Riel qu'il en faut remercier.

Avec l'exemple d'un tel père devant les yeux, il n'était que naturel, que Louis-David Riel fût désigné par ses compatriotes comme chef et défenseur de leur cause, dans les mouvements insurrectionnels de 1869 et 1885.

L'évêque Alexandre Taché fut le premier à découvrir qu'il y avait dans le jeune Métis une soif ardente et visible pour l'étude.

C'est à cet éminent prélat, si distingué, que Riel a dû son éducation.

Le Très Révérend Evêque réussit à intéresser en faveur du jeune Riel, Madame Masson, une dame canadienne-française, mère du lieutenant-gouverneur actuel de la Province de Québec.

Elle devint sa protectrice, et, grâce à sa sollicitude et à celle du digne évêque, Louis-David Riel fut envoyé au Collège de Montréal.

Pendant le cours de ses études, il montra un goût prononcé pour la littérature, la poésie et l'histoire ; et il prouva bientôt qu'il était né orateur.

La douceur de son caractère fit de lui le favori de ses maîtres et de ses compagnons d'étude. Beaucoup de ses contemporains, encore vivants dans la Province de Québec où ils occupent de hautes situations dans le monde officiel ou dans la société, se souviennent encore

de lui, comme d'un étudiant rempli d'émulation et grand travailleur.

La mort de son père, survenue en 1864, fut un grand coup pour Louis-David, et jeta sur sa nature sensitive une ombre de mélancolie et de tristesse, qui resta comme un de ses traits caractéristiques jusqu'à son dernier jour.

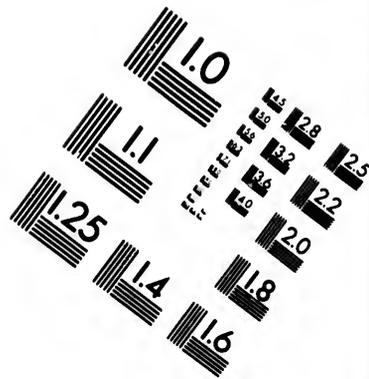
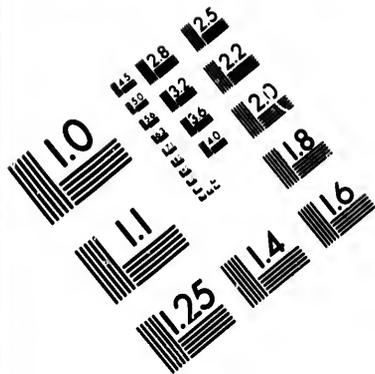
Sa mère restait veuve avec huit enfants à élever, et, depuis ce moment, on le considéra comme le chef de la famille.

Louis-David Riel retourna au Manitoba, en 1866, trois ans avant la première rébellion.

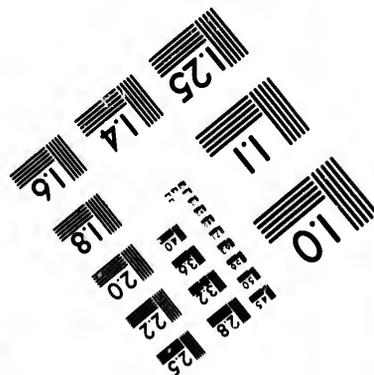
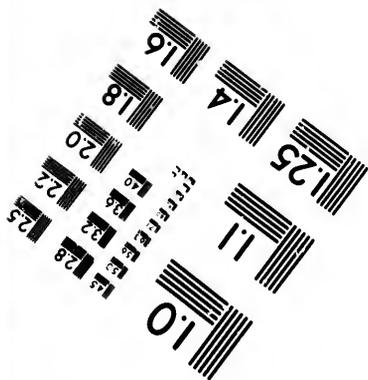
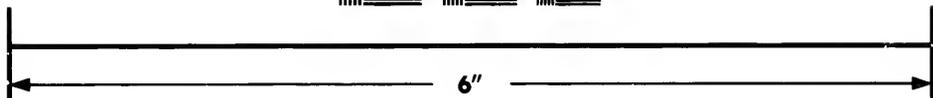
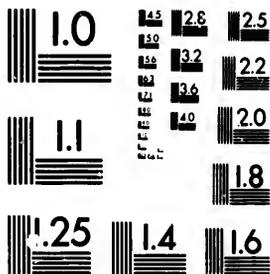
Avant de terminer cette esquisse biographique dans laquelle j'ai eu l'occasion de mentionner de nouveau le nom de l'Archevêque Taché, je demande la permission d'établir une fois de plus que les remarques, contenues dans mon Chapitre II sur la brochure publiée par ce vénérable prélat, n'impliquent pas la moindre intention de blâmer son attitude. Je sais quel sincère amour et quel solide dévouement il a toujours montrés pour son peuple : et *j'ai été le témoin* de trop de preuves de son patriotisme absolu, pour pouvoir penser un moment qu'en publiant sa brochure il n'ait pas eu les plus louables intentions.

Mon seul but, en signalant l'indifférence montrée par les jeunes canadiens-français en 1869, lors du recrute-





**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



Photographic
Sciences
Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

18
20
22
25

01
02

ment du corps expéditionnaire, était de prêcher, de tout mon pouvoir, en faveur de ce principe que les fautes du passé devraient être une bonne leçon pour l'avenir; et que, maintenant plus que jamais, les Canadiens-Français et les catholiques de toutes les nationalités au Canada doivent veiller avec la plus grande vigilance et montrer moins d'indifférence, s'ils ne veulent pas succomber sous la haine infatigable de l'Orangisme.

Encore quelques mots avant de quitter mes lecteurs.

L'exécution de Riel a-t-elle pacifié les populations métis et indiennes?

La froide cruauté du Gouvernement a-t-elle eu l'approbation du monde civilisé?

— Non ! mille fois, non !

Un peu moins de négligence, quelques douces paroles et une politique plus sage, auraient fait davantage pour la cause de l'ordre et de la paix, que l'œuvre sanglante accomplie à la Saskatchewan par les fratricides baïonnettes anglaises.

Les membres du Cabinet d'Ottawa ne furent pas justement sévères; ils furent maladroitement et criminellement cruels.

Ils ont cru pouvoir étouffer une rébellion par le sang humain.

Un avenir prochain prouvera que le sang si froidement répandu par leurs mains, produira le même effet que DE L'HUILE DE PÉTROLE SUR DES CHARBONS INCANDESCENTS.

Riel sur la Question du Nord-Ouest.

SES GRIEFS.

L'Angleterre ne s'est affirmée comme suzeraine du Nord-Ouest en 1670, que pour soumettre ce vaste territoire et ses nombreux aborigènes au monopole de la Compagnie des Aventuriers de la Baie d'Hudson.

La charte du roi Charles II donna à cette Compagnie le privilège de faire la traite des pelleteries dans ces contrées, à l'exclusion de toutes autres personnes; priva ainsi gratuitement le Nord-Ouest de son droit de trafiquer avec le monde et le monde de son droit de trafiquer avec le Nord-Ouest; frustra le Nord-Ouest des avantages du commerce universel, et fit perdre aux hommes en général les bénéfices du trafic avec les tribus et les peuplades de ce grand territoire.

Ce qui l'aida le plus à ruiner mes aïeux indiens du Nord-Ouest, c'est qu'en devenant riche à leurs dépens, et au fur et à mesure qu'elle gagna de l'influence auprès des autorités anglaises, cette Compagnie devint elle-même un gouvernement des contrées de la Baie d'Hudson, et ne les gouverna jamais que pour les fins de son avarice et de sa cupidité.

L'aristocratie commerciale, unie au pouvoir public dans la Compagnie, fit de cette bande d'aventuriers un chanere, un monstre qui dévora le Nord-Ouest et l'immensité de ses richesses en pelleteries pendant plus d'un demi-siècle.

Cette réclamation que l'Angleterre a faite de mon pays pour le donner, avec mes pères, en proie à un lot de brigands, a été un abandon et une profanation de ses devoirs de suzeraine. Et, puisque l'histoire de sa domination sur nous est là pour prouver irrécusablement qu'elle a commis cet abandon criminel, je m'en prévau. J'invoque cette trahison internationale dont elle a fait grandir la culpabilité depuis 1670 jusqu'à 1849. Je dénonce le système de brigandage dans lequel elle s'est obstinée de la sorte durant cent soixante-dix-neuf ans. Je proclame que l'Angleterre a forfait depuis longtemps à tous ses droits de gouvernement sur le Nord-Ouest.

Je déclare mon pays libre de son joug et de sa tyrannie, en suppliant l'Homme-Dieu, que j'adore d'une façon toute particulière, de me soutenir et de soutenir ma déclaration, et en priant les hommes de m'aider autant que les circonstances le leur permettront, autant que la Providence voudra leur en donner la facilité.

LOUIS-DAVID RIEL.

Lettre de Riel à « l'Irish World. »

APPEL A LA JUSTICE.

Aux Citoyens des Etats-Unis d'Amérique.

HOMMES, MES FRÈRES : — Le monde extérieur n'a guère entendu parler de ma nation depuis le commence-

ment de cette guerre dans le territoire du Nord-Ouest ; et le peu qui en a été dit, l'a été par des agents et des apologistes du sanguinaire Empire britannique. Comme jadis, l'infamale fabrique de MENSONGES a été mise en réquisition pour diffamer notre caractère, fausser nos motifs, et signaler nos soldats et nos alliés comme étant de cruels sauvages. Ces choses, je les apprends par les journaux américains, qui m'arrivent par le même canal qui vous transmet ceci. Le but poursuivi par nos ennemis est évident. Ils veulent empêcher les gens honnêtes de nous donner leur sympathie, pendant qu'eux-mêmes pourront nous voler dans les ténèbres, et nous assassiner sans miséricorde.

Sur cent et quelques journaux que j'ai maintenant dans ma tente, je trouve que *l'Irish World* est le seul ami véritable que nous ayons. Dans les colonnes de ce journal célèbre la vérité tout entière est exposée. Les organes de l'Angleterre aux Etats-Unis et au Canada, affirment faussement que ma nation n'a pas de griefs. Pour contredire leurs assertions mensongères, je m'adresse maintenant au défenseur des opprimés, M. Patrick Ford, dont *l'Irish World* fera connaître le tableau vrai des faits, dans tous les coins du globe.

Nos terres du territoire du Nord-Ouest, dont le gouvernement, il y a quinze ans, nous avait solennellement garanti la possession, nous ont été arrachées depuis, et données à des voleurs de terrain qui n'avaient jamais vu le pays ; et ceci après que nous eûmes opéré le déboise-

ment, arraché les troncs d'arbres, enlevé les roches, labouré et ensemencé le sol, et construit de solides demeures pour nous et nos enfants.

Presque toutes les bonnes terres disponibles du territoire (ce qui est le cas pour celles à l'Est des Montagnes-Rocheuses), sont déjà entre les griffes des lords anglais ; et les richesses produites par ces terres sont enlevées au pays et envoyées en Angleterre pour l'usage de gens qui s'engraissent, grâce à un système qui nous appauvrit.

Ce vol par effraction en grand a duré longtemps, et dure encore, par la connivence de la maudite Angleterre. Le résultat, c'est l'extermination ou l'esclavage. En présence de cette tyrannie monstrueuse, nous avons bien été forcés de devenir des rebelles ; il n'eût pas été dans la nature humaine de s'y soumettre tranquillement.

Cette manière de nous traiter n'est cependant pas étrange de la part de l'Angleterre. Suivez ces pirates à travers le monde et vous trouverez que partout et dans tous les temps, ils adoptent la même tactique et opèrent de la même façon pillarde.

L'Irlande, l'Inde, les hautes terres d'Ecosse, l'Australie et les îles de l'Océan Indien ; tous ces pays sont la triste preuve, et leurs populations indigènes les témoins, des vols territoriaux commis par l'Angleterre.

Même aux États-Unis — et c'est une grande honte pour le gouvernement et le peuple de cette grande et libre nation qu'on puisse dire cela — les lords anglais ont accaparé, depuis peu d'années, assez de territoire

pour former plusieurs grands Etats. Tant pis pour les gens de votre pays ! Tant pis pour le gouvernement, pour l'indépendance et la gloire duquel les soldats de Washington se battirent pieds-nus contre les égorgeurs et les spadassins mercenaires de l'Angleterre ! Tant pis, si on permet à cette même puissance malfaisante de revenir et de reconquérir une si grande partie de votre nation, sans qu'on tire un coup de fusil ou qu'on entende même une seule protestation murmurée au nom du peuple américain !

Votre gouvernement, qui a laissé les lords et les capitalistes anglais dépouiller ses nationaux de leur patri-moine, a aussi prêté son assistance aux Anglais en permettant à son général Howard de venir au Manitoba et dans le territoire du Nord-Ouest, pour instruire les assassins envoyés de Toronto à me massacrer moi et ma nation, et pour donner au régiment de la Reine des leçons de manœuvre de la mitrailleuse américaine Gatling ; et encore en permettant aux munitions et aux soldats, anglais, envoyés contre nous, de passer sur le sol américain. Par sa conduite dans toute cette affaire, l'administration de Washington a fait des Etats-Unis les alliés de l'Angleterre dans sa guerre contre un peuple qui ne demandait qu'à protéger ses foyers. Fallait-il donc deux puissantes nations comme les Etats-Unis et l'Angleterre pour écraser la rébellion de la Saskatchewan ? Grover Cleveland et le Secrétaire Bayard ont encouru une grave responsabilité.

Il est évident, maintenant, comme l'*Irish World* les en a accusés, que ces deux hauts fonctionnaires des Etats-Unis sont plus Anglais qu'Américains. Le mauvais esprit qu'ils ont montré envers ma nation et moi-même depuis deux mois, ainsi que leur amitié pour nos ennemis, et l'aide qu'ils leur ont donnée, sont une preuve de plus des accusations articulées contre eux.

Se peut-il que le peuple américain, ou même une partie assez considérable de ce peuple, ait aucune sympathie réelle pour l'Angleterre ? N'ont-ils donc pas lu, ne leur a-t-on donc pas transmis de père en fils, l'histoire des crimes atroces et des cruautés abominables infligés par cette puissance malfaisante, à leurs pères si patriotiques, pendant la Révolution ? Ne savent-ils rien des villes américaines lâchement livrées aux flammes sur l'ordre des commandants anglais, des horreurs des pontons anglais, et des cruautés qu'on y pratiquait sur les prisonniers de guerre américains ? L'histoire américaine ne raconte-t-elle pas les violences exercées par l'Angleterre sur le commerce et les droits des citoyens américains, violences qui ont amené la guerre de 1812 ? Et n'est-ce pas encore un souvenir tout récent dans la mémoire des hommes d'âge mûr, qu'à l'époque où la République était plongée dans un combat à mort avec la rébellion esclavagiste, l'Angleterre se réjouissait de vos troubles, et envoyait, avec ses sympathies, son argent et des navires armés chez elle, à vos ennemis, pour les aider à détruire votre Union et à déshonorer le nom américain, aux yeux

du monde ? Les cœurs généreux oublient les injures, mais les roquets lèchent la main qui les frappe. Les Américains ne sont pas des roquets, mais il y a tout de même en Amérique, des sycophantes et des lèche-babines misérables ; natures basses, qui sont aux gens honnêtes d'aujourd'hui ce que les tories étaient aux patriotes et aux honnêtes gens d'il y a un siècle. Ce ne sont pas des Américains.

Un mot encore pour les Français et les Irlandais du Canada, et j'ai fini ; je les prie et supplie de ne pas se laisser entraîner par aucunes menaces ni aucunes tromperies, à marcher contre nous. Notre cause est juste, et, par conséquent, aucun homme juste, à quelque race ou nationalité qu'il appartienne, ne devrait nous faire de l'opposition. Les ennemis qui veulent nous détruire sont étrangers à toute notion de justice. Ils sont cruels, traîtres et sanguinaires. Et pourtant, comme le tigre, ils ne font qu'obéir aux instincts de leur nature. Aider ses ennemis d'une manière quelconque serait non-seulement une injustice mais encore une stupidité monstrueuse, de la part des Irlandais qui, pendant des siècles, ont été volés, massacrés, chassés de leur île natale par les Anglais, et dont la réputation est partout avilie par les Anglais, aussi bien que de la part des Canadiens-Français qui sont soumis aux traitements les plus grossiers et les plus brutaux par ces mêmes Anglais.

Dans peu de temps, tout sera terminé. Nous échouons peut-être, mais les droits pour lesquels nous combat-

tons, ne mourront pas, eux. Le jour de l'expiation viendra pour nos ennemis, en même temps que celui de la joie viendra pour ma nation. Le joug abhorré de l'arrogante domination Anglaise sera brisé dans notre pays, et les victimes qui ont souffert depuis si longtemps de son injustice, rentreront, avec l'aide de Dieu, dans la paisible jouissance de leurs biens.

LOUIS RIEL.

BATOCHÉ, N.-W. T., 6 Mai 1885.

Le testament de Louis Riel.

UNE PAGE PATHÉTIQUE. — IL NE LAISSE PAS D'OR A SES ENFANTS, MAIS IL LEUR DONNE DE BONS CONSEILS.

Voici le texte du testament de Riel, confié au révérend Père André en Novembre 1885.

Prison de Régina.

TESTAMENT DE LOUIS DAVID RIEL.

Je fais mon testament, conformément au conseil qui m'a été donné par R. P. Alexis André, mon charitable confesseur et très dévoué directeur de conscience.

Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, je déclare

que ceci est mon testament, que je l'ai écrit librement dans la pleine possession de mes facultés mentales.

Les hommes ayant fixé le 10 Novembre prochain comme la date de ma mort, et comme il est possible que la sentence soit exécutée, je déclare d'avance que ma soumission aux ordres de la Providence est sincère, que ma volonté s'est rangée avec une entière liberté d'action, sous l'influence de la grâce divine de Notre-Seigneur Jésus-Christ, du côté de l'Eglise catholique, apostolique et romaine. C'est en elle que je suis né et par elle aussi que j'ai été régénéré.

J'ai rétracté ce que j'ai dit et professé de contraire à sa doctrine, et je le rétracte encore. Je demande pardon du scandale que j'ai causé. Je ne veux pas qu'il y ait de différence entre moi et les prêtres de Jésus-Christ, gros comme une tête d'épingle. Si je dois mourir le 10 de ce mois, c'est-à-dire dans quatre jours, je veux faire tout en mon pouvoir, avec le secours de mon divin Sauveur, pour mourir en harmonie parfaite avec mon Créateur, mon Rédempteur et mon Sanctificateur en même temps qu'avec la sainte église catholique. Si Dieu veut bien m'accorder le bienfait inestimable de la vie, je veux de mon côté monter sur l'échafaud et me résigner à la volonté de la Providence, et me tenant dégagé, comme je le suis aujourd'hui, de toutes les choses terrestres; car je comprends que le plus sûr moyen de bien faire est de mettre ses desseins en pratique d'une manière entièrement désintéressée, sans passion, sans excitation, sous le regard de

Dieu, en aimant son prochain, ses amis et ses ennemis comme soi-même pour l'amour de Dieu.

Je remercie ma bonne et tendre mère pour m'avoir aimé d'un amour si chrétien. Je lui demande pardon pour toutes les fautes dont je me suis rendu coupable contre son amour, le respect et l'obéissance que je lui dois. Je lui demande aussi pardon pour les fautes que j'ai commises contre mes devoirs envers mon bien-aimé et regretté père et envers sa mémoire vénérable.

Je remercie mes frères et sœurs pour le grand amour et la grande bonté qu'ils ont eus pour moi. Je leur demande aussi pardon pour toutes les erreurs dont j'ai pu me rendre coupable à leurs yeux.

Je remercie mes parents et ceux de ma femme pour l'affection et la bienveillance qu'ils m'ont toujours montrées — en particulier mon affectionné et bien-aimé beau-père ; ma belle-mère, mes beaux-frères et belles-sœurs. A eux aussi je demande pardon pour tout ce qui dans ma conduite n'a pas été bien ou aurait été mal.

Je donne une franche et amicale poignée de main à mes amis de tout âge et de tout rang, de toute classe et de toute condition. Je les remercie pour les services qu'ils m'ont rendus. Ma reconnaissance, je la témoigne particulièrement à ceux de mes amis, tant de ce côté-ci de la frontière que de l'autre côté, qui ont daigné s'occuper de mes affaires en public, aux Oblats de Marie-Immaculée, à la société de Saint-Sulpice et aux Sœurs Grises, pour tous

les bienfaits que j'ai reçus d'eux depuis mon enfance. Je leur offre mes remerciements.

J'ai des bienfaiteurs de l'autre côté de la frontière, des amis dont la bonté pour moi a été au delà de toute mesure. Je leur demande d'accepter mes remerciements, d'excuser charitablement mes défauts. Si ma conduite a pu en quelque façon offenser quelqu'un, soit dans les grandes choses ou dans les petites, je leur demande de me pardonner en tenant compte des excuses qui peuvent être en ma faveur ; et quant à la somme de mes véritables fautes, *mes culpabilités*, j'espère qu'ils auront la bonté de me les pardonner devant Dieu et devant les hommes.

Je pardonne de tout mon cœur et de tout mon esprit, de toutes mes forces, et de toute mon âme à ceux qui m'ont causé du chagrin, qui m'ont fait de la peine, qui m'ont causé du dommage, qui m'ont persécuté, qui sans raison m'ont fait la guerre pendant 15 ans, qui m'ont fait un semblant de procès, qui m'ont condamné à mort, et je leur pardonne entièrement comme je demande à Dieu de me pardonner entièrement toutes mes fautes au nom de Jésus-Christ.

Je remercie ma femme pour sa bonté et sa charité à mon égard, pour la part qu'elle a prise si patiemment dans mes pénibles travaux et mes difficiles entreprises. Je la prie de me pardonner la peine que je lui ai causée volontairement. Je lui recommande d'avoir soin de ses petits enfants, de les élever d'une manière chrétienne.

avec une attention toute particulière pour tout ce qui a rapport aux bonnes compagnies.

C'est mon désir que mes enfants soient élevés avec grand soin en tout ce qui touche à l'obéissance à l'Eglise. Je leur recommande de montrer le plus grand respect, la plus grande soumission et la plus complète affection envers leur bonne mère. Je ne laisse à mes enfants ni or ni argent, mais je supplie Dieu, dans son infinie miséricorde, je supplie les entrailles de la miséricorde de Dieu de remplir mon esprit et mon cœur de la vraie bénédiction d'un père que je désire leur donner : Jean, mon fils, Angélique, ma fille, je vous bénis au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, pour que vous vous appliquiez à connaître la volonté de Dieu et soyez fidèles à l'accomplir en toute piété et sincérité ; pour que vous pratiquiez la vertu fermement et simplement, sans parade ni ostentation ; pour que vous fassiez le plus de bien possible sans manquer aux autres dans la limite d'une juste obéissance au clergé constitué, prêtres et évêques, surtout à votre évêque et à votre confesseur. Je vous bénis pour que votre mort soit douce, édifiante, bonne et sainte aux yeux de l'Eglise et de Jésus-Christ Notre Seigneur. — *Amen.*

Je vous bénis, enfin, pour que vous cherchiez et trouviez le royaume de Dieu et pour que vous puissiez de plus reposer en Jésus, Marie et Joseph. Priez pour moi.

Je laisse mon testament au Rév. Père Alexis André,

mon confesseur. Je prie mes amis de partout de tenir le nom du Père André côte à côte avec le mien. Je l'aime le Père André.

LOUIS DAVID RIEL,
Fils de Louis Riel et de Julie de Lagimodière.

POSTSCRIPTUM.

LA VÉRITÉ SUR RIEL serait une œuvre incomplète si on n'y ajoutait un *Post-Scriptum* pour rendre hommage à l'abnégation de ce groupe d'hommes patriotiques et intelligents, qui ont pour ainsi dire prophétisé l'incroyable politique couarde et à double face du Cabinet d'Ottawa.

Ces nobles gens, mus par un patriotisme désintéressé, se sont donné la main pour sauver Riel de l'échafaud, et pour épargner à leur pays le stigmaté indélébile que le crime commis par les Orangistes à Regina lui a marqué au front.

Pendant plus de cinq mois, ces patriotes travaillèrent sans relâche pour sauver de la haine des vampires, la tête qu'une oligarchie arrogante et méprisante avait juré de jeter en pâture à son intolérance et à sa bigoterie.

Lorsque la presse libérale du pays prit en main la défense de Riel, les créatures du Cabinet d'Ottawa criaient aux gens timides, comme le fait remarquer une brochure que nous avons sous les yeux : « Soyez prudents, » ne joignez pas l'agitation libérale. Le tout cache un » complot politique. Les libéraux savent très bien que » Riel ne sera pas exécuté ; leur tactique est celle de faire » du capital politique de la nécessité où se trouve le » Cabinet d'agir avec ménagement et de ne rien brus- » quer, afin de maintenir la faction orangiste en liesse. »

Lorsque des hommes généreux et pratiques firent remarquer qu'on avait besoin d'argent pour solder les frais de cour qu'entraînerait la défense de Riel devant les tribunaux, ces mêmes créatures allaient de porte en porte pour contrecarrer les efforts qui étaient faits dans ce but : « Pourquoi souscrire, disaient-ils, est-ce que le » Gouvernement ne s'est pas engagé à payer tous les » mémoires de frais ? Est-ce que Sir Langevin n'a pas » solennellement promis de faire nommer une commission » médicale qui devra s'enquérir de l'état mental de Riel, » et tout cela n'équivaut-il pas à une garantie officielle que » Riel ne sera pas pendu. »

Plus tard, lorsqu'était formé un comité, indistinctement choisi dans les rangs des deux partis politiques, ces créatures tentèrent par tous les moyens d'enrayer le mouvement national. « Soyez prudents, disaient-ils, n'embarras- » sez pas le Gouvernement dans son action. La position » des ministres est délicate. La Confédération canadienne

» en outre des Canadiens-Français, compte dans sa popu-
» d'autres éléments dont il ne faut pas blesser les suscepti-
» bilités, et du moment que les ministres sont déterminés
» à sauver Riel, on devrait au moins leur laisser égale-
» ment le choix des moyens et de l'époque. »

Fortunément, pour l'honneur du nom Canadien-Français, qu'il y avait des cœurs intelligents et généreux qui voyaient clair à travers toute cette hypocrisie, et qui étaient décidés à faire toutes les démarches, à prendre toutes les mesures pratiques pour ravir au gibet la tête du valeureux champion des Métis. Ce comité, formé à Montréal pour recueillir des souscriptions et organiser l'œuvre de la défense, se composait de :

MM. L. O. David, Président; Chas. C. Delorimier, 1er Vice-Président; R. Préfontaine, 2ème Vice-Président; Charles Champagne, Secrétaire; A. E. Poirier, Secrétaire-adjoint; Jérémie Perrault, Trésorier; J. O. Dupuis, Trésorier-adjoint.

Conseil d'Administration : MM. R. Laflamme, H. C. St.-Pierre, Alphonse Christin, Pierre Rivard, E. L. Ethier, Barney Tansey, E. A. Dérome, Georges Duhamel, Jean-Marie Papineau, G. Phaneuf, J. O. Villeneuve, A. Onimet et Jean-Bte. Rouillard.

Malgré que les efforts de ces braves gens pour sauver Riel de la haine orangiste et épargner à leur pays l'humiliation d'une pendaison politique n'aient pas été couronnés de succès, l'humanité ne leur en est pas moins redevable pour les efforts désintéressés qu'ils n'ont

cessé de faire dans cette direction quatre mois durant.

Plusieurs autres hommes publics ont aussi prêté leur concours à ce mouvement généreux ; il serait difficile de les mentionner tous, mais parmi les adhésions les plus importantes nous signalerons les honorables MM. Laurier, Mercier, Paquet, Turcotte, Marchand, Langelier et Pelletier ; MM. Lemieux, Fitzpatrick, Langelier, Desmarais, Beausoleil, Larean, Béique, Tremblay, Barry et Pacaud.

Plusieurs autres hommes patriotiques, qui avaient espéré jusqu'au dernier moment que le Gouvernement fédéral n'oserait pas consommer le crime de Regina, et qui n'avaient pas cru nécessaire de se joindre au premier mouvement, ont, depuis le 16 Novembre, grossi les rangs de tous les hommes de cœur qui ont juré de renverser les traîtres qui trônent sur les banquettes ministérielles à Ottawa. Ce sont, entre autres, les honorables MM. Beaubien, Trudel, Guèvremont et Bellerose, et MM. Amyot, Desjardins, Bergeron, Blumhart de la *Presse*, Cloran du *Montreal Daily Post* et F. A. Quinn.

Ces messieurs, en compagnie de MM. Mercier, Beausoleil, Préfontaine, Poirier et Duhamel, ont provoqué une grande agitation pour toute la Province de Québec, et il est à espérer que par leurs efforts, l'Administration d'Ottawa, qui a été traître à tous les devoirs comme à tous les sentiments d'humanité et de justice recevra le châtement bien mérité de ses méfaits.

TABLE DES MATIÈRES.

	PAGE.
PRÉFACE,	2
I. — LA VÉRITÉ SUR RIEL,	19
Riel peut-il être accusé de rébellion?	20
Comment les Métis ont été traités pendant des années,	21
Le Gouvernement provisoire,	24
L'expédition de la Rivière Rouge,	24
Sus à eux ! Tuez-les !	26
Une brochure,	27
Thomas Scott,	29
Défense personnelle,	30
Les troupes au Manitoba,	31
Atrocités commises par les Volontaires d'On- tario,	34
Preuves à l'appui,	35
Faute du Colonel Wolseley,	36
Une simple question,	37
Les Métis dépossédés par les spéculateurs d'Ontario,	37
Riel offre ses services au Gouvernement. — Ils sont acceptés,	39
Riel élu à Provencher,	40
Couardise du Gouvernement,	40

	PAGE.
II. — QUINZE ANS DE PERSÉCUTION,	42
Les causes réelles de la Rébellion de 1869 et de celle de 1885,	42
1869,	42
1870,	43
Défense personnelle,	45
1871,	48
1872,	50
Ces chers agneaux orangistes!	61
Un tribunal arbitraire,	64
Encore amnistié, mais à condition de quitter le pays,	65
Les causes de l'insurrection de 1885,	66
Son heureux séjour dans le Montana,	69
Las de persécutions, les concitoyens de Riel implorent son aide,	70
La voix du sang!	71
Une comparaison historique,	72
On accueille par des baïonnettes l'Agitation constitutionnelle et le Droit de supplique,	73
L'insurrection de 1885,	74
III. — OPINION DE LA PRESSE,	76
L'obstination ne remplace pas l'honneur. — <i>N. Y. Herald</i> ,	76
Opinion américaine sur l'affaire Riel. — <i>Central Law Journal</i> de St. Louis,	77
Le sang de Riel restera sur les mains de Sir John. — <i>N. Y. Herald</i> ,	78
On n'a rien à gagner à le pendre. — <i>Du Times</i> ,	

	PAGE.
de Baltimore,	79
« Dieu permette que je l'attrappe! » — <i>N. Y. Herald</i> ,	80
Le manque de flair politique des hommes d'état canadiens. — Du <i>Post</i> de Washington,	80
Les Canadiens se soumettront-ils à un abus d'influence aussi atroce. — <i>N. Y. Herald</i> ,	81
Griefs sérieux. — De l' <i>Appel</i> de Memphis,	82
Une faute coûteuse en perspective. — Du <i>Republican</i> de Washington,	83
Il en fera un martyr. — Du <i>Post</i> de Hartford,	83
Un défi à la civilisation anglo-saxonne. — Du <i>Transcript</i> de Boston,	83
Politique à courte vue. — Du <i>Statesman</i> d'Austin (Texas),	83
Prédiction solennelle. — Du <i>Globe</i> de St. Paul,	84
Reprise des antipathies de race au Canada. — Du <i>New York Herald</i> ,	84
Une exécution qui tendra à renforcer le mouvement séparatiste. — Du <i>Freeman's Journal</i> de Dublin (Irlande),	86
On l'a rendu presque sacré. — De la <i>Pall Mall Gazette</i> de Londres (Angleterre),	87
Son amour pour sa patrie. — De l' <i>Echo</i> de Londres (Angleterre),	87
Une honte nationale. — Le <i>Globe</i> de Toronto,	88
 LA PRESSE DE LA PROVINCE DE QUÉBEC,	 88
<i>Le Canadien</i> de Québec,	89
<i>L'Événement</i> de Québec,	89
<i>La Presse</i> de Montréal,	90

	PAGE.
<i>Le Monde</i> de Montréal,	90
<i>L'Etendard</i> de Montréal,	91
<i>L'Electeur</i> de Québec,	91
<i>La Patrie</i> de Montréal,	96
<i>L'Union</i> de St.-Hyacinthe,	102
<i>L'Etoile du Nord</i> de Joliette,	104
Le <i>Telegraph</i> ,	106
Riel à l'échafaud. — De <i>La Gazette de Joliette</i> ,	108
Une action brutale. — De <i>La Presse</i> de Montréal,	110
— — — — —	
LA PRESSE DE PARIS,	113
De <i>L'Intransigeant</i> de Paris,	113
Riel et ses assassins. — De <i>L'Intransigeant</i> de Paris,	113
Louis Riel. — De <i>La Justice</i> de Paris,	115
L'exécution de Louis Riel. — De <i>La Justice</i> de Paris,	117 et 118
Exécution de Louis Riel. — De <i>La Bataille</i> de Paris,	120
L'Exécution de Riel. — De <i>La Patrie</i> de Paris,	120
L'Exécution de Riel. — De <i>l'Événement</i> de Paris,	122
La mort de Riel. — Du <i>Figaro</i> de Paris,	123
— — — — —	
Les motifs de Sir John. — Du <i>Courrier des Etats-Unis</i> de New York,	125
Sympathies irlandaises à New-York pour Riel,	126

	PAGE.
IV. — RÉMINISCENCES HISTORIQUES,	128
Ce que dit le <i>Figaro</i> de Paris,	128
Un preux baronnet,	131
L'exécution. — Du <i>Leader</i> de Regina,	132
V. — TROIS TRAITRES!	139
L'amour du pouvoir au-dessus de l'amour du pays,	139
Criminalité caméléonienne,	140
Qu'on réponde à ce réquisitoire,	146
On ajoute l'injure à l'injustice criminelle,	149
VI. — CONDAMNÉ AVANT D'ÊTRE JUGÉ,	151
« Oh! ce Riel! Si je peux jamais le tenir en mon pouvoir! »	151
La question du moment,	156
VII. — L'ORANGISME,	158
Serments et devoirs d'un Orangiste,	158
Premier serment. — Serment originel des Oran- gistes,	160
Première épreuve. — Épreuve originelle,	160
Le serment amendé,	161
Épreuve amendée,	162

	PAGE.
Devoirs d'un Oraugiste,	163
« Pardonnez-nous nos offenses, comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offensés, »	166
VIII. — BIOGRAPHIE ET DOCUMENTS,	168
Esquisse Biographique de Louis David Riel jusqu'en 1869,	168
Riel sur la question du Nord-Ouest. — Ses griefs,	175
Lettre de Riel à <i>l'Irish World</i> de New York,	176
Le testament de Louis Riel,	182
<i>POST-SCRIPTUM</i> ,	187

cau
Rie
d'or
d'O
mai
L'a
(co
ave
pen
con
ae
con
die
dép
pas
rete
ave
vou
sen
lon

CA
son
che
Ass
mon
Fra
mép
de
le p
aur
loin

des
son

OPINION DE LA PRESSE

PAGE.

163

Du NEW YORK HERALD, le 31 Janvier 1886.

166

168

168

175

176

182

187

En outre qu'il donne une quantité de faits inédits sur Riel, l'insurrection des Métis et les causes qui l'ont déterminée, sur les raisons probables qui ont poussé Sir John à laisser pendre Riel, LE GIBET DE REGINA est appelé à créer une grande commotion parmi les Canadiens d'origine anglaise et française, les Irlandais catholiques et les disciples de Guillaume, Prince d'Orange, tant au Canada qu'aux Etats-Unis. . . . Le livre est signé par une plume anonyme, mais il est évident qu'il a été écrit par « Un homme bien renseigné » — nom que prend son auteur. L'auteur est un Canadien-Français bien connu des éditeurs, et qui a occupé une position officielle (comme d'ailleurs il le dit) dans le Nord-Ouest, de 1869 à 1874. Il est évident qu'il est familier avec le sujet qu'il traite, car la manière dont il décrit le dégoûtant état de choses qui a prévalu pendant plusieurs années à l'endroit des Métis, tout comme les événements d'une époque plus contemporaine, porte l'empreinte dans tous les détails de la plume d'un témoin oculaire. L'auteur de la Préface recommande aux Canadiens-Français de s'unir pour revendiquer leurs droits, et conseille aux Métis de demander des indemnités comme celles arrachées au Gouvernement canadien après les révolutions de 1837 et 38, et il ajoute, dans un langage qui n'est pas entièrement dépourvu d'un arôme séditionnel : « Si, après une agitation constitutionnelle, vous ne parvenez pas à vous assurer de ces sauvegardes ou de leur équivalent, je ne vois pas en vérité qui doit vous retenir dans la Confédération des Provinces, » et il termine par ces paroles significatives : « Vous avez non-seulement les sympathies du monde civilisé, mais de puissants éléments de civilisation vous sont acquis et ils sauront vous appuyer en temps opportun ! » C'est un livre à grande sensation et très intéressant d'un bout à l'autre. Son écho est destiné à se faire entendre pendant longtemps encore, et sera répercuté à l'infini avant de s'éteindre.

Du NEW YORK COMMERCIAL ADVERTISER, le 5 Février 1886.

LE GIBET DE REGINA — LA VÉRITÉ SUR RIEL — SIR JOHN A. MACDONALD ET LE CABINET D'OTTAWA DEVANT L'OPINION PUBLIQUE, PAR UN HOMME BIEN RENSEIGNÉ (Thompson et Moieau, éditeurs), est un livre écrit avec beaucoup de feu et de vigueur sur l'exécution du chef des Métis. Il contient plusieurs planches, entre autres une représentant « Le Martyr et ses Assassins, » grand nombre d'extraits de journaux et de documents. Outre une comparaison très mordante entre Washington, le héros victorieux, et Riel, le héros martyr, il donne aux Canadiens-Français, en termes les plus explicites, des conseils sur la portée desquels il n'y a pas à se méprendre. En parlant de l'Ordre des Orangistes, le préfacier dit : « Votre seule garantie est de le frapper d'un décret le déclarant hors la loi, et de refuser à ses sectaires le suffrage ainsi que le privilège d'occuper une position officielle de quelque nature. » Ce livre est la tempête ; on aurait tort de chercher à y trouver les allures calmes et sereines de l'esprit juridique, car il est loin d'en être imprégné.

Du NEW YORK SUN, le 7 Février 1886.

LE GIBET DE REGINA a pour but de dire la vérité sur Riel, que l'auteur place au rang des martyrs. D'un autre côté, Sir John MacDonald et ses collègues du Cabinet et les Orangistes sont voués à l'exécration du public.

**15,000 exemplaires de l'édition anglaise écoulés aux Etats-Unis
EN TROIS SEMAINES.**

THE GIBBET OF REGINA.—The Truth about Riel—Sir John A. MacDonald and the Cause before Public Opinion. — By One Who Knows. New York: THOMPSON & MOREAU, Printers and Publishers, 51 & 53 Maiden Lane, 1890.

(Edition anglaise). — 16° 900 pages avec illustrations. Broché, 50 cents; par le poste, 50 cents. En vente chez tous les principaux libraires et marchands de journaux des Etats-Unis et du Canada.

THOMPSON & MOREAU, EDITEURS, 51 et 53 Maiden Lane, New York.

LES DEUX REPUBLIQUES SŒURS.— France et Etats-Unis — Grant, Bancroft et Bismarck — Texte français et anglais. — Paris: CALMAN LÉVY, Editeur. New York: THOMPSON ET MOREAU, Imprimeurs Editeurs, 51 et 53 Maiden Lane, 1895.

Grand 8° 110 pages doubles; texte français et anglais en regard, papier vergé. Broché, 3 fcs.

Dans ce livre M. JOSEPH ARON démontre à l'aide de documents officiels pourquoi, en qualité de Français et Lorrain, il n'a pu accepter l'invitation de M. Grace, maire de la ville de New-York, à faire partie d'un comité pour prendre en considération les moyens les plus propres pour l'érection d'un monument au Général Grant. Les sentiments pro-germaniques et anti-français de Grant et de ses deux Administrations sont établis par les documents officiels de Bancroft et les Messages de Grant même. L'auteur y montre que le grand historien Bancroft a non seulement découvert une grande similitude entre les institutions américaines et allemandes, mais qu'il a en outre découvert que l'Allemagne était le pays le plus libre de l'Europe, et la reconnaît comme l'enfant de l'Amérique.

THOMPSON & MOREAU, EDITEURS, 51 et 53 Maiden Lane, New York.

ESTUDIOS Y CONFERENCIAS DE HISTORIA Y LITERATURA.—Por Enrique Piñeyro. New York: Imprenta de THOMPSON Y MOREAU, 51 y 53 Maiden Lane, 1890.

(Edition espagnole). — 8° 320 pages, velin vergé, tranche de tête dorée, non rogné. Prix, \$2.50.

THOMPSON & MOREAU, EDITEURS, 51 et 53 Maiden Lane, New York.

EL CACIONERO.—(Das Buch der Lieder.) — Traducción directa del alemán de Heinrich Heine. Por J. A. Perez Bonalde, de la Real Academia Española. Primera edición. Nueva-York: Tip. de THOMPSON Y MOREAU, 51 y 53 Maiden Lane, 1890.

(Edition espagnole). — 16° 498 pages. Papier velin, profusément illustré. Edition de grand luxe. Prix broché non rogné, \$3.00; percaline estampée or et argent, tranche dorée, \$4.50; marocain, filets, tranche dorée, \$6.50.

THOMPSON & MOREAU, EDITEURS, 51 et 53 Maiden Lane, New York.

POESIAS COMPLETAS DE NUÑEZ DE ARCE. Tercera edición, aumentada. New York: Imprenta de THOMPSON Y MOREAU, Nos. 51 y 53 Maiden Lane, 1894.

(Edition espagnole). — 16° 302 pages, papier teinté, avec portrait de Nuñez de Arce. Prix, \$2.50.

THOMPSON & MOREAU, EDITEURS, 51 et 53 Maiden Lane, New York.

HAND-BOOK OF MEXICO.—Information regarding the Republic of Mexico at the Present Day. —Compiled by J. M. Robertson. New York: THOMPSON & MOREAU, Printers, 51 & 53 Maiden Lane, 1893. — 12° 150 pages. Percaline, 50 cents. THOMPSON & MOREAU, EDITEURS, 51 et 53 Maiden Lane, N. Y.

ULTIMA LAMENTACION DE LORD BYRON.— Por Gaspar Nuñez de Arce, de la Academia Española. New York: Imprenta de THOMPSON Y MOREAU, 51 y 53 Maiden Lane.

(Edition espagnole). — Grand 16° carré, 52 pages de texte, avec illustrations, papier velin, tranche dorée. Edition de luxe. Prix, \$1.50. THOMPSON & MOREAU, EDITEURS, 51 et 53 Maiden Lane, New York.

RITMOS.—Por J. A. Perez Bonalde. Imprenta de THOMPSON Y MOREAU, 51 y 53 Maiden Lane, Nueva-York.

(Edition espagnole). — Duodecimo, 350 pages, avec le portrait de l'auteur. Prix, \$1.50.

THOMPSON & MOREAU, EDITEURS, 51 et 53 Maiden Lane, New York.

EL POEMA DEL NIAGARA.—Por J. A. Perez Bonalde. Segunda edición. Nueva-York: Imprenta de THOMPSON Y MOREAU, 1893.

(Edition espagnole). — 16° 64 pages, avec illustrations en dehors du texte. Broché, 50 cents.

THOMPSON & MOREAU, EDITEURS, 51 et 53 Maiden Lane, New York.

THOMPSON & MOREAU,

Nos. 51 et 53 MAIDEN LANE, New York, U. S. A.

Travaux Typographiques et Lithographiques en tous genres. Livres, Revues, Journaux, Catalogues, Prospectus. Prix-Courants ainsi que les divers travaux d'imprimerie pour les cercles mercantiles et professionnels.

Notre établissement est spécialement organisé pour la traduction et l'impression dans les langues étrangères. Nous traduisons et imprimons en langues anglaise, française, espagnole, portugaise, catalane, italienne, allemande, hollandaise, flamande, &c. &c.

LE SEUL ATELIER TYPOGRAPHIQUE

sur ce continent dans lequel les langues étrangères sont également imprimées avec élégance et pureté.

On donne des estimés de coût. S'adresser à THOMPSON & MOREAU, Imprimeurs et Lithographes, 51 et 53 Maiden Lane, New York.

...s-...
... Co...
... Publ...
... En ve...
... York...
... Blomarc...
... Imprimeurs...
... de Français...
... d'un...
... l'Grat...
... les de...
... mcroft a...
... il a en...
... Amérique...
... New York...
... eyro. Nu...
... New York...
... ch Heine. Po...
... ON Y MOREAU...
... d luxe. Prix...
... dorée, \$6.50...
... New York...
... w York: Im...
... 0...
... New York...
... resent Day...
... e, 1888. — 12°...
... ne, N. Y...
... ademia Esp...
... ranche dorée...
... New York...
... Nueva-York...
... New York...
... Imprint...
... New York...
... s, Prospect...
... es étrangè...
... e, a l'ord...
... reté...
... IORS, U...

